



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Octobre 2025

Portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal



PORTRAIT CHIFFRÉ DE LA CRIMINALITÉ — AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Octobre 2025

Analyse des données et rédaction :

Maxime Raulet, analyste et chargé de projets

Direction scientifique :

Michelle Côté, Ph. D., conseillère scientifique

Révision linguistique et mise en page :

Marie-Claude Cabana, conseillère principale, projets institutionnels

Vanessa Reggio, directrice des communications et des relations publiques

Régine Gardès, eMBA, traductrice agréée, T3W

Avec la participation financière de :



et



Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535, avenue du parc, 4^e étage

Montréal (Québec) H2X 2H8

Canada

<http://www.cipc-icpc.org>

© Centre international pour la prévention de la criminalité, 4^e trimestre, 2025.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le présent portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal, réalisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) avec l'appui du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Ville de Montréal, dresse un état des lieux détaillé des tendances observées entre 2018 et 2022. Fondé sur les données policières du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2), ce rapport analyse l'évolution des crimes contre la personne et contre la propriété, leur répartition territoriale et les profils des personnes impliquées. Il vise ainsi à soutenir la planification stratégique des autorités publiques et des partenaires locaux en matière de sécurité urbaine.

Entre 2018 et 2022, plus de 358 000 affaires criminelles ont été enregistrées dans l'agglomération, dont 70 % concernent des crimes contre la propriété et 30 % des crimes contre la personne. Pour la seule année 2022, ce sont plus de 81 000 affaires qui ont été recensées, impliquant plus de 21 000 auteurs présumés et près de 26 600 victimes de crimes contre la personne.

Les crimes contre la propriété affichent une hausse de près de 12 % sur la période, marquée par une recrudescence entre 2021 et 2022 (+ 21 %). Les vols de véhicules ou dans des véhicules, qui représentent désormais plus d'un tiers des infractions contre la propriété en 2022, se démarquent par une augmentation de 44 % en cinq ans. D'autres infractions, comme les fraudes (+28 %) ou les recels (+ 63 %), connaissent également une progression.

Les crimes contre la personne présentent une dynamique différente : leur nombre a augmenté de 34 % en cinq ans, avec une diminution temporaire en 2020, au plus fort de la pandémie, suivie d'une reprise marquée dès 2021. Les voies de fait représentent plus de la moitié des infractions, suivies des actes de menace et de violence. Les infractions sexuelles, bien qu'elles représentent une proportion moindre, demeurent une préoccupation majeure en raison de leur forte incidence, notamment chez les jeunes et les femmes.

Sur le plan territorial, l'analyse fait ressortir une concentration des crimes dans certains secteurs. Ville-Marie, Dorval et Montréal-Est affichent les taux les plus élevés pour les crimes contre la propriété, tandis que Montréal-Est, Ville-Marie et Montréal-Nord se distinguent pour les crimes contre la personne. Ces réalités reflètent l'influence de facteurs structurels, tels que la densité urbaine, la précarité socioéconomique et la mobilité quotidienne des populations.

Le profil des personnes impliquées confirme des tendances bien établies en criminologie : les hommes sont largement surreprésentés parmi les auteurs présumés, et les adultes de 31 à 45 ans constituent le groupe le plus représenté. En ce qui concerne les victimes, la majorité appartient à la tranche d'âge de 18 à 30 ans.

Les femmes sont les principales victimes dans les cas de violence conjugale, d'infractions sexuelles et de victimisation en milieu privé.

Ces constats rappellent que la criminalité n'est pas qu'un phénomène statistique : elle est, mais aussi comme une réalité vécue dans des espaces de vie concrets. La majorité des crimes contre la personne surviennent en milieu privé, dans des contextes relationnels souvent marqués par des liens de proximité. Cette réalité contraste avec la perception publique, qui associe davantage l'insécurité aux espaces ouverts et à la voie publique.

En conclusion, plusieurs enjeux prioritaires se dégagent: la lutte contre les vols de véhicules, le renforcement de la prévention auprès des jeunes, la prise en compte des violences intrafamiliales et sexuelles, ainsi que l'adaptation fine des interventions aux milieux de vie. Plus largement, il souligne l'importance d'une approche concertée, mobilisant les acteurs municipaux, communautaires et institutionnels afin de bâtir des environnements sûrs, inclusifs et résilients pour l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	10
Le Centre international pour la prévention de la criminalité	10
Objectif du portrait chiffré de la criminalité	10
Mise en contexte et mandat	11
L'agglomération de Montréal.....	12
CADRE D'ANALYSE	12
Sécurité urbaine	12
Approche par espace de vie.....	13
Mise en garde concernant l'utilisation des données policières.....	14
Limites de l'analyse quantitative	15
MÉTHODOLOGIE	15
Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives	15
CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA CRIMINALITÉ DANS L'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL, DE 2018 À 2022.....	17
Dispositions générales	17
Crimes contre la propriété.....	19
Types d'actes	24
Lieux	27
Profil des personnes impliquées.....	29
Crimes contre la personne.....	39
Types d'actes	43
Lieux	46
Profil des personnes impliquées.....	49
Victimes.....	60
Âge des victimes par catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal	60
Sexe des victimes par catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal	73
Sommaire du portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal	79
CONCLUSION, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	83
BIBLIOGRAPHIE.....	86
ANNEXES	91

Annexe 1 : Infractions liées aux catégories de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété	91
Annexe 2 : Lexique	94
Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé	99
Annexe 4 : L'approche par espace de vie	99
Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières	101
Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitative	101
Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières	102

LISTE DES FIGURES, DES CARTES, DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Approche par espace de vie

Carte 1 : Cartographie des crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, 2022

Carte 2 : Cartographie des crimes contre la personne, agglomération de Montréal, 2022

Tableau 1 : Crimes contre la propriété par arrondissements et villes liées, agglomération de Montréal, 2022

Tableau 2 : Crimes contre la personne par arrondissements et villes liées, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 1 : Évolution des crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 2 : Pourcentage des principales catégories de crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 3 : Évolution des principales catégories de crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 4 : Pourcentage de crimes contre la propriété par espace de vie, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 5 : Pourcentage de crimes contre la propriété selon le lieu du crime, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 6 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 7 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 8 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 9 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 10 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 11 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 12 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 13 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 14 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 15 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 16 : Évolution des crimes contre la personne, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 17 : Pourcentage des principales catégories de crimes contre la personne, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 18 : Évolution des principales catégories de crimes contre la personne, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 19 : Pourcentage de crimes contre la personne par espace de vie, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 20 : Pourcentage de crimes contre la personne selon le lieu du crime, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 21 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 22 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 23 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 24 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 25 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 26 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 27 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 28 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 29 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 30 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 31 : Victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 32 : Nombre de victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 33 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 11 ans et moins, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 34 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 35 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 36 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 37 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 38 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 39 : Parts en pourcentage du type de relation entre les victimes de crime contre la personne et leur auteur présumé, par âge, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 40 : Taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) chez les victimes dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, province de Québec, 2022p

Graphique 41 : Victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 42 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 43 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 44 : Parts en pourcentage du type de relation entre les victimes de crimes contre la personne et leur auteur présumé, par sexe, agglomération de Montréal, 2022

INTRODUCTION

Le Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est un centre de ressources et un forum international unique d'échanges et de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. L'action du CIPC vise à promouvoir la prévention de la criminalité, à encourager l'utilisation de pratiques inspirantes et à soutenir des échanges internationaux fructueux entre les pays et les villes, le système judiciaire et les organisations de la société civile.

Le CIPC collabore régulièrement avec plusieurs grandes villes canadiennes dans la réalisation de diagnostics locaux de sécurité (DLS), l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action ainsi que l'évaluation de projets de prévention de la criminalité.

Le CIPC s'acquitte de son mandat principalement des quatre façons suivantes :

- En consolidant les connaissances mondiales et en surveillant les tendances internationales en matière de délinquance, de criminalité et de prévention.
- En approfondissant les connaissances, notamment grâce à l'élaboration d'outils et d'analyses comparatives de certains problèmes, ainsi que par la publication d'un rapport international bisannuel sur les tendances et les perspectives en prévention de la criminalité.
- En favorisant l'échange d'informations grâce à l'organisation de colloques internationaux, de conférences, de séminaires, de formations pratiques et de rencontres d'experts.
- En apportant une assistance technique sur le terrain, en faisant un suivi et en rendant des avis consultatifs sur divers projets.

Objectif du portrait chiffré de la criminalité

L'expérience du CIPC démontre l'importance cruciale d'un portrait chiffré de la criminalité, dont l'objectif premier consiste à faire état des infractions ayant eu lieu sur le territoire au cours des dernières années afin d'offrir des pistes de solution concrètes arrimées aux réalités du milieu.

Le portrait chiffré de la criminalité a été construit à partir d'analyses thématiques par espace de vie, en tenant compte de l'intersectionnalité des enjeux et en veillant à ce que les stratégies de prévention jouent un rôle structurant.

Il a pour objectif de présenter une analyse des caractéristiques, dynamiques et tendances des actes criminels perpétrés dans l'agglomération de Montréal, ainsi que des infractions subies par la population de cette agglomération, afin de fournir aux autorités publiques un outil de planification stratégique reposant, entre autres, sur les données du Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2). Ce rapport vise également à cibler les besoins et les actions à privilégier pour assurer des interventions préventives adéquates en matière de sécurité urbaine.

En effectuant l'analyse croisée des données sociodémographiques et des statistiques sur la criminalité fournies par le Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), nous avons brossé un portrait de la sécurité et des enjeux de sécurité sur le territoire.

La première section de ce rapport propose une analyse approfondie des données statistiques issues du Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2) du ministère de la Sécurité publique du Québec. Elle brosse un portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022, en distinguant les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété. Cette analyse met en lumière les principales tendances, les zones de concentration géographique ainsi que les dynamiques sociodémographiques observées. Une attention particulière est portée au profil des auteurs présumés et des victimes, afin de mieux comprendre les contextes dans lesquels les infractions surviennent, de cerner les populations les plus touchées et d'identifier les diverses formes de criminalité.

La deuxième section s'appuie sur ces constats pour formuler des recommandations ciblées et intersectorielles visant à renforcer les initiatives de prévention et de sécurité dans l'agglomération. Ces recommandations traduisent les données en actions concrètes, adaptées aux réalités locales et aux enjeux mis en évidence par l'analyse. Elles visent autant les interventions spécifiques dans les milieux de vie (p. ex., espaces privés, espaces publics, milieu scolaire, cyberspace) que les mécanismes transversaux de coordination et de suivi.

Mise en contexte et mandat

Ce travail s'inscrit dans une volonté de renforcer les capacités d'analyse locale en matière de sécurité urbaine par la diffusion de données segmentées par sexe et par âge. Le Laboratoire en sécurité urbaine de la Ville de Montréal (LabSU Montréal) a été implanté en 2020 en tant que levier pour la sûreté locale. Il a permis le développement et l'arrimage d'un réseau d'acteurs clés engagés dans le renforcement de la sécurité et de l'inclusion communautaire. Dans le cadre de ce partenariat, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal a confié au CIPC le mandat de mieux outiller les décideurs, chercheurs et acteurs de première ligne pour la mise en œuvre de politiques publiques et d'actions en sécurité urbaine visant à soutenir les arrondissements de la Ville de Montréal.

Ce rapport bénéficie également du soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), dont le financement rend possible l'approfondissement et la contextualisation des analyses statistiques, tout en renforçant la portée stratégique. Cet appui contribue à la production de portraits fiables et comparables, qui soutiennent les efforts concertés de prévention et d'amélioration du sentiment de sécurité au sein de l'Agglomération de Montréal.

L'analyse exhaustive des enjeux et des réalités du territoire réalisée en amont rend possible la proposition de recommandations spécifiques de prévention à mettre de l'avant pour un territoire donné. C'est pourquoi la Ville de Montréal a mandaté le CIPC pour l'accompagner dans la réalisation d'un portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal.

La lecture de ce portrait permet non seulement de documenter l'ampleur et la nature de la criminalité dans l'agglomération de Montréal, mais également de mettre en lumière les inégalités de genre qui se

manifestent sur le plan de la forme, des lieux et des dynamiques relationnelles en lien avec ces infractions. Les conclusions de ce rapport exigent une réponse coordonnée, fondée sur des données probantes, pour prévenir les récidives, accompagner les victimes et réduire durablement la criminalité dans l'agglomération de Montréal.

L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal est un territoire central du Québec métropolitain qui se distingue par sa densité urbaine, sa diversité démographique et son influence majeure sur les plans économique, social et culturel. Elle a été constituée le 1^{er} janvier 2002 à la suite des fusions municipales, avant de faire l'objet d'une reconfiguration partielle en 2006. Elle se compose aujourd'hui de 16 municipalités comprenant la Ville de Montréal ainsi que 15 villes liées, notamment Côte-Saint-Luc, Westmount, Montréal-Est ou encore Mont-Royal (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025).

Située sur l'île de Montréal et bordée par le fleuve Saint-Laurent, l'agglomération fait partie de la région administrative de Montréal, la plus populeuse du Québec avec 2 200 807 habitants en 2024 (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025). À elle seule, l'agglomération de Montréal regroupe plus du quart de la population du Québec. Elle s'étend sur une superficie de 498 km² (Statistique Canada, 2022), combinant une grande variété de milieux de vie allant des quartiers centraux fortement urbanisés aux secteurs résidentiels périphériques.

CADRE D'ANALYSE

Sécurité urbaine

La sécurité urbaine est un concept très vaste qui renvoie à une série de tendances interrelées, mais distinctes : la criminalité, la violence, le sentiment de sécurité et la cohabitation pacifique, entre autres. Pour faciliter la compréhension de ce rapport, nous avons retenu la définition suivante de l'expression « sécurité urbaine » :

Actions des divers acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, service de police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective : absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité des citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés. Elle intègre la notion de sécurité dans les divers milieux de vie : le domicile, les transports en commun, les lieux publics, afin de rendre les villes plus sûres pour les résidents (CIPC, 2011, p. 21).

En ce qui concerne l'expression « prévention du crime », l'Organisation des Nations Unies propose la définition suivante :

« [...] comprend des stratégies et des mesures pour chercher à prévenir les crimes et leurs effets

potentiellement néfastes sur les personnes et la société, y compris la peur du crime, en agissant sur leurs multiples causes » (CIPC, 2007, p. 10).

Ce concept fait notamment référence à un processus axé sur l'amélioration de la sécurité au sein d'une ville ou d'une municipalité. Pour cela, la contribution de la population et des autres acteurs du milieu est mise en commun afin de prévenir les événements nuisibles à la sécurité de leur communauté. Ces mesures de prévention sont constituées d'un ensemble de gestes préventifs et non répressifs qui visent la réduction de la criminalité, en agissant sur les causes, soit les circonstances et le milieu dans lequel les délits sont commis ou qui prédisposent à des actes criminels (CIPC, 2010).

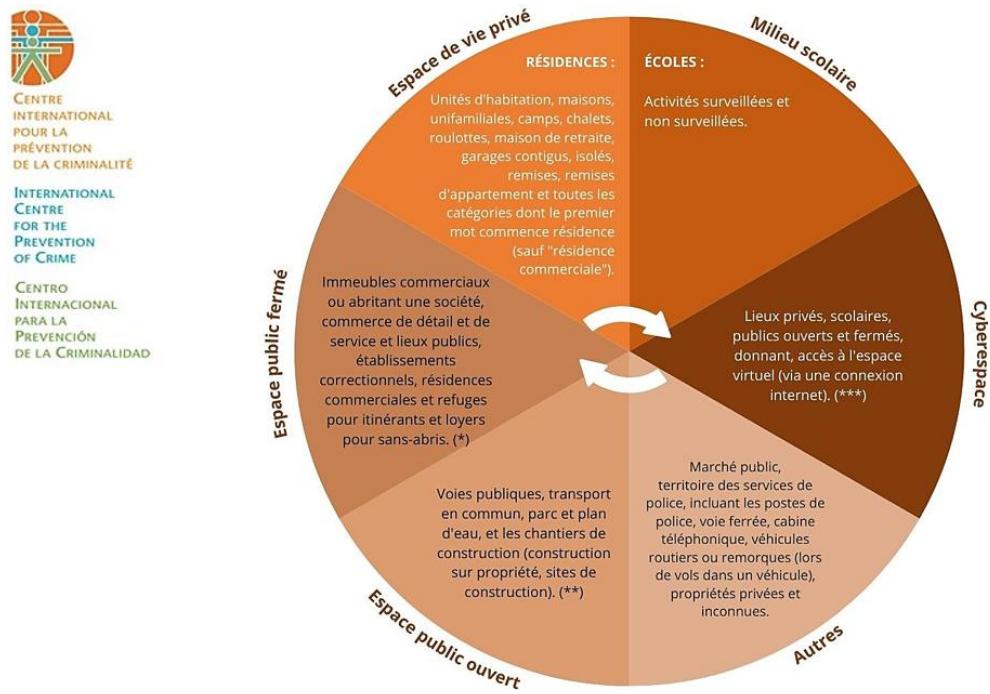
Approche par espace de vie

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité au Canada recense plus de 64 types de lieux dans lesquels des actes criminels peuvent se produire. À partir de cette liste, nous avons fait un premier regroupement et répertorié les éléments géographiques par espace de vie. Les résultats de cette analyse sont présentés à l'annexe 4 du présent rapport.

L'analyse présentée dans ce rapport porte sur cinq espaces de vie liés à des lieux à vocation sociale et institutionnelle (cf. figure 1) :

- L'espace public fermé
- L'espace privé
- L'espace public ouvert
- Le milieu scolaire
- Le cyberespace

Figure 1 : Approche par espace de vie



Source : CIPC, 2020.

Au cours de la dernière année, le cyberespace s'est imposé de manière durable dans les espaces de vie et en fait désormais partie intégrante. Il se retrouve dans les espaces de vie privés, dans les milieux scolaires ainsi que dans les espaces publics ouverts ou fermés qui ont un accès à cet espace virtuel grâce à une connexion internet.

Cette approche axée sur les espaces de vie met l'accent sur les lieux fréquentés par la population dans le contexte desquels diverses formes de violence peuvent se manifester, dans une perspective de coordination des ressources et d'arrimage des services aux défis spécifiques du terrain. Par ailleurs, cette approche offre l'avantage de proposer des solutions adaptées aux contextes particuliers, tout en offrant la possibilité d'intervenir de manière plus exhaustive en s'attaquant aux fondements mêmes des vulnérabilités sous-jacentes. En résumé, l'approche centrée sur les espaces de vie se distingue par son caractère à la fois pragmatique et global, procurant ainsi un cadre favorable à une intervention efficace et concertée.

Mise en garde concernant l'utilisation des données policières

Depuis plusieurs années, le CIPC analyse les données des services de police en vue de réaliser des portraits quantitatifs. Les données proviennent des actes déclarés enregistrés par les services de police du Canada. Dans le présent rapport, les données sont finalisées pour les années 2018 à 2022.

Pour une interprétation précise des données policières, il est essentiel de considérer avec discernement et prudence les enjeux présentés à l'annexe 5 du présent rapport :

- Seule l'infraction la plus grave d'un événement est comptabilisée, ce qui peut réduire l'étendue des infractions multiples.
- Les données concernant les victimes et les auteurs inconnus (non identifiés) sont souvent incomplètes, notamment en ce qui concerne le sexe et l'âge.
- Certaines catégories de crimes, entre autres les crimes « sans victime » (p. ex., la prostitution et la vente de drogues), sont peu représentées dans les statistiques.

Limites de l'analyse quantitative

Dans le présent rapport, nous présentons une analyse quantitative des crimes commis et subis dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Il convient toutefois d'apporter une certaine nuance dans le traitement et l'analyse des statistiques relatives aux actes criminels enregistrés par les services de police. Des informations plus détaillées se trouvent à l'annexe 6 du présent rapport. Il est important de prendre en considération ce qui suit :

- Les données policières reflètent davantage les activités des services de police que la criminalité réelle, en raison du « chiffre noir » que représentent les crimes non signalés.
- L'influence des mouvements sociaux et des campagnes de sensibilisation, comme le mouvement #MoiAussi, peut fausser l'interprétation des tendances observées dans les signalements.
- Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les données doivent être interprétées avec prudence, faute de recul suffisant (Statistique Canada, 2021a).
- Par souci de protection de la vie privée, les données excluent les récidives et ne permettent pas d'analyser les infractions lorsque les totaux sont inférieurs à cinq.

MÉTHODOLOGIE

Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives

Le CIPC propose l'adoption d'une méthodologie quantitative pour l'analyse des données policières fournies par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Segmentées selon la tranche d'âge et le sexe des victimes, ces données permettent de dégager les tendances observées en lien avec les crimes contre la personne. Pour en apprendre davantage sur les infractions dans chacune des catégories, consulter l'annexe 1 du présent rapport. Il convient de préciser qu'une fois transmises par le MSP, les données sur la criminalité ont été soumises à plusieurs étapes préparatoires avant analyse. Celles-ci sont présentées à l'annexe 7. Dans les chapitres qui suivent, nous mettons l'accent sur les crimes contre la personne (infractions pouvant entraîner la mort, infractions sexuelles, voies de fait, infractions entraînant une perte de liberté, menaces, actes de violence et infractions relatives au proxénétisme et à l'obtention de services sexuels) ainsi que sur les crimes contre la propriété (incendies criminels, introductions par effraction, vols, recels, fraudes et méfaits). Pour en apprendre davantage sur les infractions comprises dans chacune de ces catégories, consultez l'annexe 1 du présent rapport.



CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA CRIMINALITÉ DANS L'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL, DE 2018 À 2022

Dispositions générales

Ce rapport présente l'évolution des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété commis entre 2018 et 2022. Il comporte également une analyse du nombre d'infractions enregistrées au cours de cette période dans l'agglomération de Montréal, par arrondissements et villes liées dans lesquels ces infractions ont été perpétrées.

Pour l'étude des données policières du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), nous utilisons trois fichiers :

1. Le nombre d'**affaires** : une affaire correspond à une infraction ;
2. Le nombre d'**auteurs présumés** : plusieurs auteurs présumés peuvent être associés à une même affaire et certaines affaires peuvent n'avoir aucun auteur présumé identifié ;
3. Le nombre de **victimes** : tout comme les auteurs présumés, plusieurs victimes peuvent être associées à une même affaire de crime contre la personne.

Ainsi, entre 2018 et 2022, dans l'agglomération de Montréal, ces trois niveaux d'analyse ont permis de faire ressortir les données suivantes pour l'ensemble des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété :

- **358 193 affaires criminelles à l'étude**, dont :
 - 107 858 affaires relatives à des crimes contre la personne (soit 30 % du total des affaires rapportées) ;
 - 250 335 affaires relatives à des crimes contre la propriété (soit 70 % du total des affaires rapportées).
- **111 648 auteurs présumés à l'étude**, dont :
 - 69 278 crimes contre la personne
 - 42 370 crimes contre la propriété¹.
- Pour ce qui est des **victimes à l'étude**, seules les victimes de crimes contre la personne² sont abordées et leur nombre s'élève à **117 215** dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022.

¹ Selon Statistique Canada (2024), l'identification des auteurs présumés de crimes contre la propriété est généralement plus complexe que pour les crimes contre la personne. Contrairement aux infractions violentes, dans le cadre desquelles la proximité physique entre la victime et l'auteur facilite souvent l'identification grâce aux témoignages et aux preuves matérielles, les crimes contre la propriété présentent plusieurs obstacles : absence de témoins directs, preuves limitées, utilisation de technologies pour dissimuler l'identité, faible taux de signalement et implication d'inconnus (Statistique Canada, 2024). Ces facteurs peuvent entraîner la sous-estimation du nombre réel d'affaires criminelles et d'auteurs présumés impliqués dans ces infractions.

² Dans le cadre des crimes contre la propriété, les personnes impliquées ne sont pas comptabilisées comme des victimes dans les bases de données criminelles, mais comme des « plaignants ». Contrairement aux crimes contre la personne,

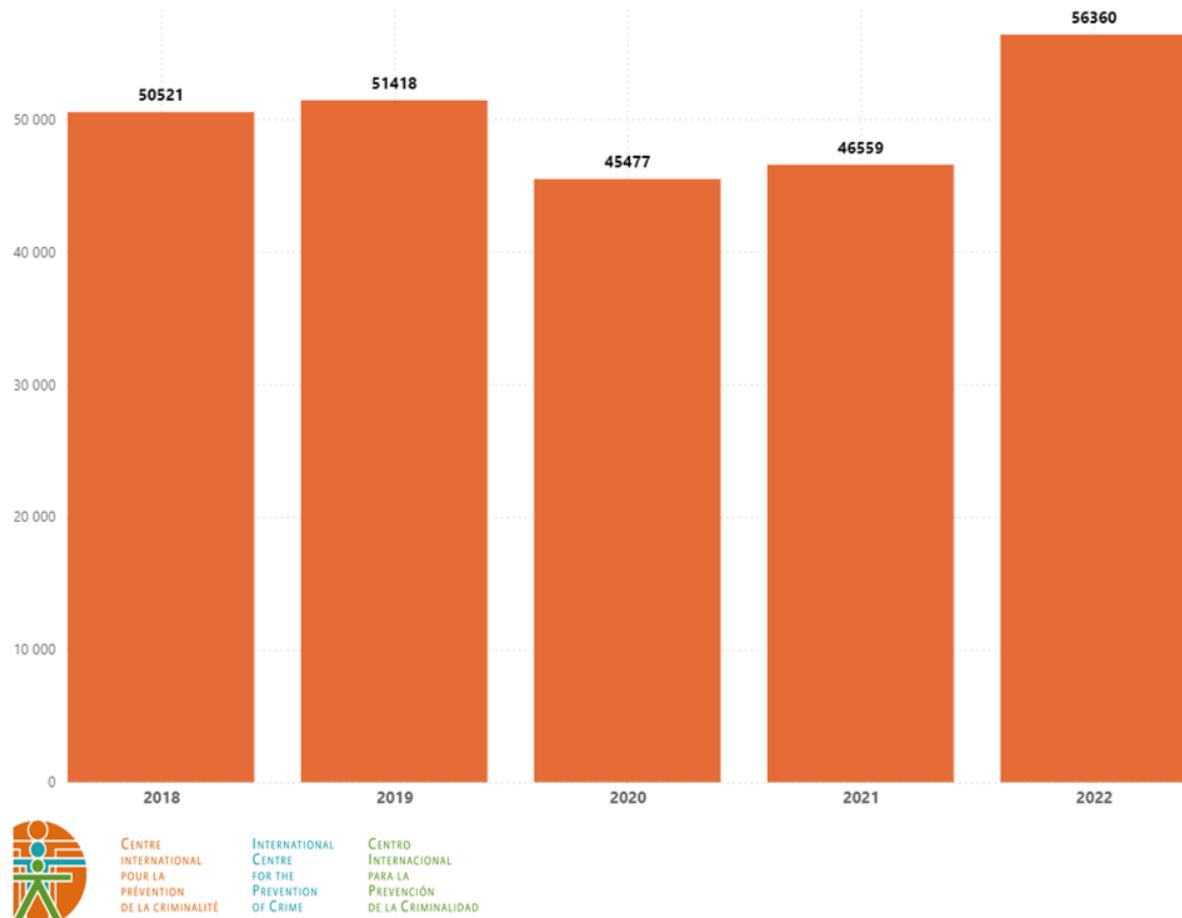
Pour l'année 2022 uniquement, les données concernant les affaires criminelles recensées dans l'agglomération de Montréal sont les suivantes :

- **81 033 affaires criminelles à l'étude**, dont :
 - 24 673 affaires relatives à des crimes contre la personne (soit 30 % du total des affaires rapportées)
 - 56 360 affaires relatives à des crimes contre la propriété (soit 70 % du total des affaires rapportées).
- **21 125 auteurs présumés à l'étude**, dont :
 - 13 455 auteurs présumés de crimes contre la personne
 - 7 670 auteurs présumés de crimes contre la propriété.
- **26 586 victimes** de crimes contre la personne ont été enregistrées dans l'agglomération de Montréal en 2022.

où une victime directe peut être recensée, les crimes contre la propriété sont généralement signalés par les propriétaires ou les détenteurs légitimes des biens concernés. Cette distinction méthodologique a une incidence sur l'analyse statistique et doit être prise en compte lors de l'interprétation des données. D'autres mises en garde et limites concernant l'analyse des crimes contre la propriété sont détaillées aux annexes 5 et 6 du présent rapport.

Crimes contre la propriété

Graphique 1 : Évolution des crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



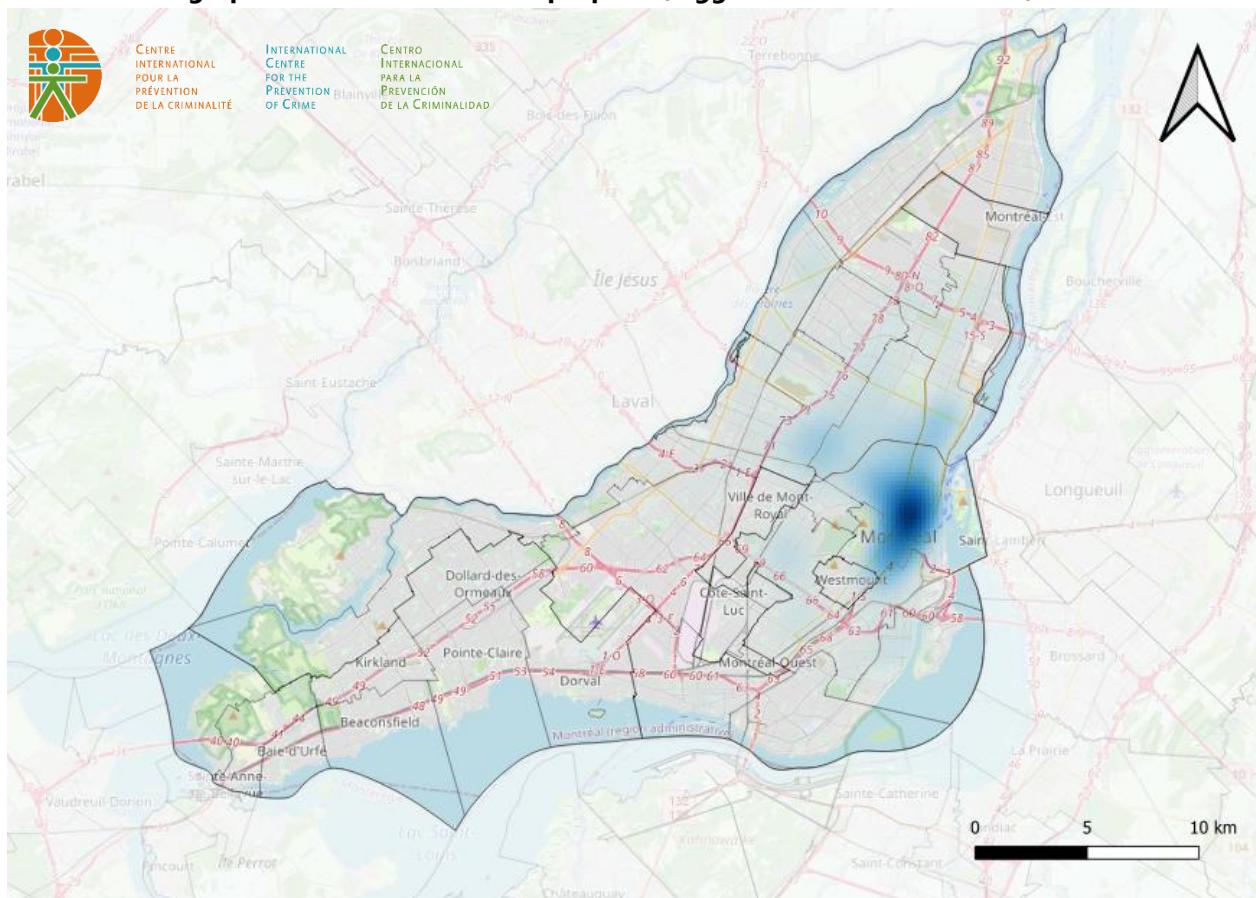
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

TraITEMENT DE DONNÉES : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre l'évolution des affaires criminelles relatives aux crimes contre la propriété commis dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. Au cours de cette période, les crimes contre la propriété ont augmenté de 11,6 %. Plus précisément, nous observons une **stagnation entre 2018 et 2019 et une tendance à la baisse entre 2019 et 2021 de 9,4 %**. Toutefois, cette tendance s'inverse brusquement entre 2021 et 2022, et une augmentation de 21 % est constatée. En 2022, le nombre de crimes contre la propriété est supérieur à celui des années précédentes.

La pandémie de COVID-19, bien que ce ne soit pas l'unique facteur, a manifestement eu une incidence sur les dynamiques criminelles (CIPC, 2023). Cette augmentation dans l'agglomération de Montréal est comparable à celle observée dans la province de Québec qui, entre 2021 et 2022, a vu les crimes contre la propriété augmenter de 15,6 % (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Carte 1 : Cartographie des crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

TraITEMENT DE DONNÉES : Centre international pour la prévention de la criminalité.

La carte des points chauds permet de visualiser les emplacements dans lesquels des crimes contre la propriété ont été signalés entre 2018 et 2022. Elle révèle une répartition hétérogène dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

Une concentration notable des crimes contre la propriété est observée dans le sud-est de l'Île, notamment dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal. Ces deux secteurs ont plusieurs caractéristiques structurelles susceptibles d'amplifier l'exposition à la criminalité. Par exemple, l'arrondissement de Ville-Marie, qui comprend le centre-ville de Montréal, affiche une forte densité résidentielle, une grande mixité sociale et une importante fréquentation quotidienne en raison de la concentration d'emplois, de services, de pôles de transport et d'activités de loisirs (Ville de Montréal, 2025). Cette dynamique de mobilité urbaine expose davantage la population qui n'y réside pas forcément à des situations de vulnérabilité dans les espaces publics ouverts et fermés, notamment en soirée ou dans les zones moins surveillées (Le Bigot, 2022). Compte tenu du facteur de mobilité, l'interprétation des liens entre les facteurs de risque pour la population et le nombre d'actes criminels commis dans ces secteurs doit être abordée avec discernement.

De manière générale, les zones de concentration sont situées majoritairement dans l'est de l'île de Montréal, qui se distingue par une densité urbaine plus élevée, une plus grande précarité socioéconomique et un plus grand nombre de ménages à faible revenu, comparativement à l'ouest de l'île, comme le démontre l'indice de défavorisation matérielle et sociale développé par l'INSPQ³ (2023).

³ Cet indice permet de mesurer les inégalités tant sur le plan économique que dans les relations entre les divers groupes de personnes dans l'agglomération de Montréal, comparativement aux données recensées pour la province de Québec. Largement utilisées au Québec, ces données reposent sur six indicateurs permettant d'évaluer les indices de défavorisation d'une population. En effet, pour mieux comprendre les disparités socioéconomiques qui influencent directement les conditions de vie des résidents et les horizons qui se dessinent pour eux, il est essentiel d'étudier des facteurs comme le faible niveau de scolarisation, les revenus limités et l'isolement social, souvent corrélés à une augmentation des comportements déviants ou criminels. L'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) est un outil fiable pour l'analyse de ces disparités. Il comprend deux dimensions principales : une composante matérielle et une composante sociale :

- « La dimension matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes résidant dans un territoire et ayant comme conséquence un manque de ressources matérielles (évaluée par l'éducation, l'emploi et le revenu) ».
- La dimension sociale [de l'IDMS] renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté (évaluée par le fait de vivre seul, d'être dans une situation de monoparentalité ou d'être séparé, divorcé ou veuf) (INSPQ, 2023).

Tableau 1 : Crimes contre la propriété par arrondissements et villes liées, agglomération de Montréal, 2022

Arrondissements et Villes-liées	Crimes contre la propriété en 2022	Taux de criminalité pour 1 000 habitants en 2022	Méfaits en 2022	Taux de criminalité en 2022	Vol de véhicule/Vol dans véhicule en 2022	Taux de criminalité en 2022	Introduction par effraction en 2022	Taux de criminalité en 2022	Vol 5 000 \$ et — en 2022	Taux de criminalité en 2022	Fraudes en 2022	Taux de criminalité en 2022	Vol + de 5000 \$ en 2022	Taux de criminalité en 2022	Recel en 2022	Taux de criminalité en 2022	Incendies en 2022	Taux de criminalité en 2022
Ville-Marie	7326	69,8	834	7,9	1940	18,5	844	8,0	2654	25,3	828	7,9	84	0,8	102	1,0	40	0,4
Dorval	866	44,9	81	4,2	332	17,2	53	2,7	283	14,7	80	4,1	30	1,6	6	0,3	s.o.	s.o.
Montréal-Est	170	38,7	17	3,9	52	11,8	29	6,6	17	3,9	46	10,5	5	1,1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Plateau-Mont-Royal	3657	34,6	387	3,7	909	8,6	729	6,9	1016	9,6	529	5,0	32	0,3	33	0,3	22	0,2
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	4231	30,1	446	3,2	1192	8,5	612	4,4	1048	7,5	811	5,8	31	0,2	58	0,4	33	0,2
Anjou	1215	28,1	88	2,0	506	11,7	85	2,0	240	5,6	267	6,2	20	0,5	s.o.	s.o.	6	0,1
Pointe-Claire	927	27,7	58	1,7	443	13,2	59	1,8	190	5,7	153	4,6	18	0,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Lachine	1181	25,4	130	2,8	339	7,3	140	3,0	277	6,0	246	5,3	28	0,6	8	0,2	13	0,3
Rosemont-La Petite-Patrie	3586	25,3	356	2,5	974	6,9	465	3,3	945	6,7	784	5,5	14	0,1	30	0,2	18	0,1
Agglomération de Montréal	49911	24,9	4915	2,5	15712	7,8	6060	3,0	12682	6,3	9127	4,6	529	0,3	544	0,3	342	0,2
Sud-Ouest	2096	24,8	240	2,8	576	6,8	345	4,1	581	6,9	296	3,5	22	0,3	21	0,2	15	0,2
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3394	23,4	291	2,0	1131	7,8	418	2,9	784	5,4	678	4,7	25	0,2	43	0,3	24	0,2
Montréal-Nord	2064	23,3	259	2,9	758	8,6	235	2,7	339	3,8	393	4,4	25	0,3	35	0,4	20	0,2
Saint-Laurent	2215	21,7	156	1,5	994	9,7	236	2,3	391	3,8	361	3,5	30	0,3	19	0,2	28	0,3
Ahuntsic-Cartierville	2844	21,0	243	1,8	980	7,2	284	2,1	600	4,4	669	4,9	17	0,1	31	0,2	20	0,1
Saint-Léonard	1639	20,6	129	1,6	663	8,3	103	1,3	321	4,0	368	4,6	20	0,3	19	0,2	16	0,2
Verdun	1449	20,6	135	1,9	377	5,4	176	2,5	383	5,4	322	4,6	12	0,2	37	0,5	7	0,1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	3384	19,8	327	1,9	931	5,5	383	2,2	1112	6,5	560	3,3	26	0,2	32	0,2	12	0,1
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2121	19,6	208	1,9	796	7,4	192	1,8	343	3,2	529	4,9	18	0,2	10	0,1	25	0,2
LaSalle	1553	18,9	167	2,0	405	4,9	137	1,7	449	5,5	348	4,2	18	0,2	20	0,2	9	0,1
Kirkland	312	16,1	26	1,3	129	6,6	19	1,0	72	3,7	62	3,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Baie-D'Urfé	54	14,3	s.o.	s.o.	29	7,7	7	1,9	s.o.	s.o.	12	3,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Westmount	279	14,2	36	1,8	88	4,5	46	2,3	32	1,6	69	3,5	7	0,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sainte-Anne-de-Bellevue	70	13,9	14	2,8	26	5,2	13	2,6	9	1,8	7	1,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dollard-Des Ormeaux	656	13,6	55	1,1	244	5,0	80	1,7	95	2,0	163	3,4	8	0,2	6	0,1	5	0,1
Île-Bizard-Sainte-Geneviève	253	13,4	26	1,4	97	5,1	36	1,9	39	2,1	52	2,8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Côte-Saint-Luc	449	13,0	40	1,2	104	3,0	79	2,3	118	3,4	94	2,7	6	0,2	s.o.	s.o.	5	0,1
Pierrefonds-Roxboro	856	12,2	82	1,2	301	4,3	125	1,8	142	2,0	179	2,5	8	0,1	10	0,1	9	0,1
Outremont	293	11,9	29	1,2	111	4,5	44	1,8	46	1,9	57	2,3	5	0,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Montréal-Ouest	60	11,7	5	1,0	34	6,6	6	1,2	13	2,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Hampstead	74	10,5	8	1,1	35	5,0	13	1,8	9	1,3	9	1,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beaconsfield	177	9,2	22	1,1	58	3,0	10	0,5	15	0,8	65	3,4	6	0,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Senneville	6	6,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mont Royal	60	2,9	16	0,8	155	7,4	56	2,7	116	5,5	87	4,2	11	0,5	8	0,4	5	0,2



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le tableau 1 présente une analyse comparative des crimes contre la propriété pour lesquels le lieu du crime a été identifié, enregistrés en 2022 dans les différents arrondissements et villes liées de l'agglomération de Montréal. Les taux de criminalité, exprimés pour 1 000 habitants⁴, ont été calculés sur la base des données issues du recensement de 2021 de Statistique Canada.

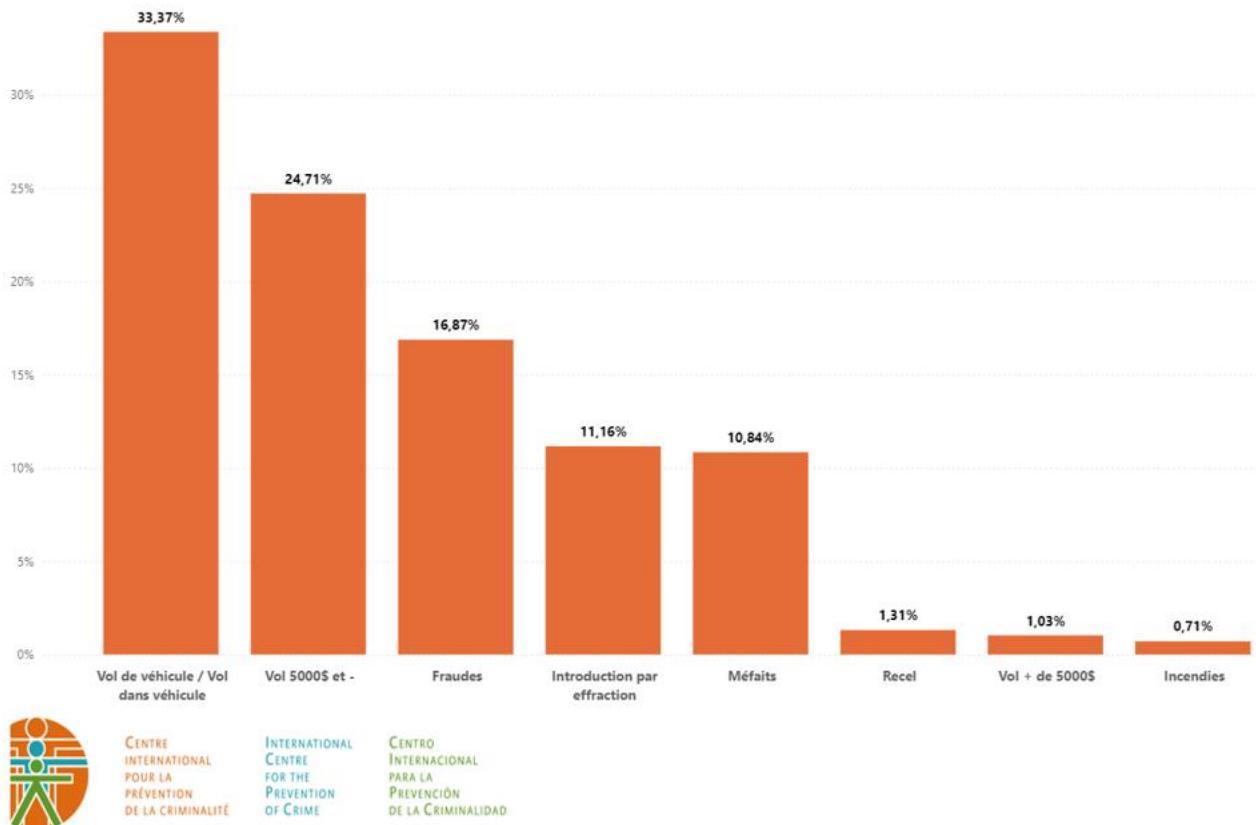
En 2022, l'agglomération de Montréal a recensé 49 911 crimes contre la propriété dont le lieu a été identifié, soit un taux global de **24,9 crimes pour 1 000 habitants**. Parmi les infractions enregistrées, les vols de véhicule ou dans un véhicule affichent le taux le plus élevé, avec 7,8 vols pour 1 000 habitants. À l'inverse, les incendies présentent le taux de criminalité le plus faible, avec seulement 0,2 incident pour 1 000 habitants en 2022.

Les trois arrondissements affichant les taux les plus élevés sont Ville-Marie (69,8 affaires criminelles pour 1 000 habitants), Dorval (44,9) et Montréal-Est (38,7), ce qui traduit une importante concentration de la criminalité dans des secteurs présentant à la fois des vulnérabilités sociales (INSPQ, 2023), une densité d'activités (Dorval est l'arrondissement dans lequel se situe l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau) et un accès parfois inégal aux ressources de prévention et de protection contre la criminalité (Ville de Montréal, 2025).

⁴ Les taux de crimes sont le rapport entre le nombre de délits déclarés à la police et la population, pour 1 000 habitants. Ces indicateurs permettent de comparer le nombre d'infractions commises par année et par territoire. La formule de calcul des taux est la suivante : le nombre d'infractions enregistré divisé par la population visée et multiplié par 1 000. La provenance des auteurs présumés et des victimes n'est pas prise en considération dans le calcul. Ainsi, dans les secteurs dans lesquels les déplacements urbains sont nombreux, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie, la tendance est que les taux de criminalité sont plus élevés que dans les autres quartiers, puisqu'un important pourcentage des personnes mises en cause dans un crime ne réside pas dans ces secteurs.

Types d'actes⁵

Graphique 2 : Pourcentage des principales catégories de crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En 2022, les infractions les plus fréquentes parmi les crimes contre la propriété dans l'agglomération de Montréal comprennent **les vols de véhicule ou dans un véhicule, les vols de 5 000 \$ et moins ainsi que les fraudes**. Les vols de véhicule ou dans un véhicule représentent plus d'un tiers (33,37 %) des crimes contre la propriété enregistrés dans l'agglomération, tandis que les vols de 5 000 \$ et moins représentent près d'un quart (24,71 %).

La situation dans l'agglomération de Montréal contraste avec la tendance provinciale, où les vols de 5 000 \$ et moins et les fraudes constituent la majorité des crimes contre la propriété (ministère de la Sécurité publique, 2024).

La proportion particulièrement élevée de vols de véhicules dans l'agglomération de Montréal est l'un des enjeux prioritaires. En effet, dès 2021, dans le contexte qui a suivi la pandémie de COVID-19, le SPVM et ses partenaires ont été confrontés à une importante recrudescence de ce type d'infraction. Cette tendance,

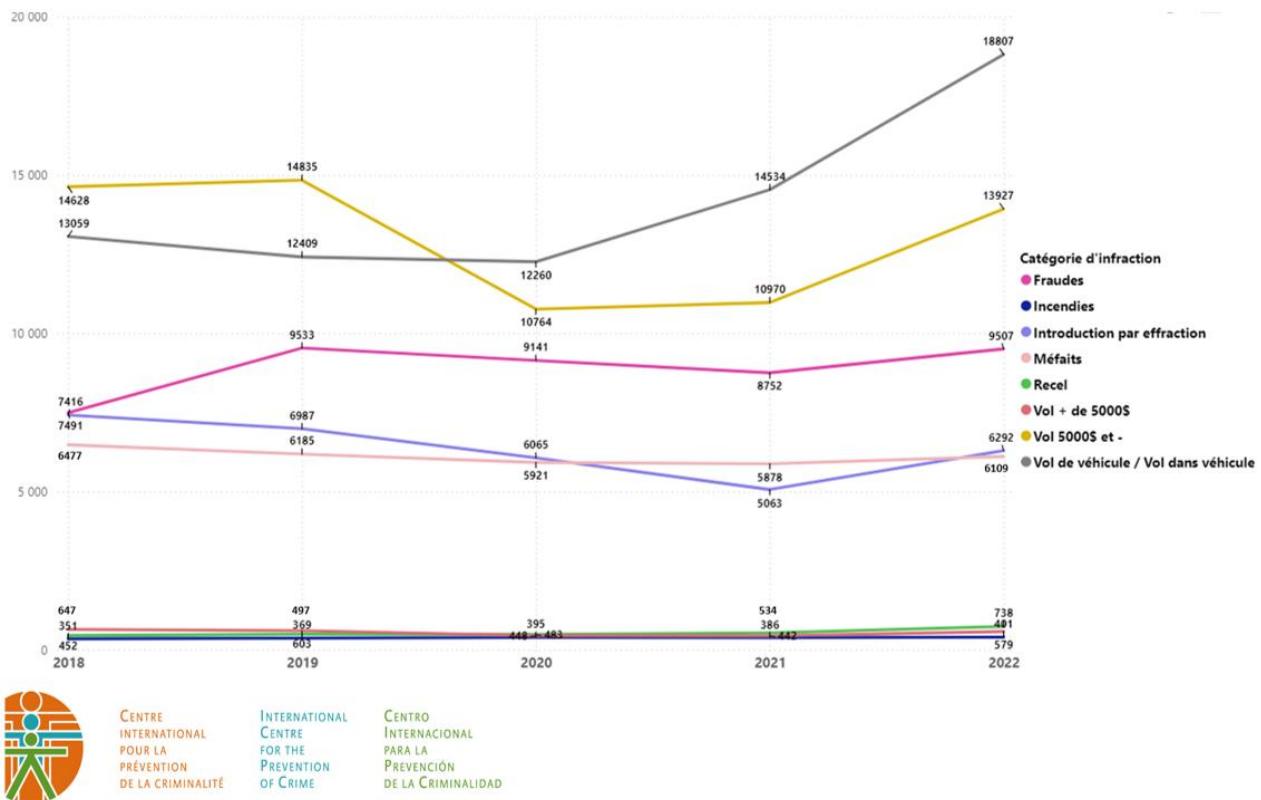
⁵ Voir annexe 1.

observée à l'échelle du Canada, s'expliquait notamment par la rareté des véhicules neufs sur le marché, aggravée par la pénurie mondiale de semi-conducteurs, composantes essentielles à leur fabrication. Ce manque d'approvisionnement a entraîné une augmentation importante de la valeur des véhicules d'occasion et en a fait des cibles de choix pour les voleurs. Les renseignements recueillis auprès des services de police indiquent que les véhicules volés ne constituent pas seulement une marchandise, ils permettent également d'alimenter le financement d'activités criminelles, comme le trafic d'armes à feu et de stupéfiants. Par ailleurs, grâce à sa position stratégique, le port de Montréal joue un rôle névralgique pour les exportations et est considéré comme un lieu privilégié pour les réseaux criminels organisés (SPVM, 2025).

Pour contrer ce phénomène, le SPVM a lancé, dès janvier 2024, le projet VECTOR en partenariat avec la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Sûreté du Québec (Gouvernement du Canada, 2024). Cette initiative a permis la saisie historique de plus de 1 300 véhicules volés destinés à l'exportation au port de Montréal au cours de l'année 2024. Dans le même élan, le SPVM a pris part en février 2024 au Sommet national sur le vol de véhicules à moteur à Ottawa, dans le but de renforcer la collaboration interinstitutionnelle et de contribuer à l'élaboration du plan stratégique fédéral de lutte contre ce crime (SPVM, 2025). En parallèle, le gouvernement du Canada a investi 15 millions \$ en 2024 pour soutenir les services de police locaux, faciliter le partage de renseignements avec Interpol et accroître les capacités de détection des véhicules volés aux frontières (Gouvernement du Canada, 2024a).

Ces efforts conjugués semblent avoir porté fruit dans l'agglomération de Montréal. En effet, selon le plus récent rapport du SPVM, les vols de véhicules ont diminué de 25 % en 2024 par rapport à 2023. Cette amélioration des statistiques est en partie attribuable à la mise en place d'une équipe intégrée temporaire au sein du SPVM, composée de la GRC et de l'ASFC, dont le mandat comprend le déploiement de ressources d'enquête supplémentaires, une collaboration renforcée avec certains acteurs clés (Administration portuaire de Montréal, services policiers provinciaux et nationaux, compagnies d'assurances), le ciblage des têtes dirigeantes des réseaux criminels et la mise en œuvre de mesures de prévention (SPVM, 2025).

Graphique 3 : Évolution des principales catégories de crimes contre la propriété, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

TraITEMENT de donnÉES : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique permet d'observer l'évolution des principales catégories de crimes contre la propriété dans l'agglomération de Montréal de 2018 à 2022.

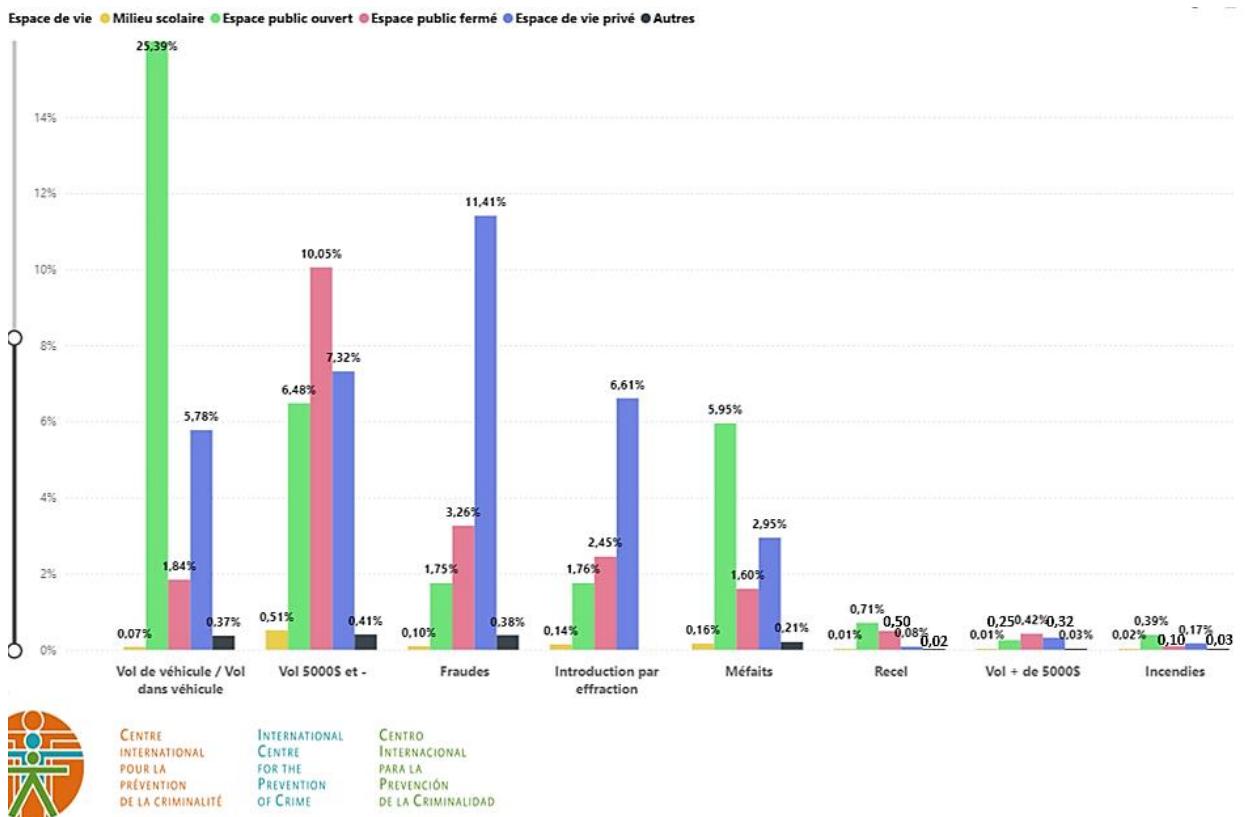
Durant cette période, une importante augmentation a été observée dans les catégories suivantes : **vols de véhicule ou dans un véhicule (+44 %), fraudes (+28,2 %) et recels (+63,3 %)**. En particulier, les vols de véhicule ou dans un véhicule sont passés de 13 059 infractions en 2018 à 18 807 en 2022, devenant ainsi la principale infraction contre la propriété dès 2020 avec un nombre supérieur aux vols de 5 000 \$ et moins. Cette tendance est également observée à l'échelle de la province de Québec, où les augmentations les plus fortement constatées entre 2021 et 2022 sont les vols de voiture (+50,6 %) et les vols de 5 000 \$ et moins (+31 %), comme c'est le cas dans l'agglomération de Montréal (ministère de la Sécurité publique, 2024).

En dépit de ces augmentations, nous constatons une tendance générale à la baisse des crimes contre la propriété au cours de la période, malgré une recrudescence notable entre 2021 et 2022. La pandémie de COVID-19 semble avoir eu une incidence sur les dynamiques criminelles (CIPC, 2023). Par exemple, entre 2019 et 2021 (période marquée par les confinements), les vols de 5 000 \$ et moins ont diminué de 26,1 %, avant de rebondir et d'enregistrer une hausse de 27 % entre 2021 et 2022. Nous constatons une évolution semblable, bien que moins marquée pour les introductions par effraction et les méfaits.

Ces statistiques peuvent s'expliquer par le fait qu'une proportion importante de la population a fait du télétravail ou est restée à domicile pendant plusieurs mois entre 2019 et 2021, réduisant ainsi les occasions de commettre certains types de délits, comme les vols d'automobiles ou de bicyclettes près des résidences. De plus, la diminution des déplacements dans les espaces publics a entraîné la diminution du nombre de cibles potentielles pour les personnes mal intentionnées, entre autres les vols de sac à main dans la rue (CIPC, 2022).

Lieux⁶

Graphique 4 : Pourcentage de crimes contre la propriété par espace de vie, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

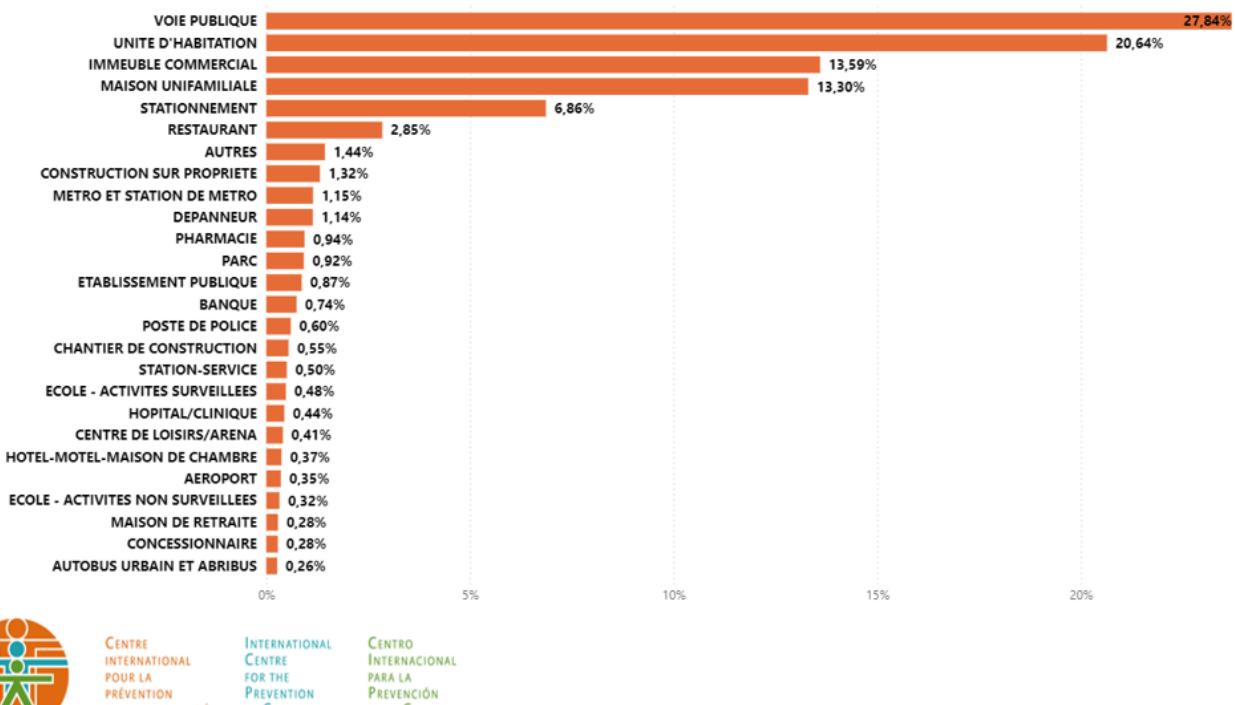
Ce graphique documente la répartition des catégories d'infractions contre la propriété selon les espaces de vie connus, en s'appuyant sur la typologie développée par le CIPC. Dans ses rapports précédents, le CIPC a défini cinq espaces distincts : les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés, les espaces publics ouverts et le cyberespace pour catégoriser les lieux dans lesquels les infractions sont commises ou subies. Ces catégories sont présentées à l'annexe 4 du présent rapport.

⁶ Voir annexe 4.

À cet effet, dans l'agglomération de Montréal, **les vols de véhicule ou dans un véhicule qui ont eu lieu dans un espace public ouvert représentent plus d'un crime contre la propriété sur quatre (25,4 %)**. Les vols de 5 000 \$ et moins se produisent principalement dans des espaces publics fermés, ce qui représente plus d'une infraction contre la propriété sur dix (10,1 %). Les fraudes et les introductions par effraction sont plus fréquentes dans les espaces privés, tandis que les méfaits, les recels et les incendies sont davantage concentrés dans les espaces publics ouverts.

Ainsi, les crimes contre la propriété dont le lieu du crime est connu se produisent principalement dans les espaces publics ouverts (42,7 %), suivis des espaces privés (34,7 %), des espaces publics fermés (20,2 %), des autres espaces (1,4 %) et du milieu scolaire (1 %).

Graphique 5 : Pourcentage de crimes contre la propriété selon le lieu du crime, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

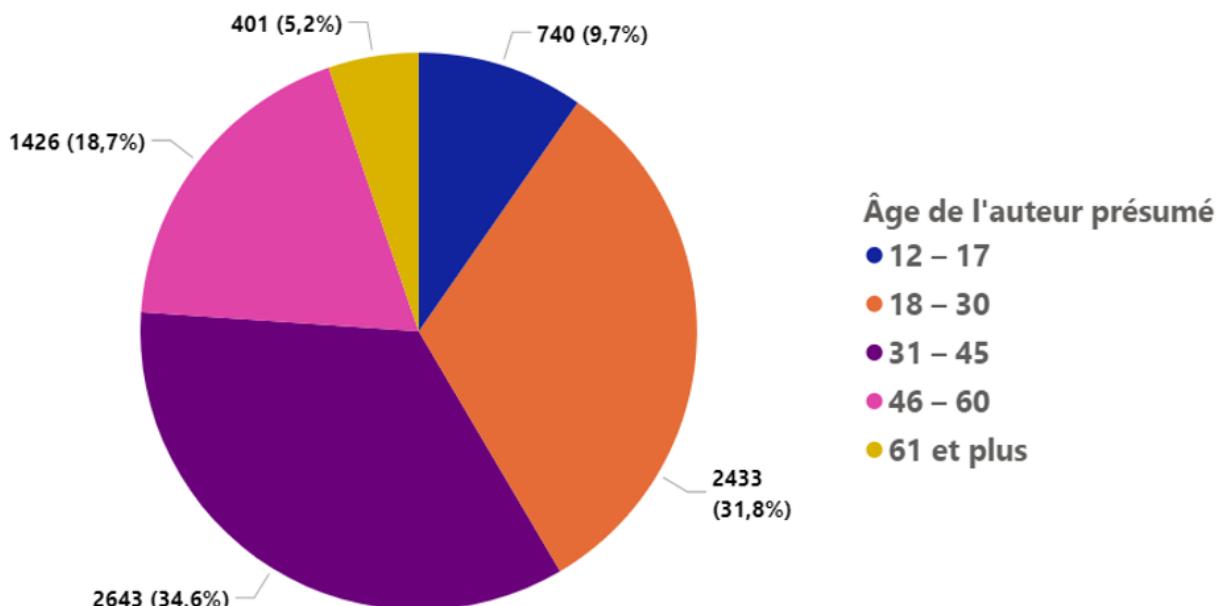
Cette analyse des lieux d'occurrence des crimes contre la propriété révèle que **plus d'un quart des crimes contre la propriété dans l'agglomération de Montréal sont commis sur la voie publique (27,8 %)**, tandis que plus **d'un sur cinq (20,6 %) ont lieu dans des unités d'habitation**. Concernant les espaces publics fermés dont le lieu a été identifié, les immeubles commerciaux prédominent et représentent le troisième type d'espace où des crimes contre la propriété sont perpétrés le plus souvent (13,6 %).

Profil des personnes impliquées

Auteurs présumés

Âge des victimes par catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal

Graphique 6 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

TraITEMENT DE DONNÉES : Centre international pour la prévention de la criminalité.

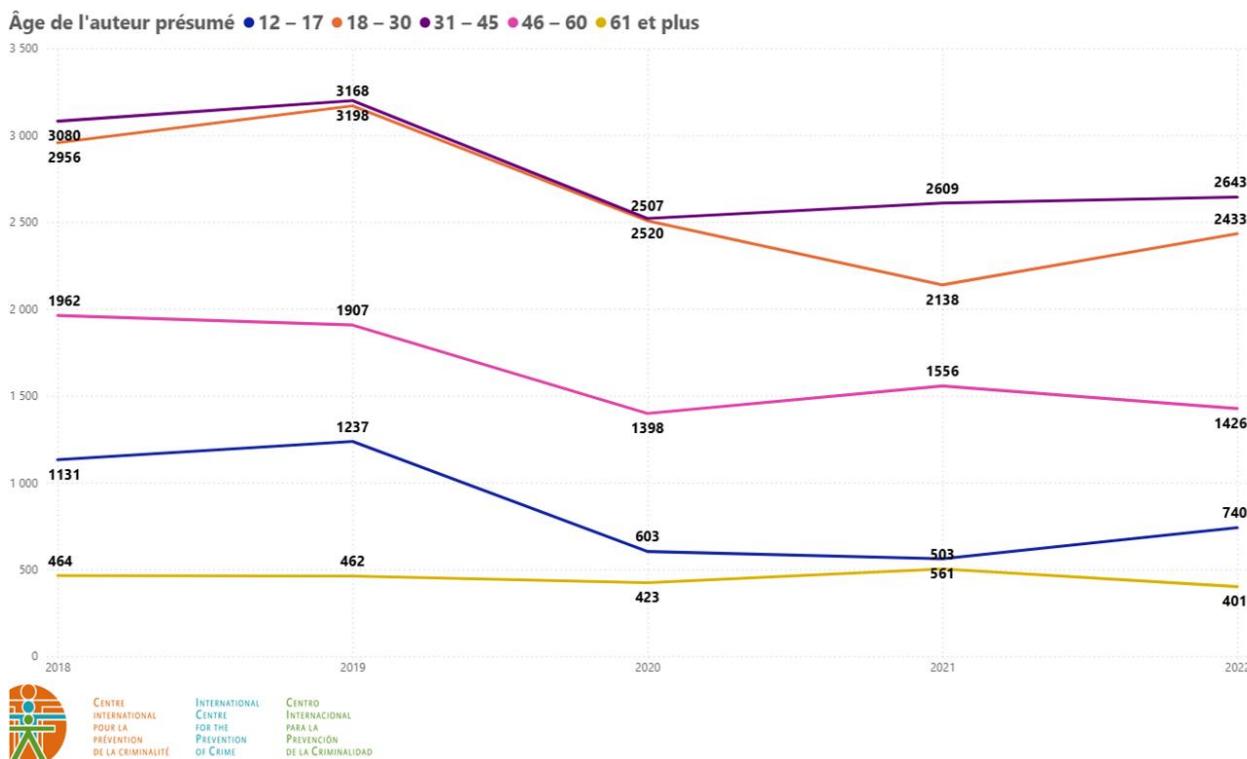
À des fins de mise en contexte, il est essentiel de prendre en compte les données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada, la population de l'agglomération de Montréal se répartit comme suit⁷ :

- 0 à 19 ans : 949 680 (22,1 % de la population totale)
- 20 à 29 ans : 549 560 (12,8 % de la population totale)
- 30 à 44 ans : 896 905 (21 % de la population totale)
- 45 à 59 ans : 847 320 (19,7 % de la population totale)
- 60 ans et plus : 1 048 265 (24,4 % de la population totale)

⁷ Il convient de souligner que les catégories d'âge utilisées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la composition des tranches d'âge peut avoir une incidence sur les pourcentages relevés et sur la comparaison entre groupes, notamment en ce qui concerne les groupes de jeunes et de personnes âgées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs pour chacune des catégories.

En 2022, parmi les auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge est identifié, **plus d'un tiers (34,6 %) avaient entre 31 et 45 ans au moment des faits**, tandis que 31,8 % avaient entre 18 et 30 ans. Il convient également de souligner que près d'un **auteur présumé sur dix (9,7 %) appartient à la tranche d'âge des 12 à 17 ans**. Il est impératif de modérer cette interprétation, car l'âge n'est identifié que pour 7 643 auteurs présumés sur les 56 360 crimes contre la propriété recensés, ce qui limite la portée statistique de cette analyse⁸.

Graphique 7 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitements de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre le nombre d'auteurs présumés de crimes contre la propriété dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. Une diminution a été observée dans toutes des tranches d'âge. Les reculs les plus marqués sont observés dans la catégorie des auteurs présumés ayant entre 12 et 17 ans (-34,6 %) et des auteurs présumés ayant entre 46 et 60 ans (-27,3 %). À l'inverse, les auteurs présumés dans la tranche des 61 ans et plus (- 13,6 %) et des 31 à 45 ans (- 14,2 %) affichent les reculs les plus faibles au cours de cette période.

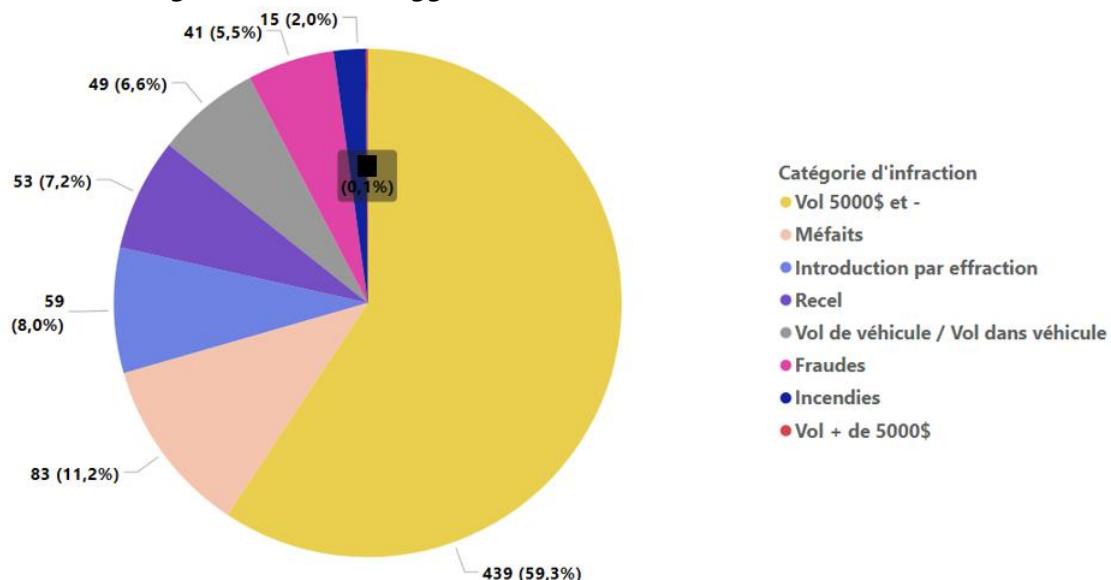
Par ailleurs, certaines tendances se remarquent dans l'ensemble des tranches d'âge, notamment une baisse générale observée entre 2019 et 2020. Il convient toutefois de souligner que la plus forte hausse du nombre

⁸ Voir annexes 5 et 6.

d'auteurs présumés dans l'agglomération de Montréal, entre 2021 et 2022, concerne les 12 à 17 ans, dont les effectifs ont augmenté de plus de 47,1 %.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ces variations, entre autres l'évolution des priorités des services de police, ce qui a un effet mesurable sur le nombre d'arrestations. Par exemple, l'intensification des mesures de prévention ou de dissuasion, entre autres l'augmentation des patrouilles dans les quartiers à risque, peut avoir contribué à la réduction des occasions de commettre des crimes. Il est également possible que des variations d'ordre économique, comme l'amélioration de l'emploi ou l'accès à des programmes de soutien, aient contribué à la diminution des activités criminelles. Les programmes de prévention destinés aux jeunes adultes, notamment les interventions communautaires, les initiatives éducatives ou les campagnes de sensibilisation, pourraient avoir eu une incidence importante sur la prévention de la délinquance (Agence de la santé publique du Canada, 2024).

Graphique 8 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PRÉVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

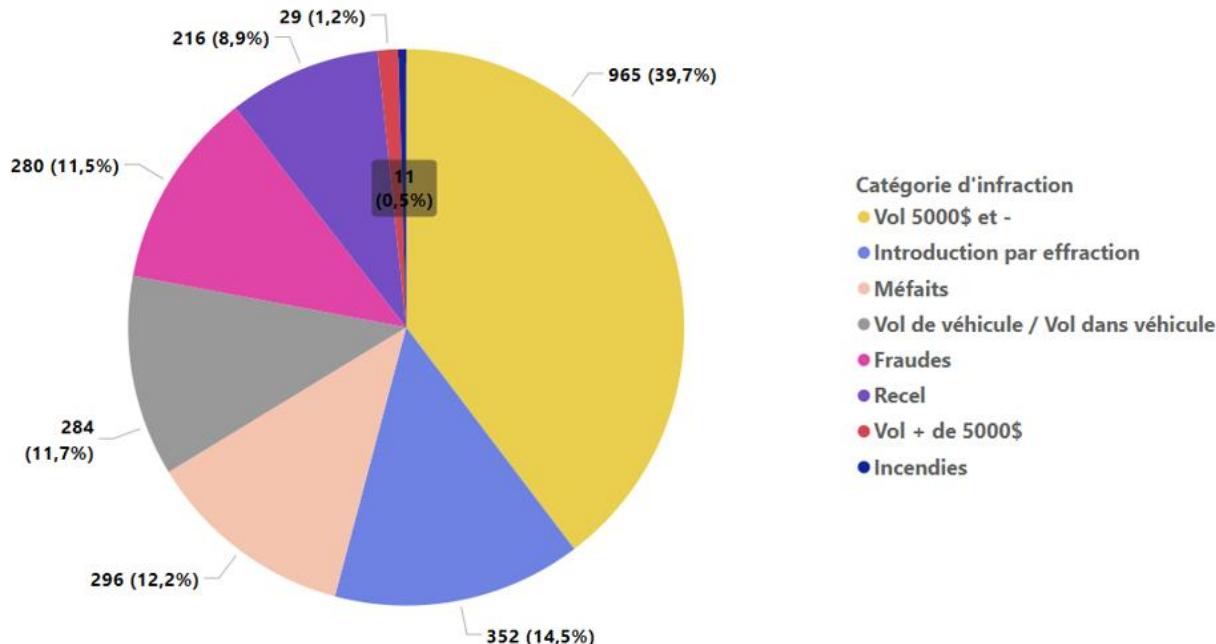
Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les graphiques 8 à 12 mettent en lumière, pour l'année 2022, la répartition par âge des auteurs présumés ayant commis des infractions de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié.

Nous remarquons que les personnes âgées de 12 à 17 ans commettent **dans plus de la moitié des cas des vols de 5 000 \$ et moins (59,3 %)**.

Il est également pertinent de noter que **les méfaits (11,2 %) sont la deuxième catégorie d'infraction la plus fréquente chez les 12 à 17 ans**. Cette forte représentation des auteurs présumés de méfaits dans cette tranche d'âge est également observée à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024). En effet, la recherche de validation ou la volonté de tester les limites poussent parfois les jeunes dans ce groupe d'âge à multiplier ce type d'infractions. Ces actes peuvent être motivés par le désir de défier les règles ou par un sentiment de frustration à l'égard des figures d'autorité (Filkin et al., 2022).

Graphique 9 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

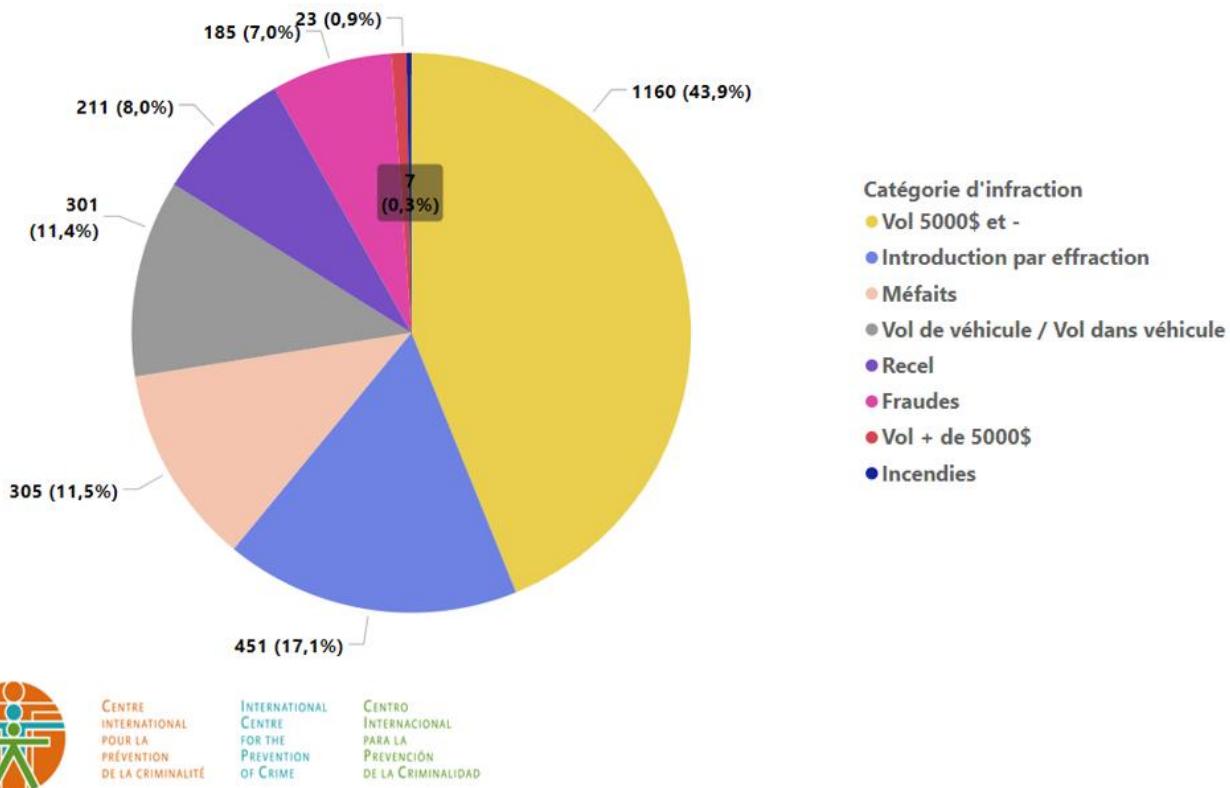
Traitements de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Pour les personnes dans la tranche des 18 à 30 ans, la répartition des infractions est plus diversifiée que pour les auteurs présumés dans la tranche des 12 à 17 ans, dont l'âge a été identifié. Les personnes dans la première catégorie commettent un plus grand nombre de **vols de 5 000 \$ et moins**, ce qui représente plus d'un tiers des infractions commises (39,7 %). Les autres infractions, notamment les introductions par effraction, les méfaits, les vols de véhicule ou dans un véhicule et les fraudes, sont réparties de manière relativement semblable dans la tranche des 18 à 30 ans.

Parmi toutes les catégories d'âge, la tranche des 18 à 30 ans compte la plus grande proportion d'auteurs présumés de fraudes. Ces statistiques peuvent être attribuables au fait que ces personnes sont plus à l'aise avec les technologies numériques et que les moyens modernes de fraude (hameçonnage,

cryptomonnaies, etc.) leur sont plus facilement accessibles (ATN, 2020 ; CIUSSS de l'Estrie, 2023 ; Chinchilla et al., 2021).

Graphique 10 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

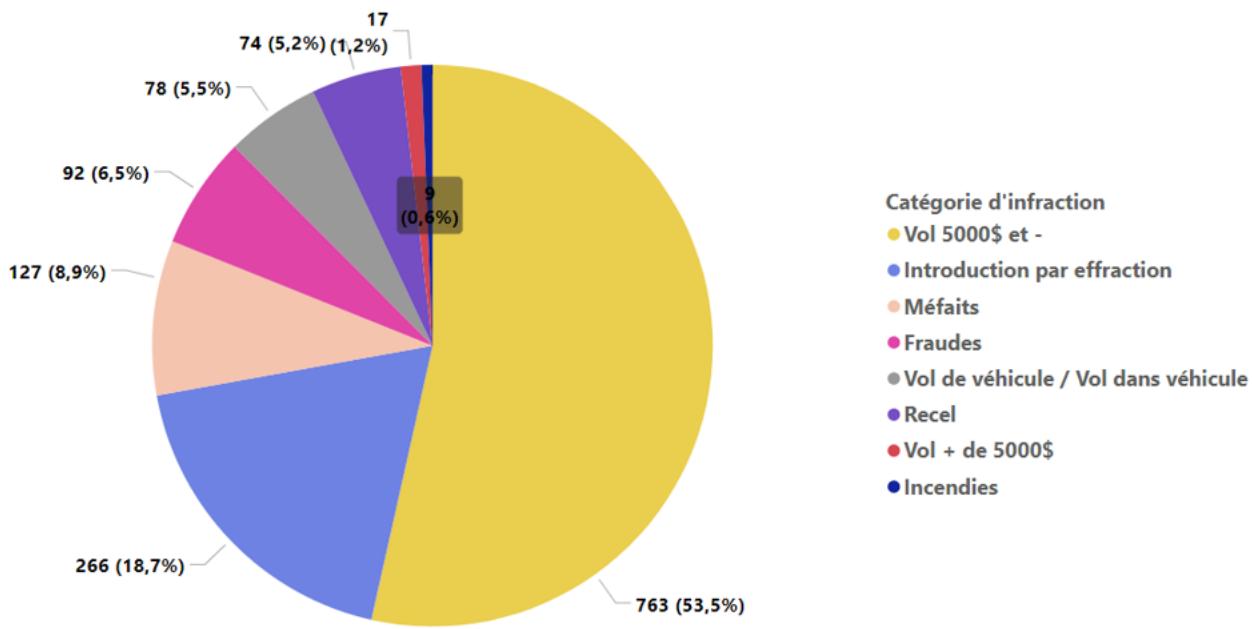


Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Dans la tranche des 31 à 45 ans, les infractions les plus fréquemment commises sont **les vols de 5 000 \$ et moins, suivies des introductions par effraction**. Par ailleurs, le pourcentage de méfaits et de vols de véhicule ou dans un véhicule est comparable à celui observé chez les 18 à 30 ans, chacune de ces catégories d'infractions représentant un peu plus d'une infraction sur dix dans cette tranche d'âge.

Graphique 11 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

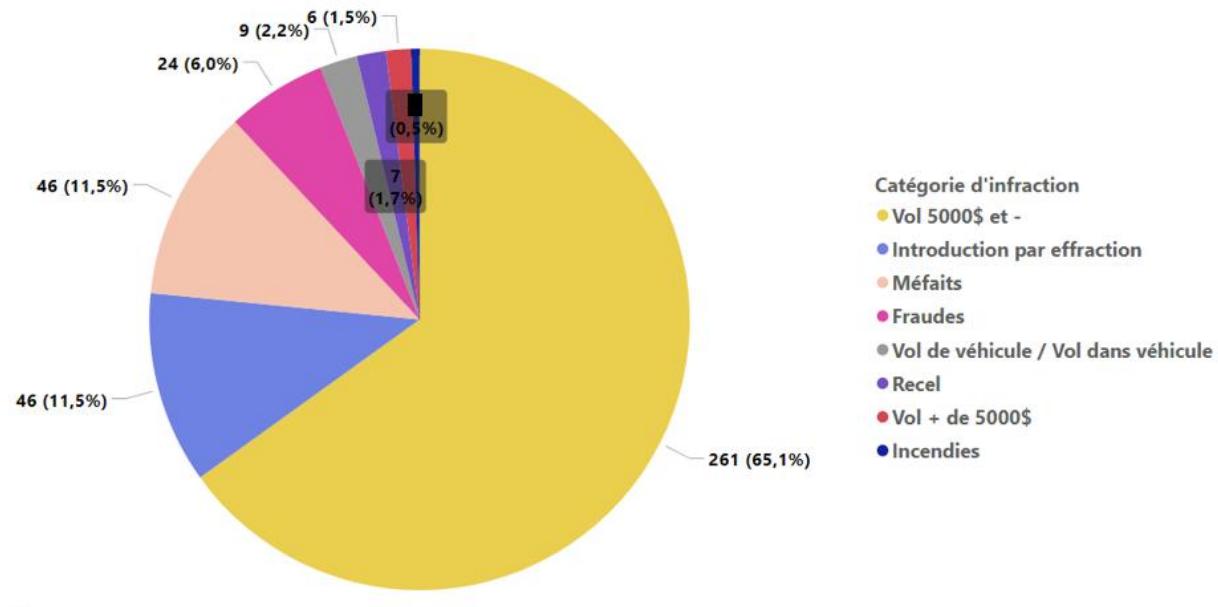
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Chez les auteurs présumés entre 46 et 60 ans, comme c'est le cas pour les 12 à 17 ans, **les vols de 5 000 \$ et moins** représentent plus de la moitié des infractions (53,5 %). Il est également intéressant de noter que, dans la tranche des 46 à 60 ans, les fraudes (6,5 %) sont plus fréquentes que les vols de véhicule ou dans un véhicule (5,5 %), contrairement aux tendances observées dans les groupes de personnes plus jeunes. De plus, les 46 à 60 ans représentent **la plus grande proportion d'auteurs présumés d'introductions par effraction comparativement aux autres tranches d'âge**.

Graphique 12 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

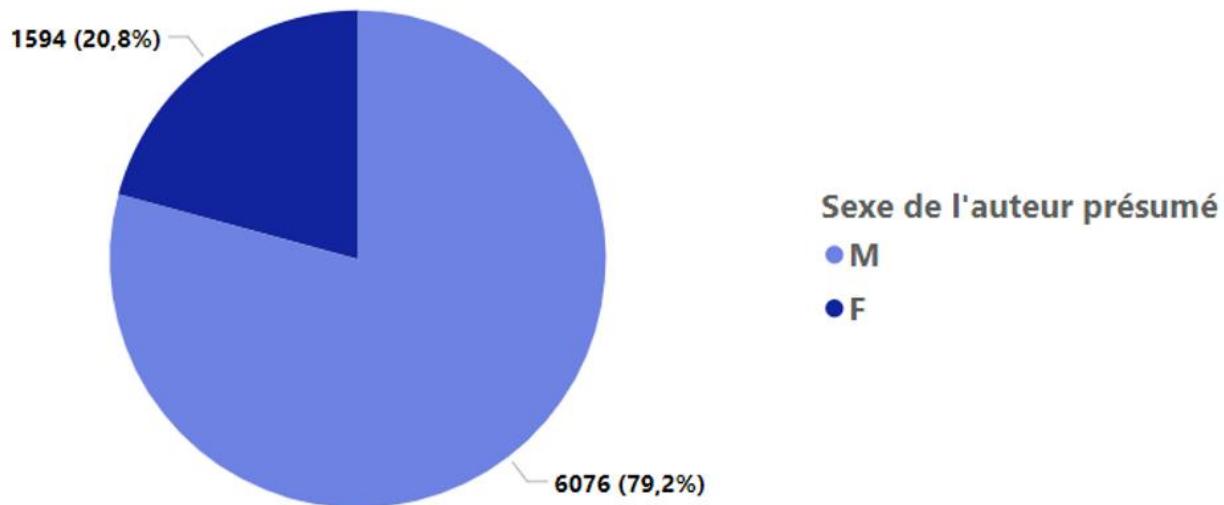
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les auteurs présumés de 61 ans et plus sont à l'origine du **plus fort pourcentage de vols de 5 000 \$ et moins**, qui représentent 65,1 % des crimes contre la propriété commis par ce groupe d'âge. Par ailleurs, les méfaits et les introductions par effraction affichent une répartition égale dans cette catégorie d'âge, soit 11,5 % chacun.

Sexe des auteurs présumés par catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal

Graphique 13 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

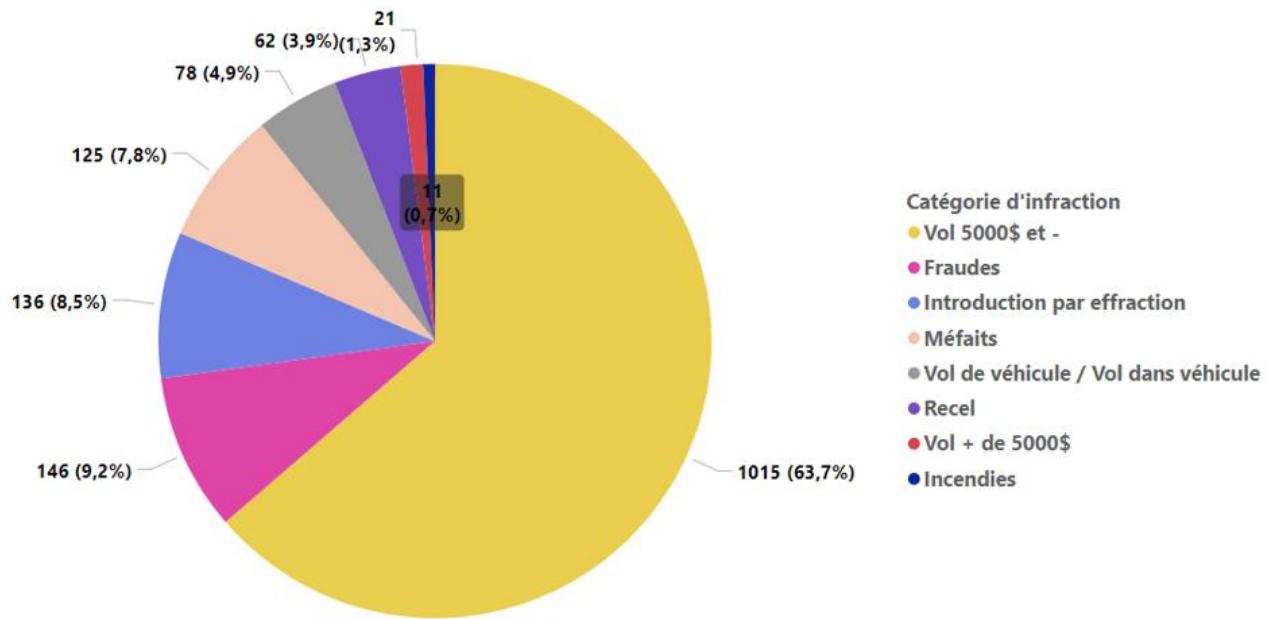
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitements de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Plus des trois quarts (79,2 %) des auteurs présumés de crimes contre la propriété **sont de sexe masculin**. À titre comparatif, selon le recensement de Statistique Canada de 2021, la population de l'agglomération de Montréal est composée à 49 % de personnes de sexe masculin et à 51 % de personnes de sexe féminin. Une fois de plus, il convient d'apporter des nuances à l'analyse en tenant compte du faible nombre d'auteurs présumés identifiés ayant commis des crimes contre la propriété. Ces pourcentages sont similaires à ceux de la province qui indiquent que 75,3 % des auteurs présumés de crimes contre la propriété sont de sexe masculin (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 14 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

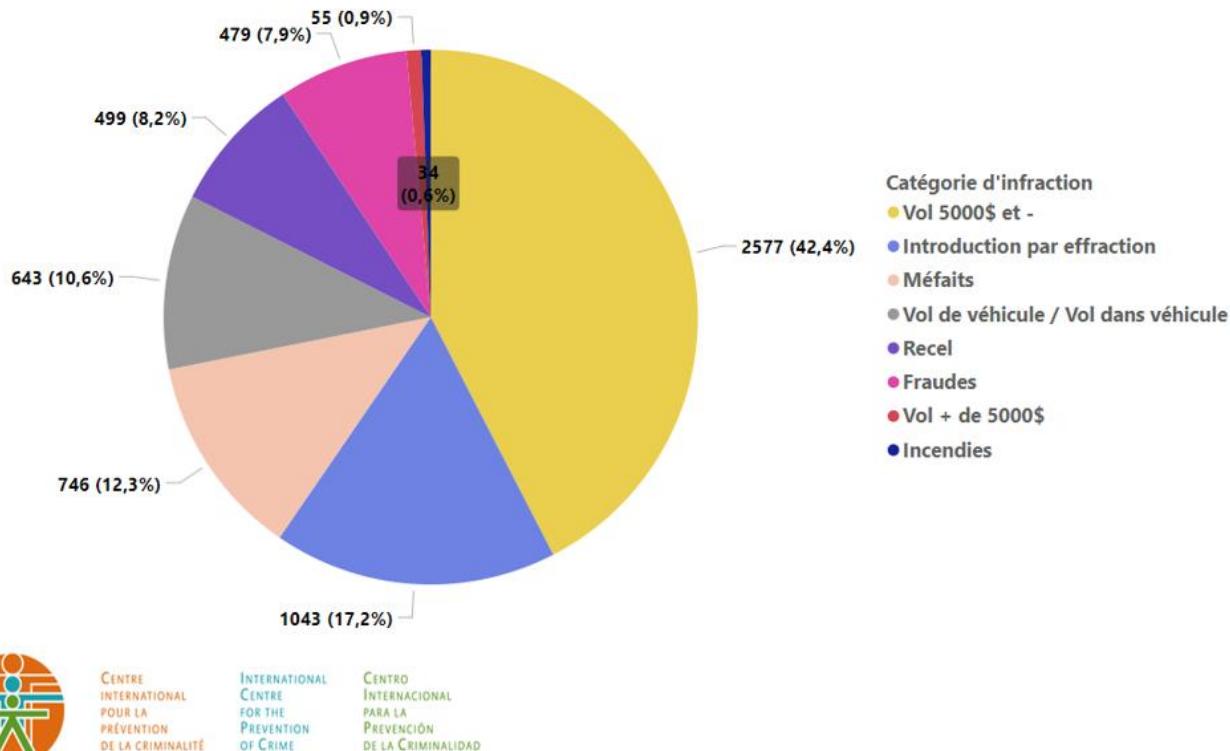
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique met en lumière la répartition des infractions selon le genre identifié de l'auteur présumé : bien que le plus grand nombre d'auteurs présumés soit des hommes, **les femmes sont nombreuses à commettre des vols de 5 000 \$ et moins (63,7 %)**. Les fraudes arrivent en deuxième position et constituent presque une infraction sur dix (9,2 %) perpétrées par des auteurs présumés de sexe féminin. Ces pourcentages sont semblables à ceux observés à l'échelle provinciale, où les vols de 5 000 \$ et moins (33,1 % des auteurs présumés dans la province) et les fraudes (26,9 % des auteurs présumés dans la province) figurent parmi les infractions commises par le plus grand nombre d'auteurs présumés de sexe féminin (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 15 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



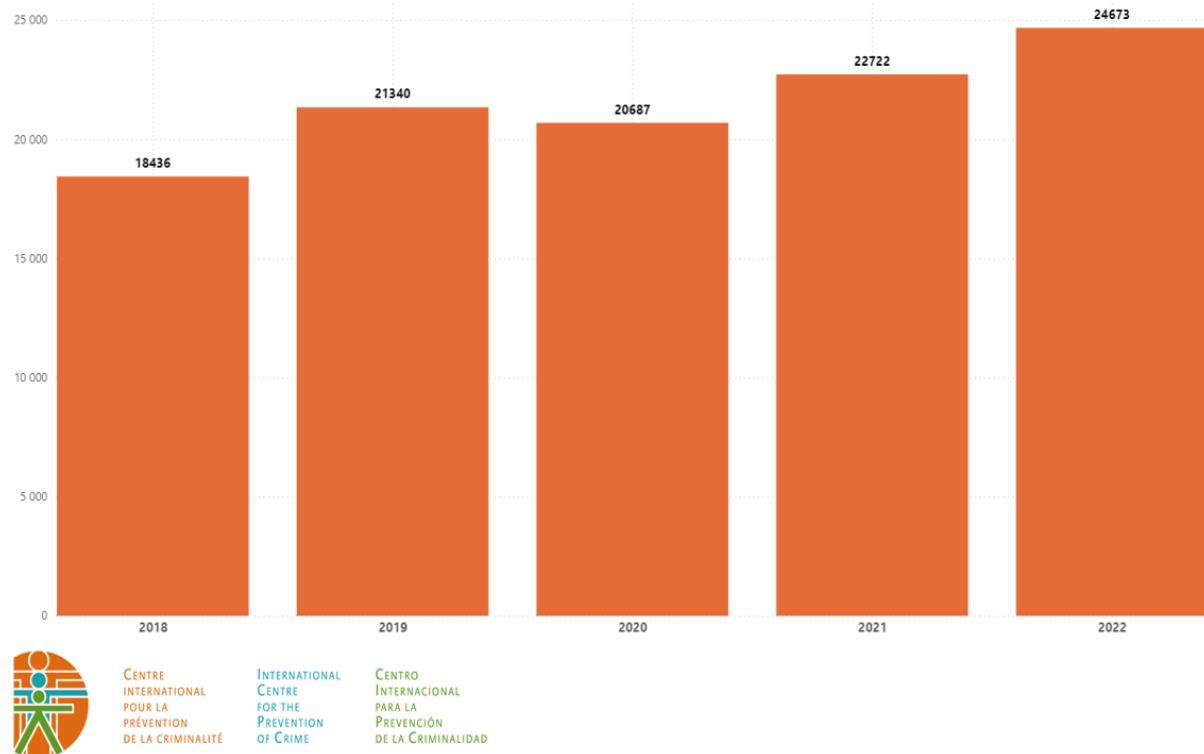
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Les infractions commises par les hommes sont plus variées comparativement à celles commises par les femmes. Même si **les vols de 5 000 \$ et moins** restent majoritaires parmi les infractions commises par des hommes (42,4 %), les introductions par effraction, les méfaits ainsi que les vols de véhicule ou dans un véhicule représentent plus d'une infraction sur dix. Ces pourcentages sont semblables à ceux observés à l'échelle provinciale, où les introductions par effraction (85,1 % des auteurs présumés dans la province), les méfaits (82 %) et les vols de véhicules (87,2 %) figurent parmi les infractions commises par le plus grand nombre d'auteurs présumés de sexe masculin (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Crimes contre la personne

Graphique 16 : Évolution des crimes contre la personne, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

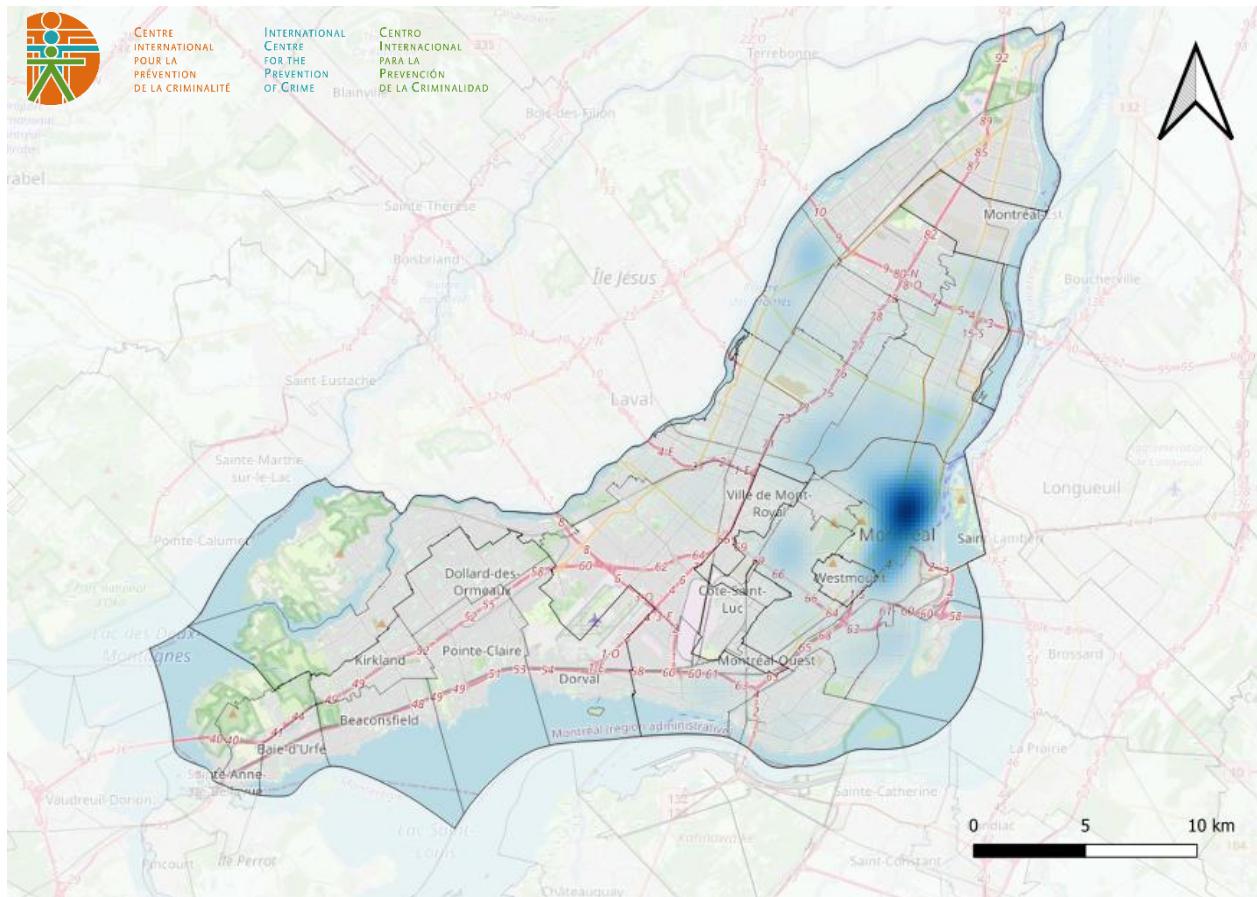
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

De manière générale, **les crimes contre la personne ont augmenté de 33,8 % entre 2018 et 2022 dans l'agglomération de Montréal**. Comme pour les crimes contre la propriété (cf. graphique 1), une diminution modérée des crimes contre la personne a été constatée entre 2019 et 2020 (-3 %), suivie d'une augmentation entre 2020 et 2022 (+19,3 %). Ces pourcentages sont comparables à ceux observés dans la province de Québec (+5,1 % entre 2021 et 2022), même si l'augmentation est plus importante dans l'agglomération de Montréal (+8,6 % entre 2021 et 2022) (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Même si ces facteurs ne sont pas les seuls, les variations observées dans les données coïncident avec le début et la fin des confinements liés à la pandémie de COVID-19. Dans son dernier rapport sur la criminalité publié en 2022, le CIPC a observé que les mesures sanitaires ont probablement eu une incidence sur la criminalité en milieu urbain (CIPC, 2023). Les obligations gouvernementales en matière de confinement et d'interdiction de rassemblement pourraient expliquer la diminution du nombre de crimes contre la personne signalés à la police en 2020. En effet, la réduction des interactions entre victimes et auteurs présumés a diminué le risque d'occurrence des crimes contre la personne. Toutefois, d'autres types de crimes contre la personne ont vu leur risque augmenter, notamment les actes de violence intrafamiliale et conjugale (INSPQ, 2020).

Carte 2 : Cartographie des crimes contre la personne, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

La carte des points chauds permet de visualiser les emplacements où des crimes contre la personne ont été signalés entre 2018 et 2022. Elle révèle une répartition hétérogène sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

Une concentration notable des crimes contre la personne est observée dans le sud-est de l'Île, notamment dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, mais aussi dans Montréal-Nord. Ces secteurs ont en commun plusieurs caractéristiques structurelles susceptibles d'amplifier les risques d'exposition à la criminalité comme expliqué plus haut (cf. carte 1).

L'arrondissement de Montréal-Nord est également caractérisé par une certaine précarité résidentielle et un accès plus inégal aux ressources communautaires et aux services de soutien psychosocial (Hoodstock et al., 2023). Ces facteurs peuvent à la fois augmenter la fréquence des situations de violence dans les milieux de vie privés et limiter les capacités de signalement ou de recours aux institutions, en particulier au sein des populations marginalisées ou nouvellement arrivées (INSPQ, 2025).

Tableau 2 : Crimes contre la personne par arrondissements et villes liées, agglomération de Montréal, 2022

Arrondissements et Villes-liées	Crimes contre la personne en 2022	Taux de criminalité pour 1000 habitants en 2022	Infractions entraînant la mort en 2022	Taux de criminalité en 2022	Infractions sexuelles en 2022	Taux de criminalité en 2022	Voies de fait en 2022	Taux de criminalité en 2022	Actes de menaces ou de violences en 2022	Taux de criminalité en 2022	Infractions entraînant une perte de liberté en 2022	Taux de criminalité en 2022	Infractions contre personne et réputation en 2022	Taux de criminalité en 2022
Montréal-Est	225	51,2	s.o.	s.o.	119	27,1	56	12,7	41	9,3	s.o.	s.o.	8	1,8
Ville-Marie	2685	25,6	17	0,2	223	2,1	1561	14,9	833	7,9	36	0,3	15	0,1
Montréal-Nord	1400	15,8	8	0,1	103	1,2	869	9,8	397	4,5	21	0,2	s.o.	s.o.
Dorval	299	15,5	s.o.	s.o.	31	1,6	181	9,4	83	4,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Lachine	620	13,4	s.o.	s.o.	46	1,0	370	8,0	195	4,2	5	0,1	s.o.	s.o.
Plateau-Mont-Royal	1389	13,1	s.o.	s.o.	120	1,1	817	7,7	430	4,1	15	0,1	s.o.	s.o.
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1839	13,1	5	0,0	154	1,1	1026	7,3	621	4,4	24	0,2	9	0,1
Sud-Ouest	1004	11,9	s.o.	s.o.	96	1,1	599	7,1	292	3,5	13	0,2	s.o.	s.o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1586	10,9	5	0,0	127	0,9	908	6,3	518	3,6	18	0,1	10	0,1
Agglomération de Montréal	21598	10,8	92	0,0	1914	1,0	12320	6,1	6919	3,5	270	0,1	83	0,0
Sainte-Anne-de-Bellevue	54	10,7	s.o.	s.o.	7	1,4	29	5,8	18	3,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Rosemont-La Petite-Patrie	1472	10,4	s.o.	s.o.	116	0,8	806	5,7	517	3,6	26	0,2	s.o.	s.o.
Anjou	447	10,3	s.o.	s.o.	38	0,9	258	6,0	146	3,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
LaSalle	820	10,0	s.o.	s.o.	66	0,8	479	5,8	259	3,1	12	0,1	s.o.	s.o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1620	9,5	9	0,1	125	0,7	989	5,8	474	2,8	15	0,1	8	0,0
Verdun	665	9,4	s.o.	s.o.	62	0,9	380	5,4	211	3,0	10	0,1	s.o.	s.o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	958	8,9	7	0,1	94	0,9	483	4,5	361	3,3	10	0,1	s.o.	s.o.
Ahuntsic-Cartierville	1168	8,6	6	0,0	105	0,8	646	4,8	385	2,8	18	0,1	8	0,1
Saint-Léonard	686	8,6	s.o.	s.o.	35	0,4	426	5,4	212	2,7	8	0,1	s.o.	s.o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	150	7,9	s.o.	s.o.	14	0,7	83	4,4	47	2,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Laurent	799	7,8	6	0,1	80	0,8	432	4,2	270	2,6	10	0,1	s.o.	s.o.
Pointe-Claire	248	7,4	s.o.	s.o.	19	0,6	130	3,9	97	2,9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sennville	7	7,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5	5,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Pierrefonds-Roxboro	499	7,1	s.o.	s.o.	37	0,5	285	4,0	165	2,3	9	0,1	s.o.	s.o.
Côte-Saint-Luc	225	6,5	s.o.	s.o.	14	0,4	130	3,8	77	2,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mont Royal	129	6,2	s.o.	s.o.	12	0,6	68	3,2	47	2,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dollard-Des Ormeaux	232	4,8	s.o.	s.o.	26	0,5	124	2,6	80	1,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Westmount	84	4,3	s.o.	s.o.	14	0,7	40	2,0	28	1,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Kirkland	80	4,1	s.o.	s.o.	7	0,4	40	2,1	32	1,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Outremont	94	3,8	s.o.	s.o.	12	0,5	44	1,8	36	1,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Montréal-Ouest	19	3,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	14	2,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beaconsfield	66	3,4	s.o.	s.o.	7	0,4	26	1,3	33	1,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Hampstead	20	2,8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10	1,4	8	1,1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Baie-D'Urfé	9	2,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6	1,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitements de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le tableau 2 présente une analyse comparative des crimes contre la personne dont le lieu du crime a été identifié, survenus en 2022 dans les différents arrondissements et villes liées de l'agglomération de Montréal. Les taux de criminalité, calculés pour 1 000 habitants, s'appuient sur les données du recensement de 2021 de Statistique Canada. En 2022, l'agglomération de Montréal a recensé 21 598 crimes contre la personne, soit un **taux de 10,8 infractions pour 1 000 habitants**, ce qui est plus de deux fois moins élevé que le taux de crimes contre la propriété (cf. tableau 1).

Parmi les infractions enregistrées, les voies de fait affichent le taux le plus élevé, avec 6,5 infractions pour 1 000 habitants. À l'inverse, les infractions contre personne et la réputation présentent le taux de criminalité le plus faible, avec un taux presque nul.

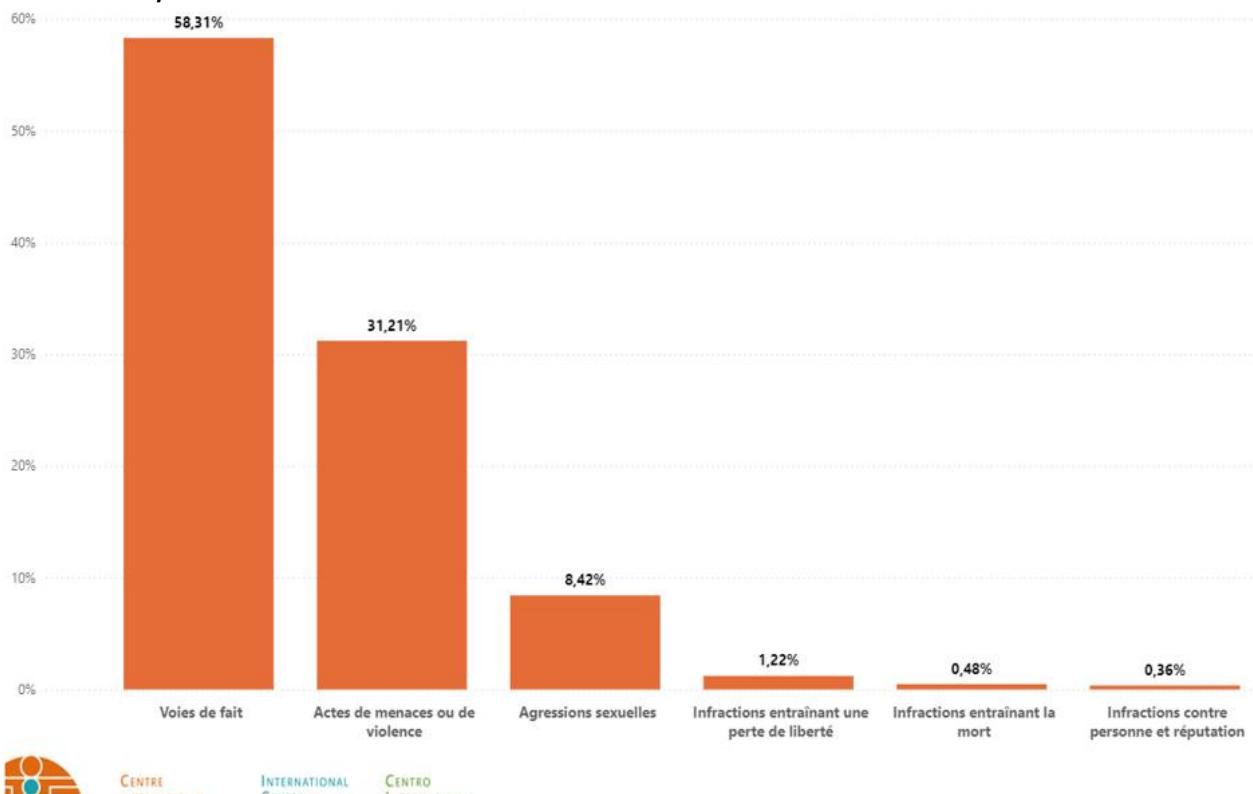
Les trois arrondissements affichant les taux les plus élevés sont Montréal-Est (51,2 affaires criminelles pour 1 000 habitants), Ville-Marie (25,6) et Montréal-Nord (15,8), ce qui traduit une importante concentration de crimes contre la personne dans des secteurs présentant à la fois des vulnérabilités sociales (INSPQ, 2023), une densité d'activités et un accès parfois inégal aux ressources de prévention et de protection contre la criminalité (Ville de Montréal, 2025).

Il convient de préciser que les données policières ne permettent de saisir qu'en partie l'ampleur des infractions portant atteinte à la réputation⁹ en raison de l'aspect discret de ce crime, souvent passé sous silence par les victimes. Il est également important de souligner que les meurtres et tentatives de meurtre constituent des crimes violents relativement rares (CIPC, 2022). Les conflits relationnels et les drames au sein du cercle familial sont les causes les plus courantes d'actes criminels entraînant la mort.

⁹ Nous tenons à apporter des précisions à propos des infractions comprises dans la vaste catégorie intitulée « Infractions contre la personne et la réputation », dont le titre nous semble peu approprié. En effet, cette catégorie englobe les infractions relatives à l'obtention de services sexuels contre rétribution, aux avantages matériels tirés d'un service sexuel, ainsi que les délits de proxénétisme et de publicité de services sexuels.

Types d'actes¹⁰

Graphique 17 : Pourcentage des principales catégories de crimes contre la personne, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

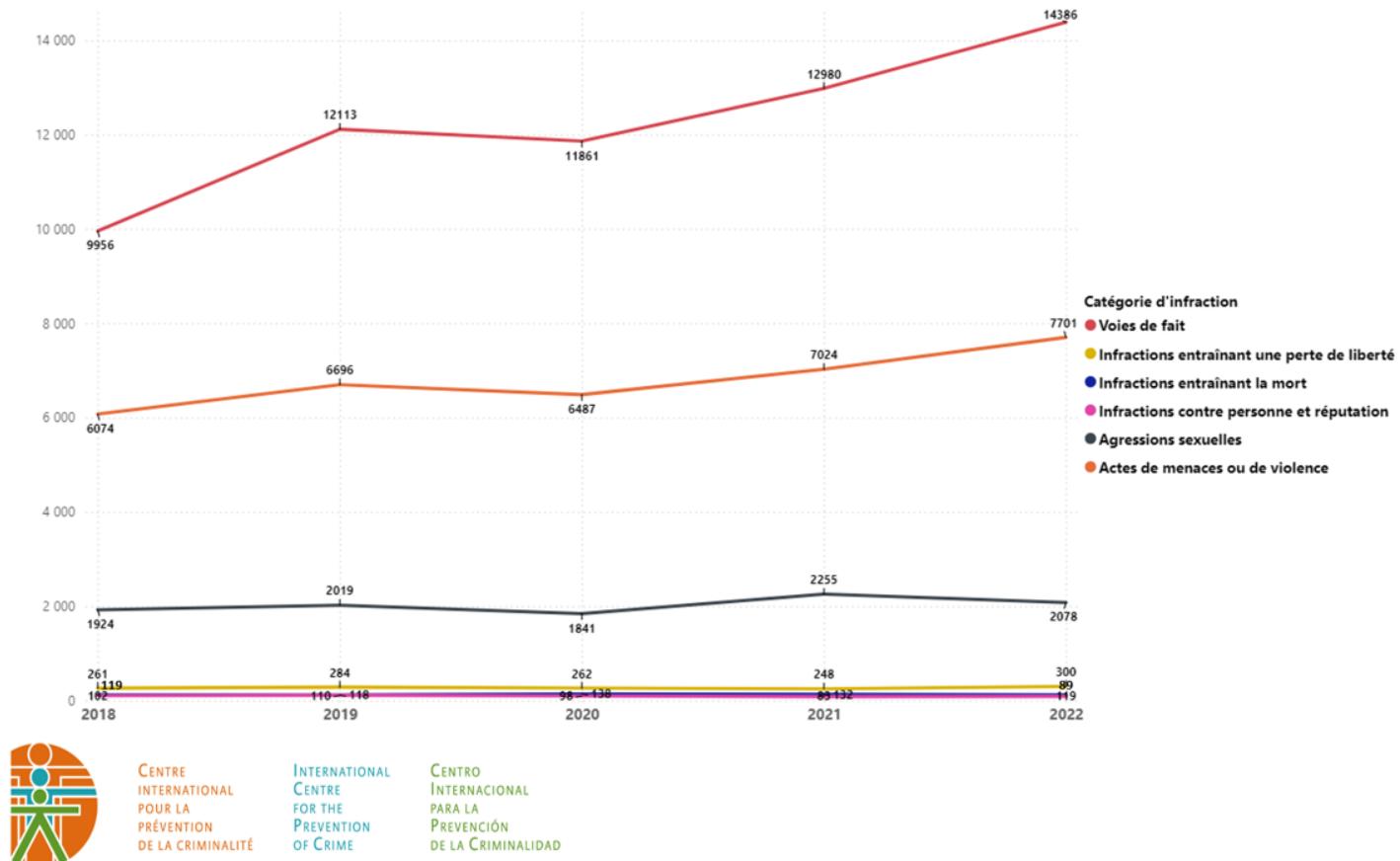
En 2022, les crimes contre la personne les plus fréquents sont les voies de fait, les actes de menace ou de violence ainsi que les agressions sexuelles¹¹. Ces statistiques relevées dans l'agglomération de Montréal sont comparables à celles observées à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024). **Les voies de fait représentent plus de la moitié des crimes contre la personne (58,3 %) recensés**

¹⁰ Voir annexe 1.

¹¹ À des fins de clarification des éléments présentés dans les sections suivantes, nous tenons à faire une distinction importante. Lorsque nous abordons le sujet des agressions sexuelles, il est important de distinguer clairement l'infraction spécifique « agression sexuelle » (code 1330) qui fait partie de la grande catégorie des infractions intitulées « agressions sexuelles ». Cette même catégorie comprend une grande variété d'infractions à caractère sexuel, notamment les agressions sexuelles, l'incitation à un contact sexuel, l'exploitation sexuelle, le voyeurisme, l'inceste, etc. Par conséquent, lorsque nous faisons référence à cette grande catégorie, nous la désignons toujours comme la « grande catégorie des agressions sexuelles » ou les « infractions sexuelles ».

dans l'agglomération de Montréal, ce qui correspond également à la tendance provinciale (ministère de la Sécurité publique, 2024). **Les actes de menace ou de violence constituent près d'un tiers** des infractions de cette nature (31,2 %).

Graphique 18 : Évolution des principales catégories de crimes contre la personne, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique permet de suivre l'évolution des principales catégories de crimes contre la personne commis dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. **Toutes les catégories d'infractions ont connu une augmentation au cours de cette période.** En particulier, **les voies de fait ont connu la plus forte hausse (+44,5 %)**, suivies des actes de menace ou de violence (+26,8 %) et des infractions sexuelles (+8 %).

Les pourcentages relevés dans l'agglomération de Montréal sont comparables à ceux observés dans la province de Québec, même si les augmentations, notamment dans la catégorie des voies de fait, sont plus marquées dans l'agglomération (ministère de la Sécurité publique, 2024). Il est important de signaler qu'en 2022, l'agglomération de Montréal a connu l'un des plus faibles taux d'infractions sexuelles comparativement aux autres régions de la province de Québec (106 infractions sexuelles pour 100 000 habitants), même si l'agglomération de Montréal est la quatrième région avec le taux le plus élevé d'infractions contre la personne (ministère de la Sécurité publique, 2024a).

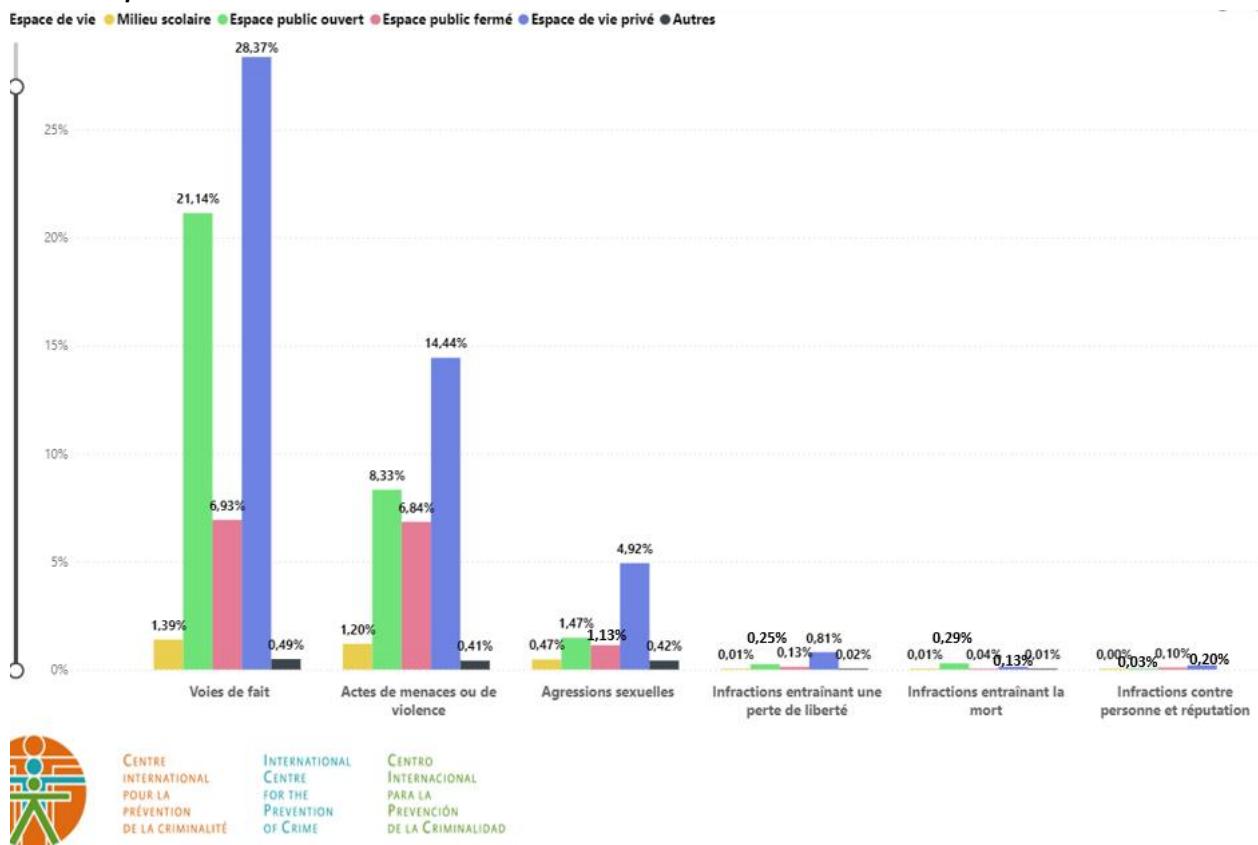
Toutefois, entre 2019 et 2020, une baisse générale des infractions a été observée, en partie attribuable à la pandémie de COVID-19.

Le contexte autour de l'évolution de ces infractions commises dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022 a été influencé par les changements apportés au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. En 2018, une nouvelle définition des affaires criminelles « fondées » a été adoptée, visant à établir les affaires signalées comme étant fondées par défaut, sauf s'il existe des preuves crédibles indiquant le contraire (ministère de la Sécurité publique, 2024b). Axée davantage sur les victimes, cette approche a augmenté le pourcentage d'affaires enregistrées comme étant « fondées », tout en diminuant le pourcentage d'affaires considérées comme étant « non fondées ». Ces changements ont entraîné des répercussions importantes au chapitre des agressions sexuelles. En effet, avant 2018, 14 % des affaires signalées étaient jugées non fondées, mais ce pourcentage a diminué à 7 % en 2022. Cette évolution s'accompagne également d'une augmentation globale du nombre d'agressions sexuelles déclarées à la police, avec une hausse de 38 % entre 2017 et 2022 dans la province de Québec. L'augmentation des agressions sexuelles déclarées s'explique en partie par le nombre d'affaires « non classées » qui est passé de 48 % à 59 % au cours de cette période (ministère de la Sécurité publique, 2024).

L'augmentation des actes de menace et de violence ainsi que des voies de fait peut être attribuable à une augmentation des tensions sociales et des conflits interpersonnels. Cette évolution découle de plusieurs facteurs, notamment de l'augmentation du nombre de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des effets de la pandémie de COVID-19 sur les interactions sociales et des changements dans la dynamique des relations familiales et sociales (Agence de la santé publique du Canada, 2024).

Lieux¹²

Graphique 19 : Pourcentage de crimes contre la personne par espace de vie, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre la répartition des catégories d'infractions contre la personne selon les espaces de vie connus, en s'appuyant sur la typologie établie par le CIPC. Dans ses rapports précédents, le CIPC a défini cinq espaces distincts : les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés, les espaces publics ouverts et le cyberespace pour catégoriser les lieux dans lesquels les infractions sont commises ou subies. Ces catégories sont présentées à l'annexe 4 du présent rapport.

Il est essentiel d'examiner la répartition spatiale des crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal en 2022. En effet, **les voies de fait commises dans un espace de vie privée représentent 28,4 % des crimes contre la personne** pour lesquels l'espace de vie est identifié. De plus, plus d'une infraction sur cinq représente des voies de fait commises dans un espace public ouvert. En parallèle, bien que les infractions sexuelles ne représentent que 8,4 % des crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal en 2022, **un important pourcentage de ces infractions (4,9 %) sont commises dans des**

¹² Voir annexe 4.

espaces privés. Par ailleurs, les actes de menace et de violence se produisent principalement dans des espaces privés et constituent plus d'un crime contre la personne sur dix (14,4 %).

Ainsi, les crimes contre la personne dont le lieu du crime est connu se produisent principalement dans les espaces privés (48,8 %), suivis des espaces publics ouverts (31,5 %), des espaces publics fermés (15,2 %), du milieu scolaire¹³ (3,1 %) et des autres espaces (1,4 %). Ces données illustrent la prévalence de la violence dans les sphères privées, et la nécessité d'en renforcer la prévention et la détection.

Tout comme les crimes contre la propriété (cf. graphique 4), le pourcentage de **crimes contre la personne commis et subis dans des espaces de vie privés** est élevé. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces statistiques. Tout d'abord, ces crimes sont souvent commis et subis en milieu familial ou dans des contextes d'intimité (cf. graphique 39) dans lesquels les relations interpersonnelles, notamment les conflits conjugaux, les disputes familiales ou les situations de violence domestique, sont plus susceptibles d'entraîner une escalade. Les victimes peuvent également être plus vulnérables dans leur espace de vie privé, en raison de l'isolement social ou de l'absence de témoins.

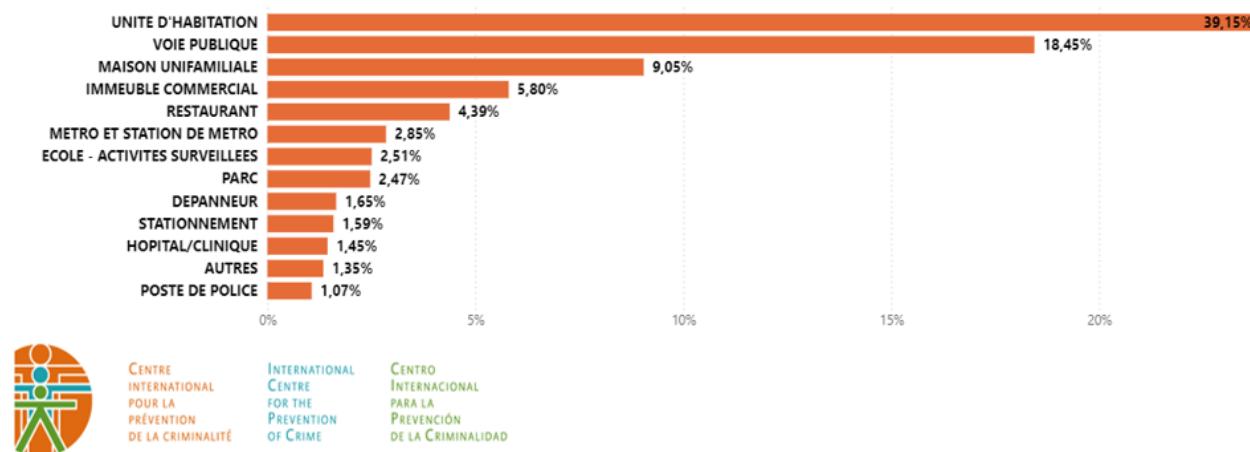
De plus, les crimes contre la personne, notamment les infractions sexuelles et les actes de menace ou de violence physique, sont fréquemment perpétrés par des personnes de l'entourage immédiat de la victime, ce qui peut rendre ces crimes plus difficiles à signaler ou à prévenir (ministère de la Sécurité publique, 2024a).

Il convient toutefois d'apporter des nuances à l'analyse de la relation entre espace privé et domicile. Certaines agressions peuvent survenir dans des espaces privés qui ne sont pas le lieu de résidence de la victime (p. ex., chez un ami, une connaissance rencontrée dans un bar ou un partenaire occasionnel). Ainsi, tous les actes de violence commis dans des espaces privés ne sont pas nécessairement des actes de violence intrafamiliale, ce qui illustre la complexité des contextes d'agression dans la sphère privée élargie.

Cette dissociation entre lieu de résidence et lieu d'infraction témoigne de la nécessité d'intégrer les dynamiques de mobilité urbaine dans les politiques locales de prévention. En effet, certaines personnes peuvent être vulnérables dans les secteurs qu'elles fréquentent, sans y habiter, ce qui invite à une réflexion plus poussée sur les approches territorialisées de la sécurité selon la fréquentation des lieux plutôt que le domicile. Cette mobilité contribue à une concentration ponctuelle des actes de violence dans des lieux de passage à forte fréquentation, souvent situés dans les secteurs centraux, comme Ville-Marie ou à proximité d'axes de transport majeurs (Ville de Montréal, 2025).

¹³ Malgré le faible pourcentage concernant les infractions en milieu scolaire, les élèves peuvent fréquenter d'autres lieux, entre autres les dépanneurs, les parcs, les voies publiques et les stationnements, où ils peuvent également être victimes ou auteurs présumés d'infractions. Rappelons que les données quantitatives présentées ici concernent les crimes signalés à la police. Ainsi, de nombreux actes de violence, entre autres des actes d'intimidation (qui n'est pas nécessairement un acte criminalisé) ainsi que certaines formes de violence sont souvent traités à l'interne par les établissements scolaires au moyen de sanctions disciplinaires.

Graphique 20 : Pourcentage de crimes contre la personne selon le lieu du crime, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Contrairement aux crimes contre la propriété (cf. graphique 5) qui ont été majoritairement commis sur la voie publique, l'analyse de la répartition spatiale des crimes contre la personne démontre que **la majorité des crimes contre la personne se sont produits en premier lieu dans des unités d'habitation (39,2 %)** et en second lieu sur les voies publiques (18,5 %).

Ce contraste entre la visibilité relative des violences dans l'espace public, souvent médiatisé et perçu comme plus aléatoire, et l'invisibilité des violences dans la sphère privée, pourtant majoritaires, constitue un enjeu central en matière de prévention, de sensibilisation et de politiques publiques.

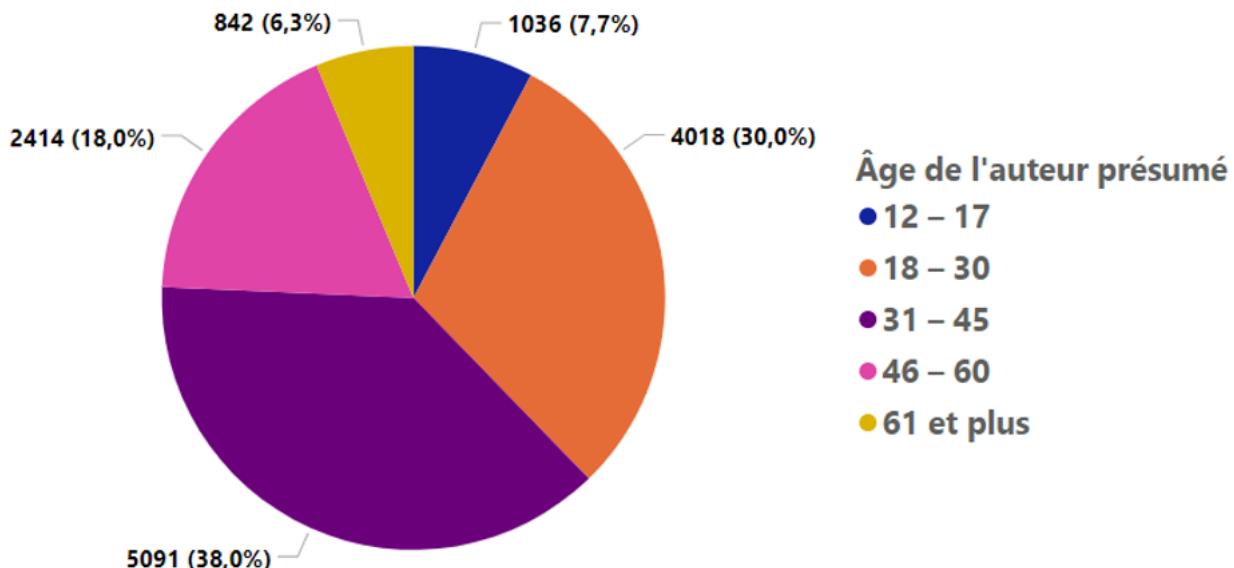
Cette divergence entre perception de peur et situations réelles de victimisation est bien documentée en criminologie (Glowacz & Michel Born; 2017). Elle peut s'expliquer par le caractère anxiogène de certains environnements urbains ouverts où l'anonymat, le manque d'éclairage et la faible présence d'autres personnes sur les lieux (passants, agents de sécurité, police, personnel municipal, etc.) peuvent exacerber les risques ou le sentiment de vulnérabilité (INSPQ, 2007 ; Comelli, 2013 ; Lapalud & Blache, 2019).

Profil des personnes impliquées

Auteurs présumés

Âge des auteurs présumés par grandes catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal

Graphique 21 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PRÉVENCÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

À des fins de mise en contexte, il est essentiel de prendre en compte les données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada, la population se répartit comme suit¹⁴ dans l'agglomération de Montréal :

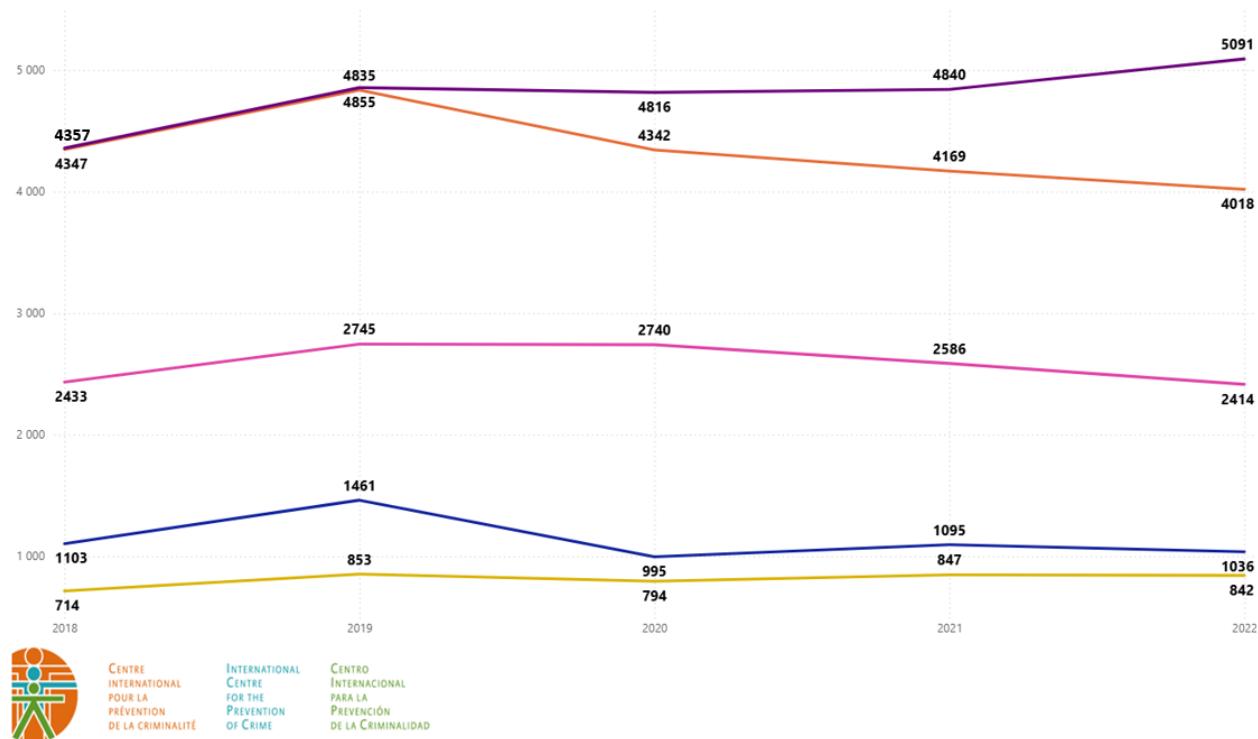
- 0 à 19 ans : 949 680 (22,1 % de la population totale)
- 20 à 29 ans : 549 560 (12,8 % de la population totale)
- 30 à 44 ans : 896 905 (21 % de la population totale)
- 45 à 59 ans : 847 320 (19,7 % de la population totale)
- 60 ans et plus : 1 048 265 (24,4 % de la population totale)

¹⁴ Il convient de souligner que les catégories d'âge utilisées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la composition des tranches d'âge peut avoir une incidence sur les pourcentages relevés et sur la comparaison entre groupes, notamment en ce qui concerne les groupes de jeunes et de personnes âgées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs pour chacune des catégories.

Comme pour les auteurs présumés de crimes contre la propriété (cf. graphique 6), en 2022, les auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge est identifié, dans l'agglomération de Montréal, avaient principalement entre **31 et 45 ans (38 %)**, tandis que 30 % des auteurs présumés avaient entre 18 et 30 ans au moment des faits. Notons également que près d'un auteur présumé sur cinq (18 %), pour lequel l'âge est identifié, se situe dans la tranche des 46 à 60 ans.

Graphique 22 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Âge de l'auteur présumé ● 12 – 17 ● 18 – 30 ● 31 – 45 ● 46 – 60 ● 61 et plus



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

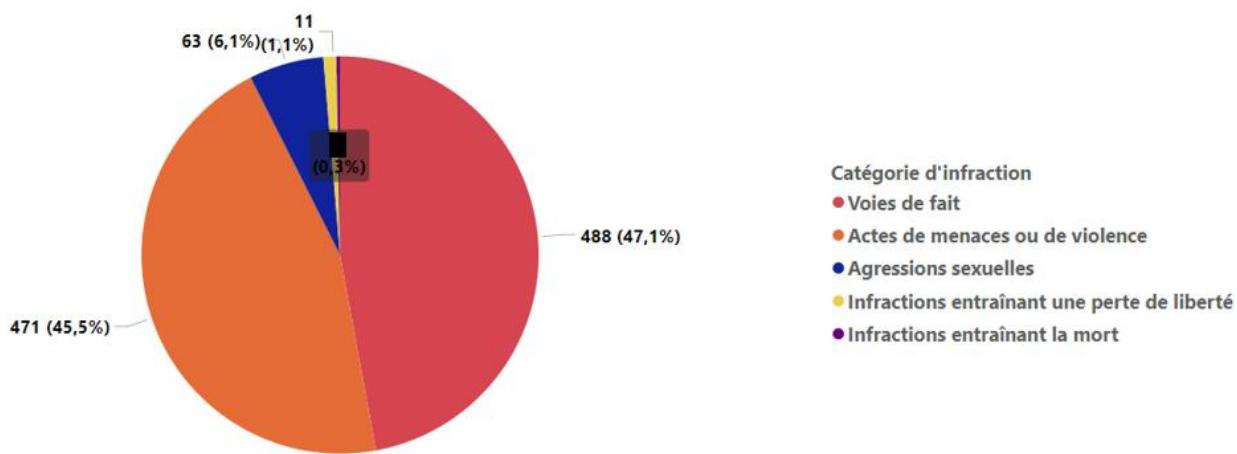
Ce graphique illustre les variations du nombre d'auteurs présumés de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. **Une diminution a été observée dans la plupart des tranches d'âge, à l'exception des 31 à 45 ans et des 61 ans et plus.** L'augmentation la plus marquée a été observée dans la tranche des **61 ans et plus (+17,9 %)**, suivie de la tranche des 31 à 45 ans (+16,2 %). À l'inverse, les auteurs présumés dans la tranche des **18 à 30 ans affichent la plus forte diminution au cours de cette période (-7,4 %), suivie des 12 à 17 ans (- 6,1 %).**

La diminution observée chez les 12 à 17 ans et les 18 à 30 ans peut être interprétée à la lumière de plusieurs facteurs. Premièrement, la consolidation de certains programmes de prévention et de réinsertion sociale, notamment par les organismes communautaires et les services publics, pourrait avoir contribué à limiter les comportements délictueux dans ces tranches d'âge. Deuxièmement, l'accès à des programmes scolaires, professionnels ou parascolaires valorisants peut agir comme facteur de protection, car ces formations

permettent de tisser des liens sociaux positifs et de réduire les risques de se retrouver dans un contexte propice aux comportements criminels (INSPQ, 2024a).

En revanche, l'augmentation observée chez les 31 à 45 ans et, de manière plus marquée, chez les 61 ans et plus, mérite une attention particulière. Pour les personnes dans la tranche des 31 à 45 ans, cette hausse pourrait être liée à des facteurs socioéconomiques, comme l'inflation, l'instabilité professionnelle, les tensions familiales ou conjugales ou encore des problèmes de santé mentale non traités. Tous ces facteurs peuvent accroître les risques de comportements violents. Même si les 61 ans et plus figurent moins fréquemment dans les statistiques criminelles, l'augmentation des pourcentages dans ce groupe d'âge pourrait être attribuable à diverses tendances, comme l'augmentation des dénonciations, notamment des cas de violence intrafamiliale ou des conflits de voisinage. Certaines répercussions post-pandémies, comme l'isolement social prolongé et l'interruption des accès aux réseaux de soutien, pourraient également avoir exacerbé certains comportements impulsifs ou conflictuels (INSPQ, 2020). Cette hypothèse rejoint les observations faites dans d'autres contextes urbains, dans lesquels la levée des restrictions sanitaires a été suivie par une recrudescence temporaire de certaines infractions violentes (CIPC, 2022).

Graphique 23 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les graphiques 23 à 27 examinent le profil des auteurs présumés de crime contre la personne dont l'âge a été identifié.

Le premier graphique démontre que, dans la tranche des 12 à 17 ans, le nombre d'auteurs présumés de voies de fait (47,1 %) et d'actes de menace ou de violence (45,5 %) est presque identique. Il convient

également de souligner que **le pourcentage d'auteurs présumés d'infractions sexuelles est beaucoup plus élevé chez les 12 à 17 ans (6,1 %) comparativement à toutes les tranches d'âge.**

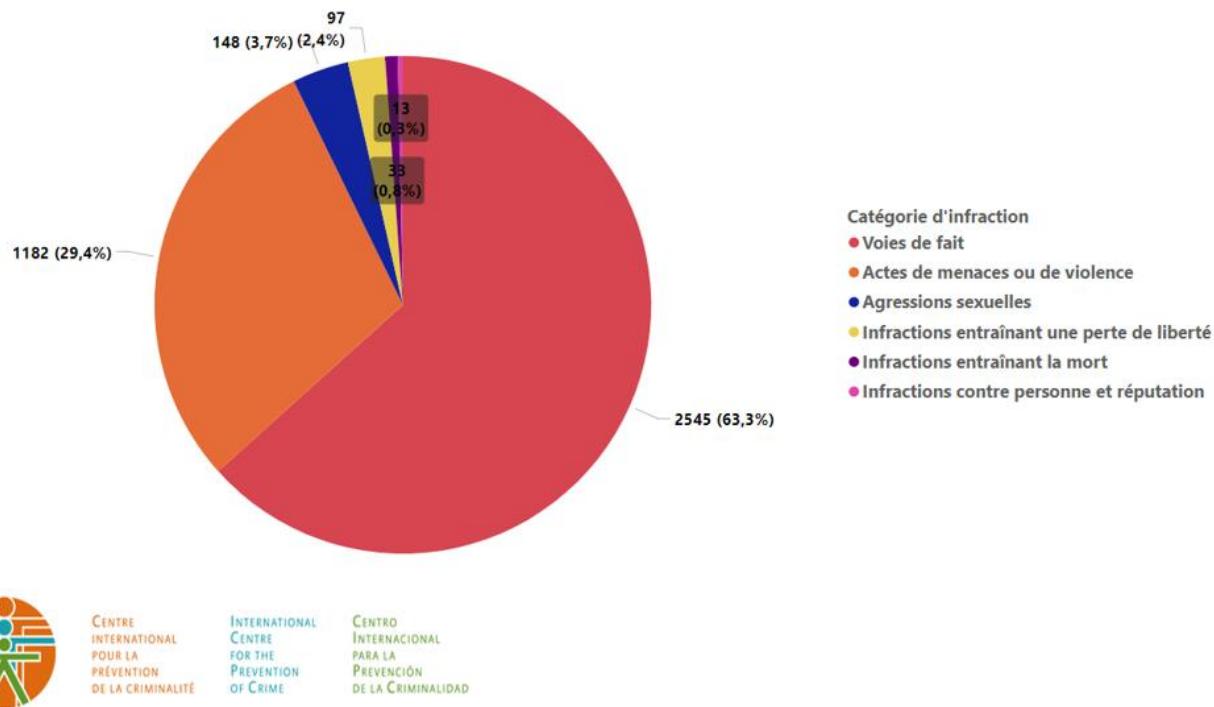
En revanche, dans les autres tranches d'âge, **le pourcentage des auteurs présumés de voies de fait est plus de deux fois plus élevé que celui des auteurs d'actes de menace ou de violence.**

Les statistiques observées à l'échelle de la province de Québec démontrent que les jeunes auteurs présumés sont particulièrement nombreux par rapport aux adultes dans les affaires d'infractions sexuelles et de voies de fait (ministère de la Sécurité publique, 2024).

En effet, bien que la majorité des auteurs présumés d'infractions sexuelles soient des adultes (70,9 %), lorsque nous analysons les taux pour 100 000 habitants, nous constatons que les jeunes auteurs présumés sont plus de cinq fois plus nombreux que les adultes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : tableaux 15 et 16). Cette tendance a été observée autant pour les agressions sexuelles que pour les autres infractions d'ordre sexuel. Le taux d'auteurs présumés d'agressions sexuelles pour 100 000 habitants est plus de quatre fois plus élevé chez les jeunes de 12 à 17 ans que chez les adultes. De même, pour les autres infractions d'ordre sexuel, ce taux est huit fois plus élevé chez les jeunes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 8, tableaux 15 et 16).

Finalement, la répartition des infractions sexuelles varie selon l'âge des auteurs présumés. Certaines infractions, comme l'agression sexuelle grave (91,7 %) et l'entente ou l'arrangement en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (91,7 %), sont presque exclusivement commises par des adultes. Par contraste, des proportions plus ou moins identiques sont observées entre auteurs présumés adultes et auteurs présumés mineurs dans d'autres infractions, comme les contacts sexuels (55,4 % d'adultes) et l'inceste (56,5 % d'adultes) (ministère de la Sécurité publique, 2024a).

Graphique 24 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

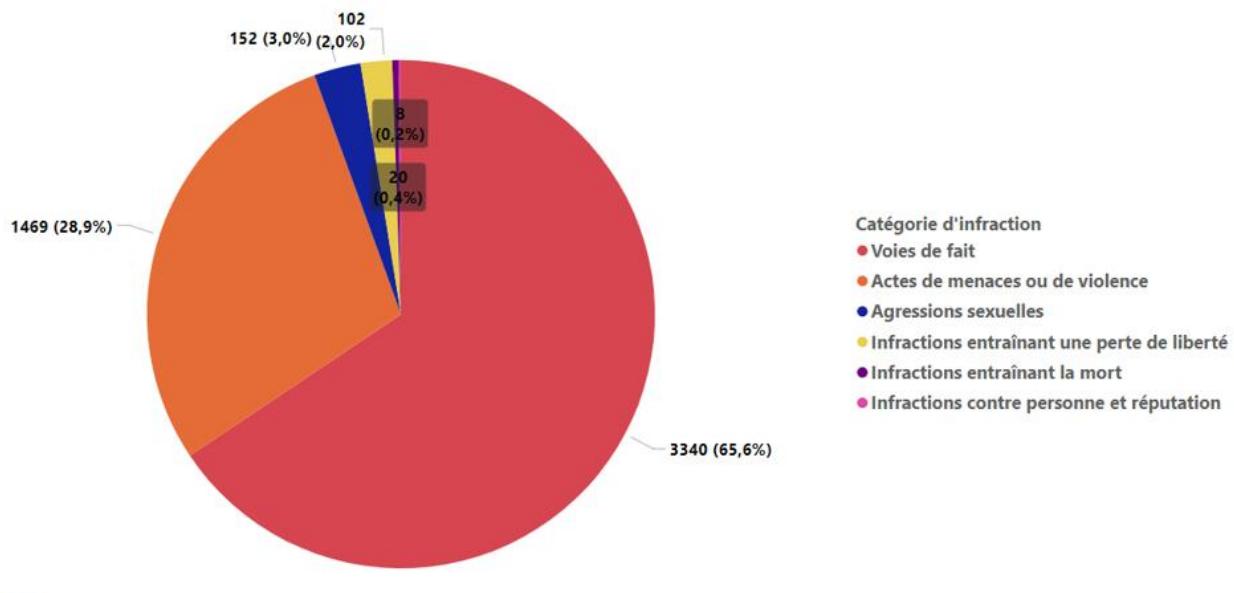


Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En 2022 dans l'agglomération de Montréal, les auteurs présumés de crimes contre la personne dans la tranche des 18 à 30 ans, dont l'âge et le sexe sont connus, ont commis **dans plus de 90 % des cas, des voies de fait (63,3 %) et des actes de menace et de violence (29,4 %)**. Ces pourcentages sont comparables à ceux observés à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 25 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

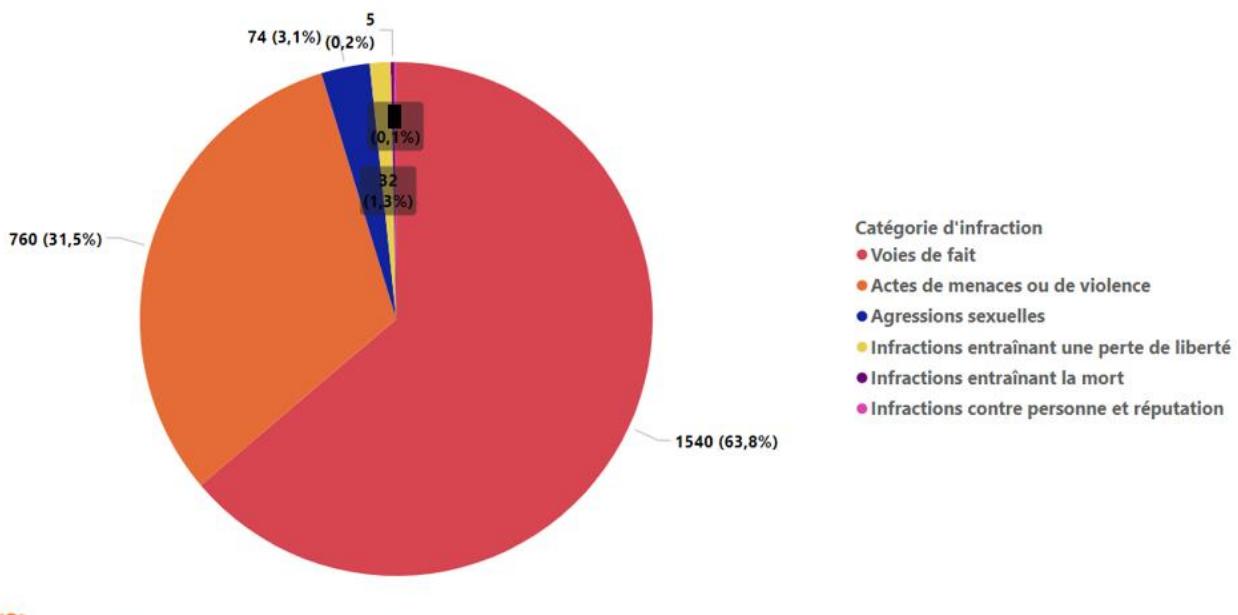
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Une observation semblable à celle faite concernant les auteurs présumés de crime contre la personne dans la tranche des 18 à 30 ans a été établie pour les auteurs présumés dans la tranche des 31 à 45 ans, dont l'âge a été identifié. En effet, **près des deux tiers des auteurs présumés entre 31 et 45 ans ont commis des voies de fait (65,6 %)**, tandis que plus d'un quart d'entre eux sont impliqués dans des actes de menace et de violence (28,9 %). **Cette tranche d'âge compte le plus grand nombre d'auteurs présumés de voies de fait** comparativement à toutes les tranches d'âge analysées.

Graphique 26 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

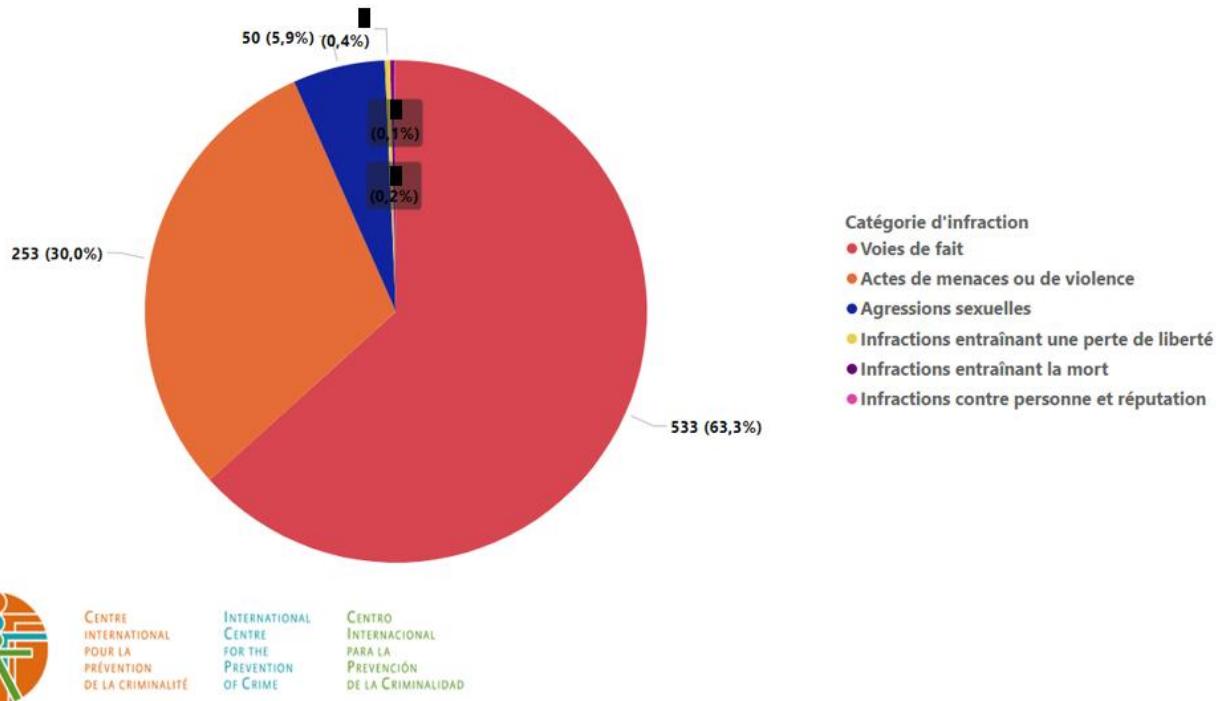
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Une observation semblable à celle faite concernant les auteurs présumés de crimes contre la personne dans la tranche des 31 à 45 ans a été établie pour les auteurs présumés dans la tranche des 46 à 60 ans. Toutefois, nous constatons un pourcentage légèrement plus élevé d'auteurs présumés ayant commis des **actes de menace et de violence (31,5 %)** dans la tranche des 46 à 60 ans, dont l'âge a été identifié, **cette tranche d'âge étant la plus importante parmi toutes celles analysées.**

Graphique 27 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

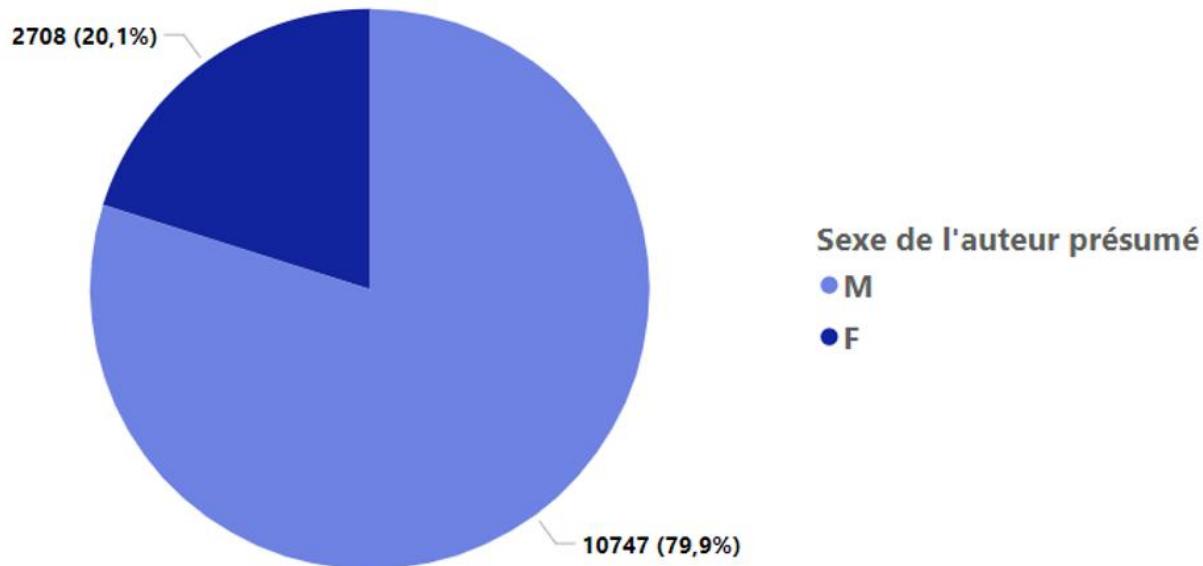
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

En dernier lieu, dans la tranche des plus de 61 ans, le pourcentage de voies de fait et d'actes de menace et de violence est semblable à celui observé chez les auteurs présumés adultes. Il est toutefois important de noter que, parmi **les auteurs présumés adultes, cette tranche d'âge affiche le pourcentage d'infractions sexuelles (5,9 %) le plus élevé.**

Sexe des auteurs présumés par catégories de crimes dans l'agglomération de Montréal

Graphique 28 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

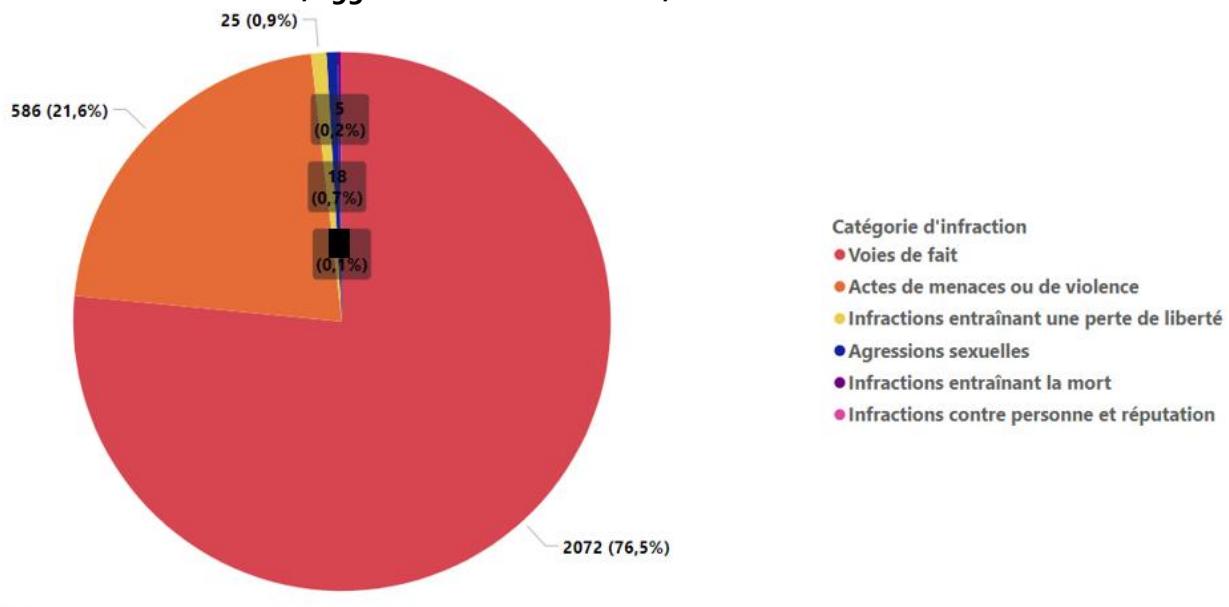
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, la population de l'agglomération de Montréal est composée à 49 % de personnes de sexe masculin et à 51 % de personnes de sexe féminin. En 2022, dans l'agglomération de Montréal, le pourcentage d'auteurs présumés de crimes contre la personne de sexe masculin est semblable à celui observé pour les auteurs présumés de crimes contre la propriété (cf. graphique 13). En effet, **plus de 79 % des auteurs présumés de crimes contre la personne sont de sexe masculin.**

Les pourcentages établis à l'échelle de la province de Québec sont semblables et indiquent que 77,9 % des auteurs présumés de crimes contre la personne sont de sexe masculin (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 29 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

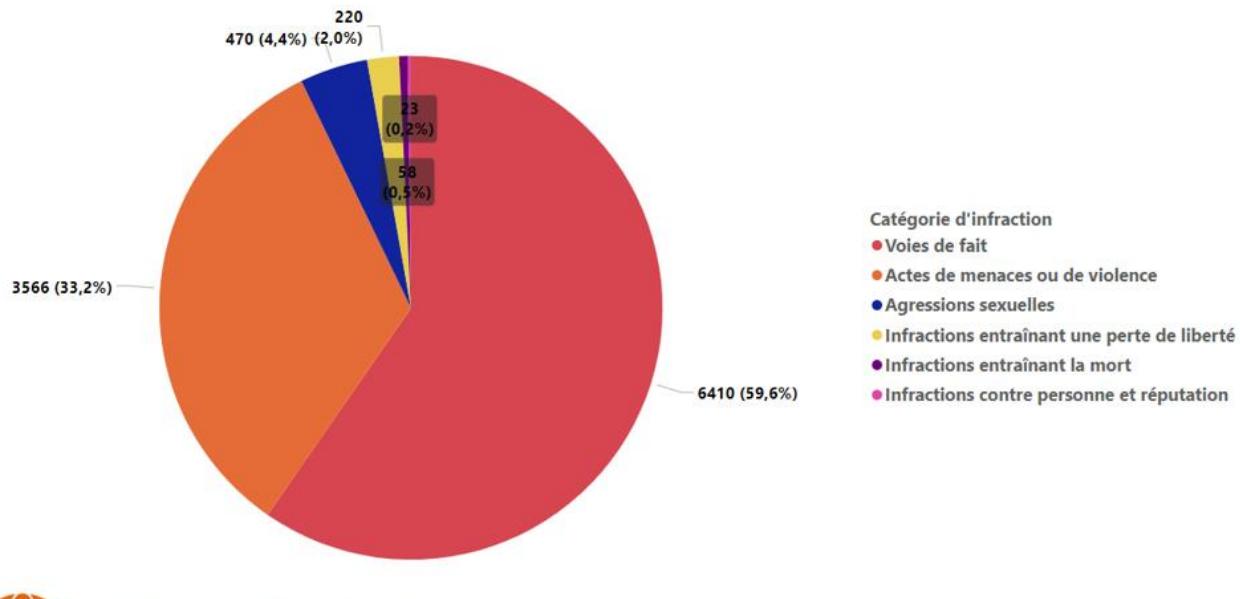
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Ce graphique illustre le nombre de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe féminin dont le sexe est connu dans l'agglomération de Montréal en 2022. Cette analyse démontre que **plus de trois quarts des infractions commises par des femmes sont des voies de fait (76,5 %)**.

Graphique 30 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

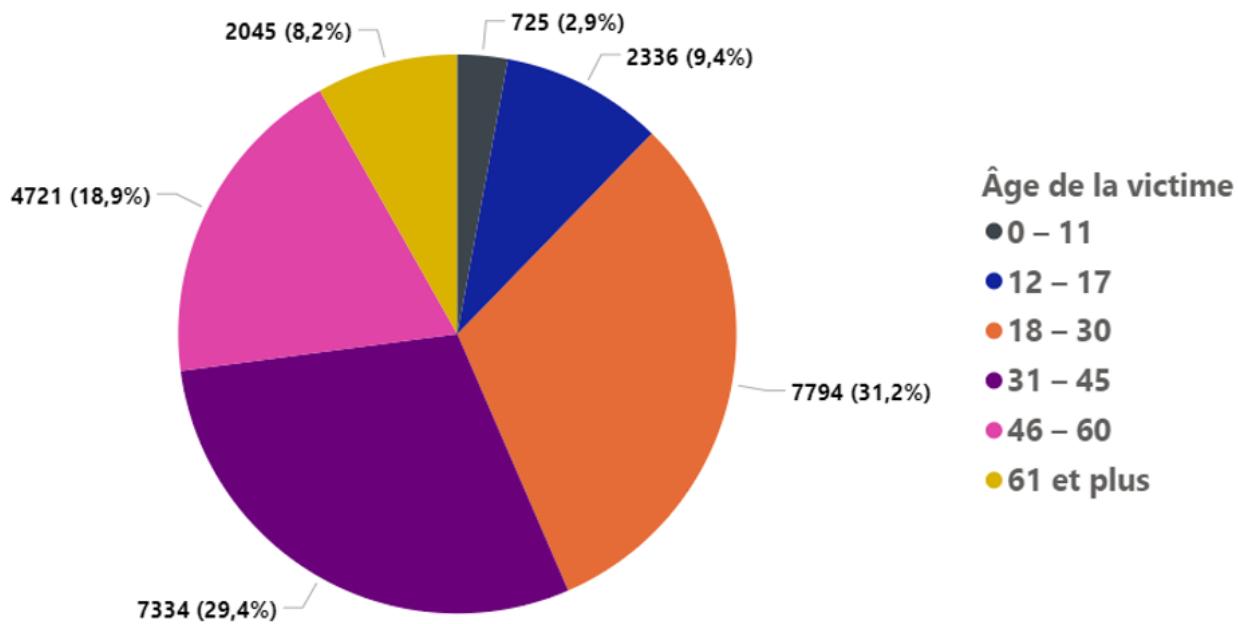
Comparativement aux auteurs présumés de sexe féminin, les hommes commettent un **pourcentage moins élevé de voies de fait (59,6 %)**. Cependant, nous constatons un nombre plus important d'auteurs présumés d'actes de menace et de violence de sexe masculin, qui représentent plus d'un tiers des crimes contre la personne commis par ce groupe. Par ailleurs, les hommes sont davantage impliqués dans les infractions sexuelles, et constituent 96,3 % des auteurs présumés de ce type de crime.

Des statistiques semblables sont observées à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Victimes

Âge des victimes par catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal

Graphique 31 : Victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PRÉVENCÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

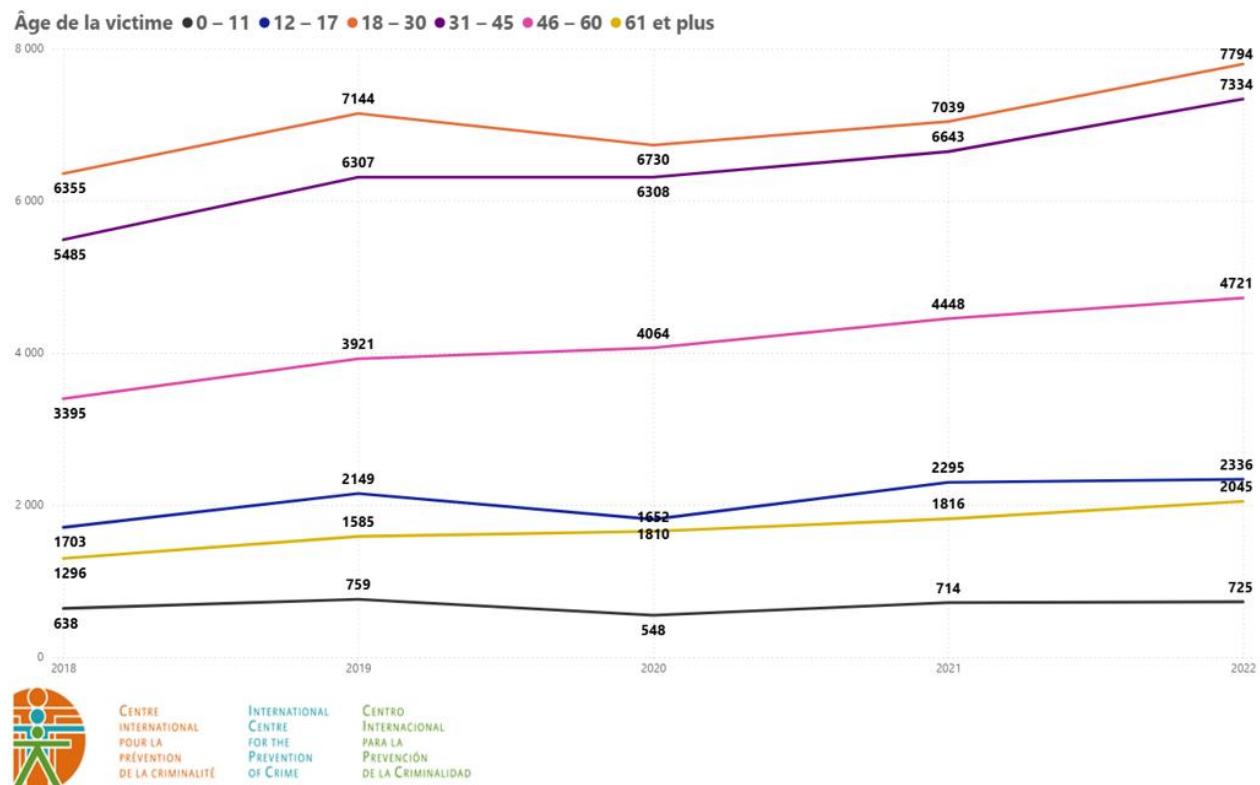
À des fins de mise en contexte, il est essentiel de prendre en compte les données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada, la population se répartit comme suit¹⁵ dans l'agglomération de Montréal :

- 0 à 19 ans : 949 680 (22,1 % de la population totale)
- 20 à 29 ans : 549 560 (12,8 % de la population totale)
- 30 à 44 ans : 896 905 (21 % de la population totale)
- 45 à 59 ans : 847 320 (19,7 % de la population totale)
- 60 ans et plus : 1 048 265 (24,4 % de la population totale)

¹⁵ Il convient de souligner que les catégories d'âge utilisées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la construction des tranches d'âge peut avoir une incidence sur les pourcentages relevés et la comparaison entre groupes, notamment en ce qui concerne les groupes de jeunes et de personnes âgées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs pour chacune des catégories.

En 2022, 24 955 personnes dont l'âge a été enregistré dans les données policières ont été victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal. Le nombre de **victimes entre 18 et 30 ans (31,2 % est le plus important**, suivi des victimes entre 31 et 45 ans (29,4 %). De plus, près d'une victime sur cinq (18,9 %) avait entre 46 et 60 ans et près d'une victime sur dix (9,2 %) avait entre 12 et 17 ans.

Graphique 32 : Nombre de victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre les variations du nombre de victimes de crimes contre la personne commis dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. Contrairement aux statistiques relatives aux auteurs présumés, nous constatons **une augmentation dans toutes les tranches d'âge** :

- Entre 0 et 11 ans : +13,6 %
- Entre 12 et 17 ans : +37,2 %
- Entre 18 et 30 ans : +22,6 %
- Entre 31 et 45 ans : +33,7 %
- Entre 46 et 60 ans : +39,1 %
- 61 ans et plus : +57,8 %

L'augmentation généralisée du nombre de victimes pourrait être interprétée à la lumière de facteurs structurels, comme la reprise des interactions sociales après la pandémie (qui a augmenté les occasions de conflit et de violences interpersonnelles), la visibilité accrue des cas de violence (grâce à la sensibilisation et à l'amélioration des procédures de déclaration), ainsi que les pressions économiques et psychosociales (qui peuvent accroître les tensions intrafamiliales ou les comportements agressifs dans divers milieux de vie) (INSPQ, 2020).

La plus forte augmentation touche les personnes de 61 ans et plus, dont le pourcentage affiche une hausse de 57,8 %. Cette augmentation pourrait être attribuable à une plus grande vulnérabilité physique ou émotionnelle, en particulier à cause de l'isolement social ou d'un niveau élevé de dépendance, qui peut augmenter les risques de violence. Par ailleurs, les personnes âgées peuvent être plus facilement victimes de maltraitance financière (fraudes, d'abus financiers) ou psychologique (Beaulieu et al., 2022 ; INSPQ, 2022 ; OMS, 2024).

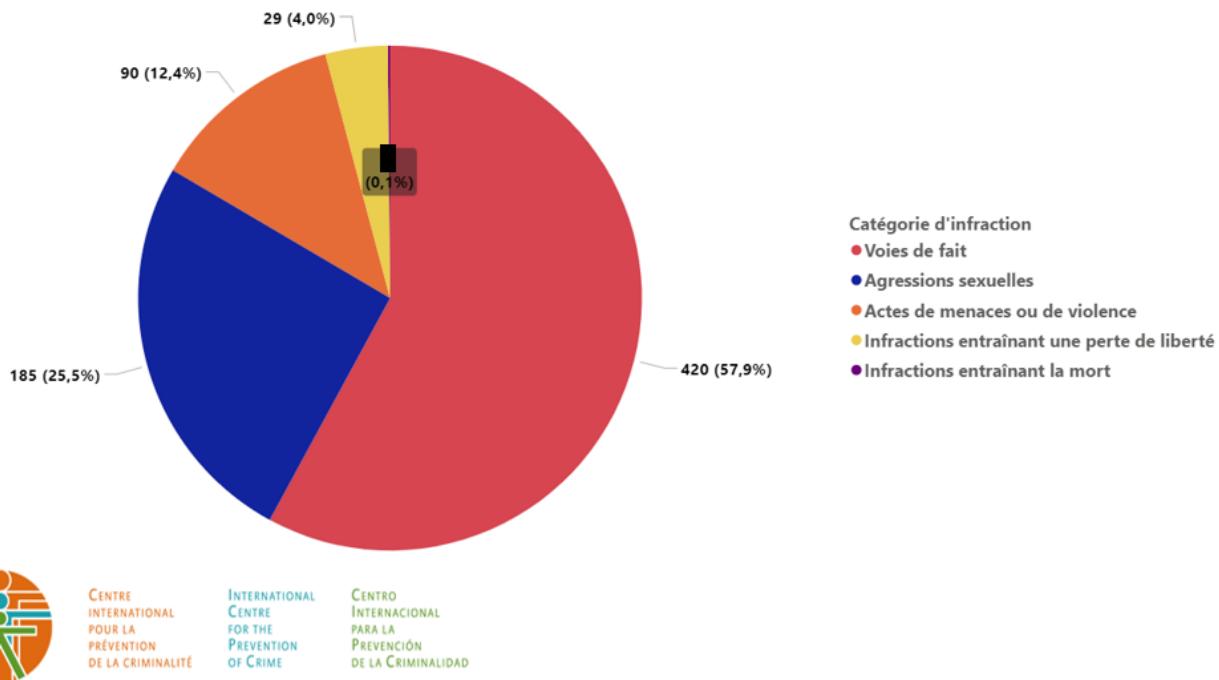
Il est toutefois pertinent de découper plus précisément les tranches d'âge. Les risques pour les personnes entre 60 et 74 ans sont encore élevés, mais ils ne devraient pas être associés uniquement aux personnes très âgées. À l'échelle provinciale, l'Enquête de 2019 sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec (EMPAQ) indique que les personnes entre 60 et 74 ans sont fréquemment victimes de formes moins visibles de violence (abus d'ordre financier ou émotionnel, négligence, etc.), y compris de la part de proches.

Ces situations prennent souvent la forme de violences intrafamiliales non criminelles, difficiles à nommer et à signaler, mais qui instaurent un sentiment durable d'insécurité et une perte de contrôle sur sa vie au quotidien (MSSS, 2022).

L'augmentation du nombre de victimes entre 12 et 17 ans pourrait être attribuable à divers facteurs, notamment à l'augmentation de la violence en milieu familial (cf. graphique 39), à une plus forte pression sociale ou à des conflits dans les milieux scolaires et de loisirs (CIPC, 2023).

La hausse du nombre de victimes entre 0 et 11 ans pourrait être attribuable à l'augmentation du nombre de signalements de maltraitance ou d'abus, ou encore à des changements dans la dynamique familiale, possiblement exacerbés par des facteurs comme l'isolement social ou des conditions de vie plus précaires à cause de l'inflation (INSPQ, 2024). Cette augmentation du nombre de victimes entre 0 et 11 ans n'est pas semblable aux pourcentages observés à l'échelle de la province de Québec, qui ont connu une diminution notable du nombre de victimes dans la tranche des 6 à 11 ans (soit un recul de 9,1 %). Toutefois, cette tendance à la baisse n'est pas identique dans toutes les tranches d'âge. En effet, en 2022, le taux de victimisation dans la tranche des 0 à 5 ans a connu une augmentation de 11,5 % à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024 : tableau 12).

Graphique 33 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 11 ans et moins, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



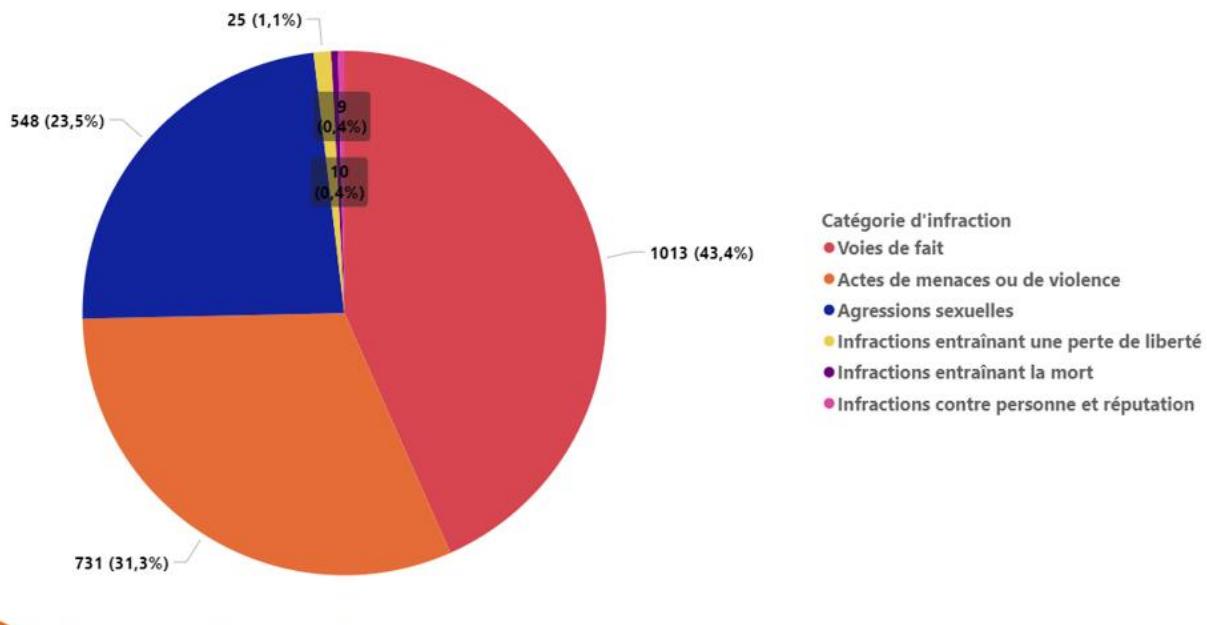
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Ce graphique démontre que **plus de la moitié (57,9 %) des personnes de moins de 11 ans sont victimes de voies de fait**, une tendance également observée dans les autres tranches d'âge analysées. Toutefois, le pourcentage d'infractions sexuelles dans ce groupe d'âge est particulièrement préoccupant. Il s'agit de la seule tranche d'âge dans laquelle les infractions sexuelles représentent la deuxième infraction la plus fréquente touchant plus d'un quart des victimes de crimes contre la personne dont l'âge est connu (25,5 %). Par ailleurs, on observe que plus l'âge des victimes augmente, plus le pourcentage de personnes touchées par des infractions sexuelles diminue. Il est également préoccupant de constater que, lorsque l'agresseur est identifié comme auteur présumé dans cette tranche d'âge, il s'agit dans plus d'un cas sur deux (50,3 %) d'un parent ou d'un tuteur. **Ces statistiques mettent en lumière le nombre élevé de violences intrafamiliales dont sont victimes les personnes mineures dans l'agglomération de Montréal.**

Graphique 34 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique indique qu'en 2022, dans l'agglomération de Montréal, **près d'un tiers des victimes entre 12 et 17 ans ont subi des actes de menace ou de violence (31,3 %)**, soit un pourcentage trois fois plus élevé que celui observé chez les 11 ans et moins. De plus, le pourcentage de victimes d'infractions sexuelles demeure élevé dans cette tranche d'âge, avec près d'un quart de victimes (23,5 %).

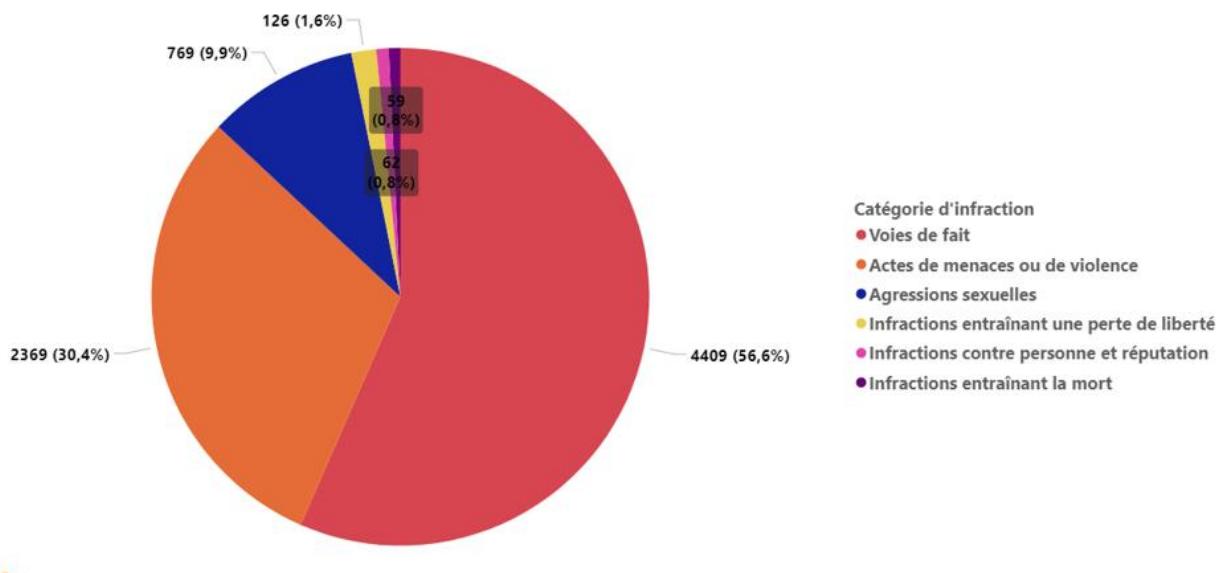
À l'échelle de la province de Québec, l'analyse de la répartition des victimes par tranche d'âge révèle que les infractions d'ordre sexuel touchent de manière disproportionnée les mineurs. En effet, le taux de victimisation dans la catégorie des autres infractions sexuelles est considérablement plus élevé chez les jeunes que chez les adultes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 6). Cette situation s'explique en partie par le fait que plusieurs infractions définies par le Code criminel s'appliquent spécifiquement aux mineurs, notamment les contacts sexuels, le leurre, la corruption d'enfants ou encore les ententes et arrangements d'infractions sexuelles impliquant un enfant (ministère de la Sécurité publique, 2024).

En 2022, les taux de victimisation d'infraction sexuelle les plus élevés ont été observés chez les 12 à 14 ans (582,7 pour 100 000 habitants) ainsi que dans la tranche des 15 à 17 ans (237,5 pour 100 000 habitants). À eux seuls, les jeunes entre 12 et 14 ans représentent 39,4 % des victimes d'autres infractions sexuelles, soit 1 655 victimes recensées (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 6 et tableau 12).

Plus spécifiquement, selon le ministère de la Sécurité publique (2024a), en 2022, la tranche des 12 à 19 ans était la plus touchée par les agressions sexuelles. À l'échelle de la province de Québec, le taux d'agressions sexuelles dans la tranche des 15 à 17 ans était de 566,2 agressions pour 100 000 jeunes, suivi de 429,5 dans la tranche des 12 à 14 ans, alors que le taux global pour l'ensemble des tranches d'âge était de 88,2 (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 4).

Chez les adultes, bien que les taux de victimisation soient moins élevés, les tranches d'âge les plus touchées sont les 18 à 19 ans (28,6 pour 100 000 habitants) et les 20 à 24 ans (20,1 pour 100 000 habitants). Ces données sont une indication que les adolescents sont particulièrement vulnérables aux infractions sexuelles, dans l'agglomération de Montréal comme à l'échelle de la province de Québec.

Graphique 35 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

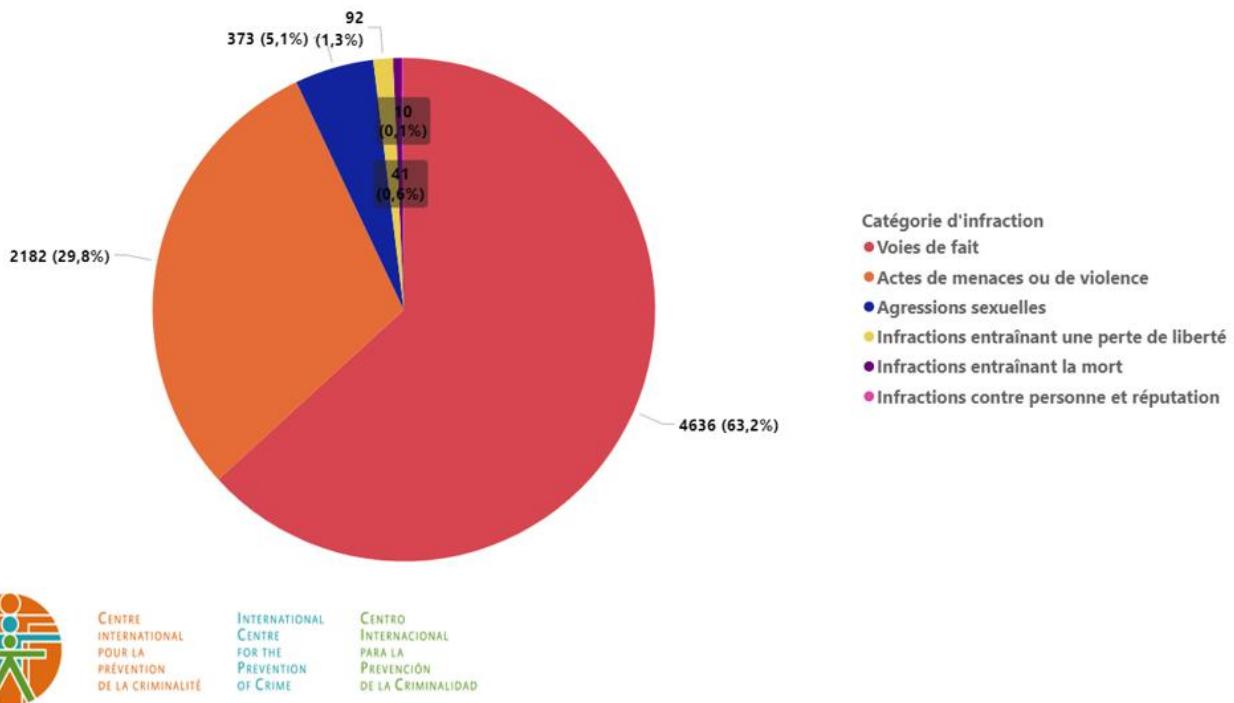
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Dans la tranche des 18 à 30 ans, dont l'âge a été identifié, **plus de la moitié (56,6 %) sont victimes de voies de fait**. Par ailleurs, environ une victime sur dix (9,9 %) dans cette tranche d'âge a été victime d'une infraction sexuelle en 2022. Ces pourcentages sont comparables à ceux observés à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 36 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022

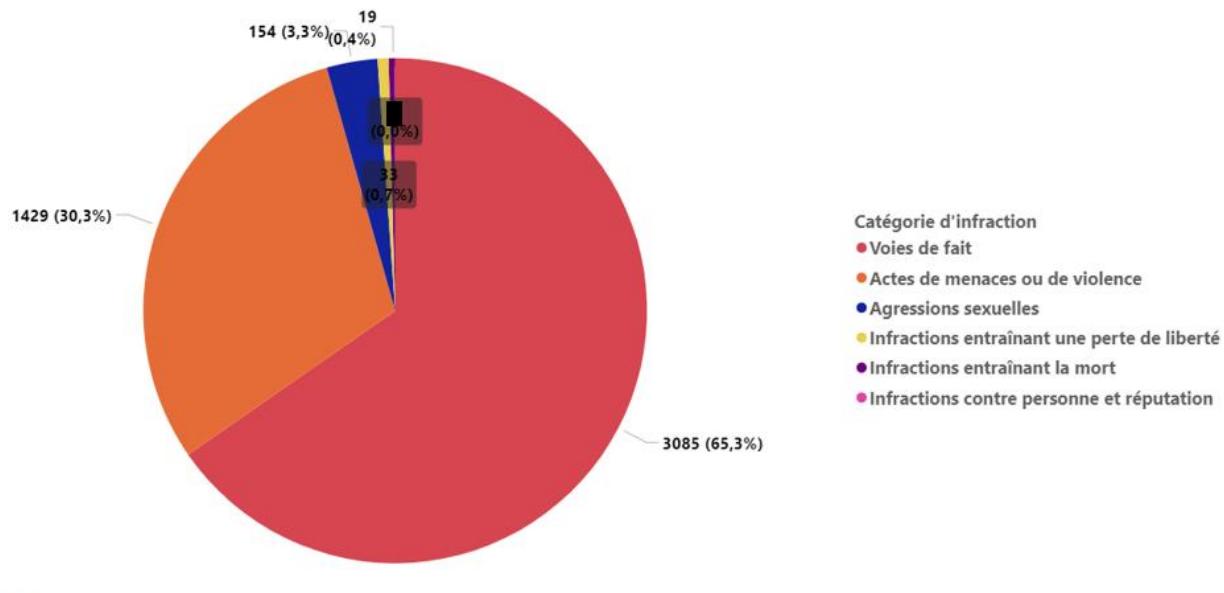


Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Dans la tranche des 31 à 45 ans, dont l'âge a été identifié, le pourcentage de victimes ayant subi des **voies de fait** est également très élevé et représente près des deux tiers (63,2 %). En revanche, les infractions sexuelles ne touchent que 5,1 % des victimes. Il est important de souligner que les 31 à 45 ans comptent également le plus grand nombre de victimes d'**actes de violence commis par le conjoint ou l'ex-conjoint** et que les violences conjugales sont particulièrement répandues dans cette tranche d'âge.

Graphique 37 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

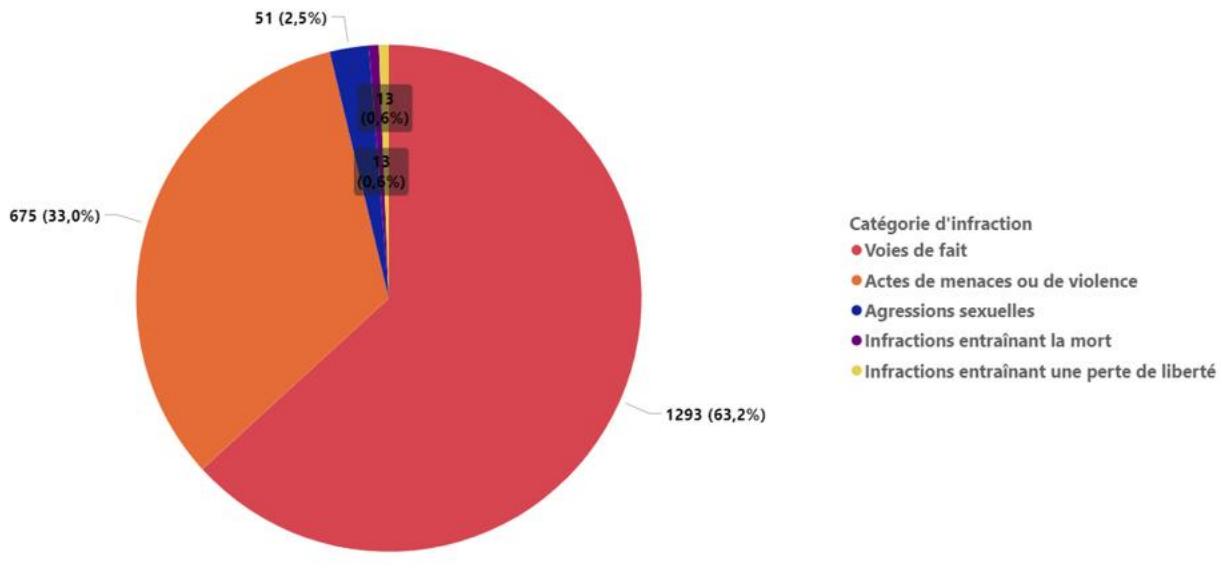
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Parmi toutes les tranches d'âge analysées, **les victimes entre 46 et 60 ans représentent le plus fort pourcentage de victimes de voies de fait, soit 65,3 % des cas.**

Graphique 38 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

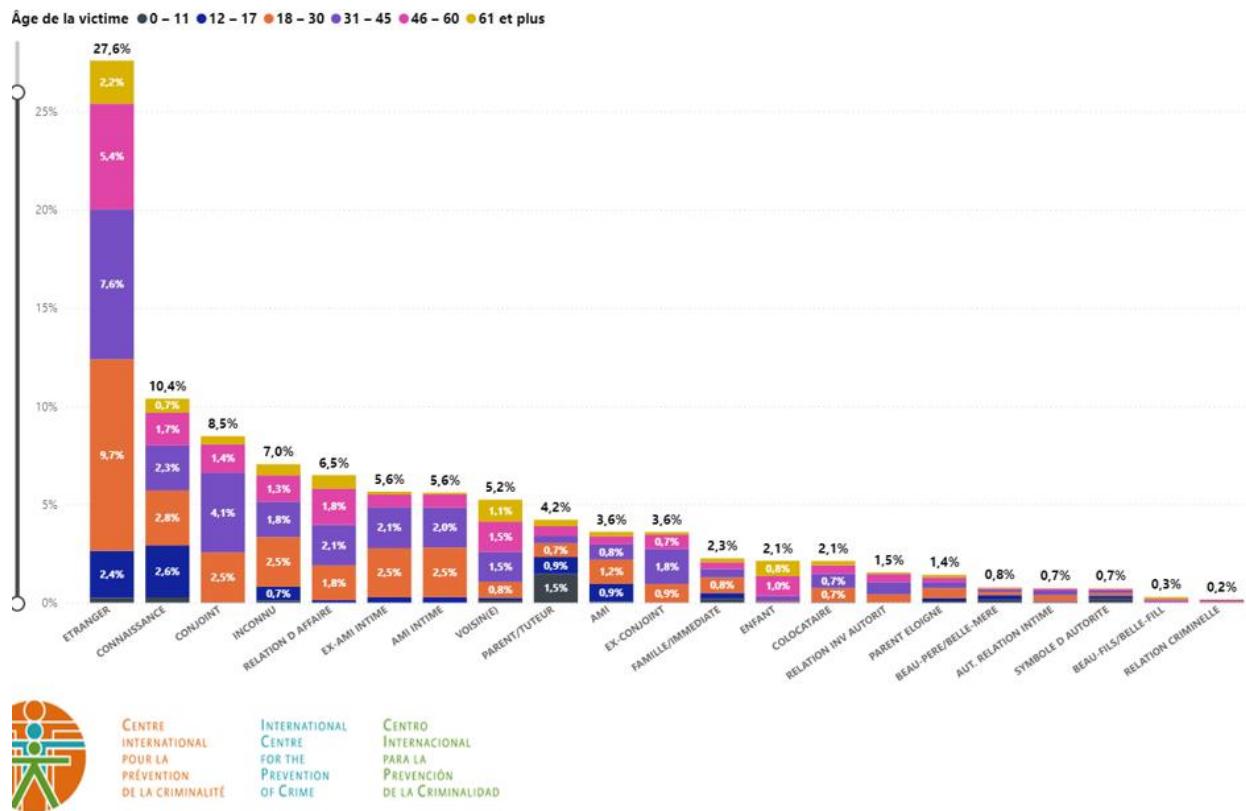
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Les **61 ans et plus affichent le plus fort pourcentage de victimes d'actes de menace et de violence** parmi toutes les tranches d'âge analysées et représentent un tiers des cas. Il convient également de souligner que les infractions sexuelles sont les moins fréquentes dans cette tranche d'âge.

Graphique 39 : Parts en pourcentage du type de relation entre les victimes de crime contre la personne et leur auteur présumé, par âge, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

TraITEMENT de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique présente les données relatives à la relation¹⁶ entre la victime d'un crime contre la personne et son agresseur présumé, selon l'âge, dans l'agglomération de Montréal, en 2022. Une explication de ces catégories de relation est présentée à l'annexe 3 du présent rapport.

Ce graphique démontre que les victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal sont, majoritairement¹⁷, dans plus d'un quart des cas, **victimes de personnes qui leur sont étrangères**

¹⁶ Toutefois, avant d'interpréter ces données, il est impératif de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) n'est pas en mesure de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

¹⁷ Les pourcentages doivent être interprétés avec prudence. En effet, les données présentées désagrègent les relations familiales, conjugales et intimes en plusieurs catégories distinctes (cf. annexe 3), ce qui tend à diluer le poids des violences commises dans un cadre relationnel proche. Ainsi, le pourcentage élevé d'agressions commises par des étrangers peut, en partie, s'expliquer par la fragmentation des catégories associées aux milieux intrafamilial et conjugal.

(27,6 %), suivies d'une connaissance (10,4 %) et de leur conjoint (8,5 %). Le profil de l'agresseur varie de manière importante selon l'âge de la victime :

- Sur les 725 victimes de **moins de 11 ans**, plus de la moitié (50,3 %) sont victimes de leurs **parents ou tuteurs** et représentent 1,5 % des victimes dans l'ensemble de l'agglomération.
- Les 2 336 victimes **entre 12 et 17 ans** sont victimes de **connaissances** dans plus d'un quart des cas (28,2 %) et représentent 2,6 % des victimes dans l'ensemble de l'agglomération. Elles sont également victimes de personnes qui leur sont étrangères (2,4 %) ou de leurs parents ou tuteurs (0,9 %).
- Les 7 794 victimes **entre 18 et 30 ans** sont victimes de personnes qui leur sont **étrangères** dans presque un tiers des cas (31,2 %) et représentent presque une victime sur dix (9,7 %) des victimes dans l'ensemble de l'agglomération. Elles sont également victimes de connaissances (2,8 %).
- Les 7 334 victimes **entre 31 et 45 ans** sont victimes de personnes qui leur sont **étrangères** dans plus d'un quart des cas (25,9 %) et représentent 7,6 % des victimes dans l'ensemble de l'agglomération. Elles sont également victimes de leur conjoint (4,1 %).
- Les 4 721 victimes **entre 46 et 60 ans** sont victimes de personnes qui leur sont **étrangères** dans plus d'un quart des cas (28,4 %) et représentent 5,4 % des victimes dans l'ensemble de l'agglomération. Elles sont également victimes d'une relation d'affaires (1,8 %).
- En dernier lieu, les 2 045 victimes de **61 ans et plus** sont victimes de personnes qui leur sont **étrangères** dans plus d'un quart des cas (26,7 %) et représentent 2,2 % des victimes dans l'ensemble de l'agglomération. Elles sont également victimes de leur voisin (1,1 %).

De plus, lors du regroupement des victimes dans les grandes catégories associées aux relations de proximité — partenaires intimes actuels ou anciens, membre de la famille immédiate, autres membres de la famille et amis ou connaissances — celles-ci représentent un pourcentage important. Plus précisément, parmi les victimes dont l'âge et la relation avec l'agresseur ont été identifiés dans l'agglomération de Montréal :

- 27,6 % sont victimes d'un étranger.
- 23,3 % sont victimes d'un partenaire intime actuel ou ancien.
- 17,7 % sont victimes d'une connaissance.
- 8,6 % sont victimes d'un membre de la famille immédiate.
- 7 % sont victimes d'un inconnu (non identifié).
- 6,7 % sont victimes d'une relation d'affaires ou criminelle.
- 6,6 % sont victimes d'une autre relation.
- 2,5 % sont victimes d'un autre membre de la famille.

Au total, ce sont plus de la moitié des victimes qui ont été agressées par une personne issue de leur entourage, ce qui traduit la prédominance des violences commises dans un contexte relationnel ou familial.

Par ailleurs, il est important d'examiner attentivement les données relatives aux victimes d'actes de violence conjugale dans l'agglomération de Montréal. Dans le contexte du présent rapport, la violence conjugale est définie comme étant :

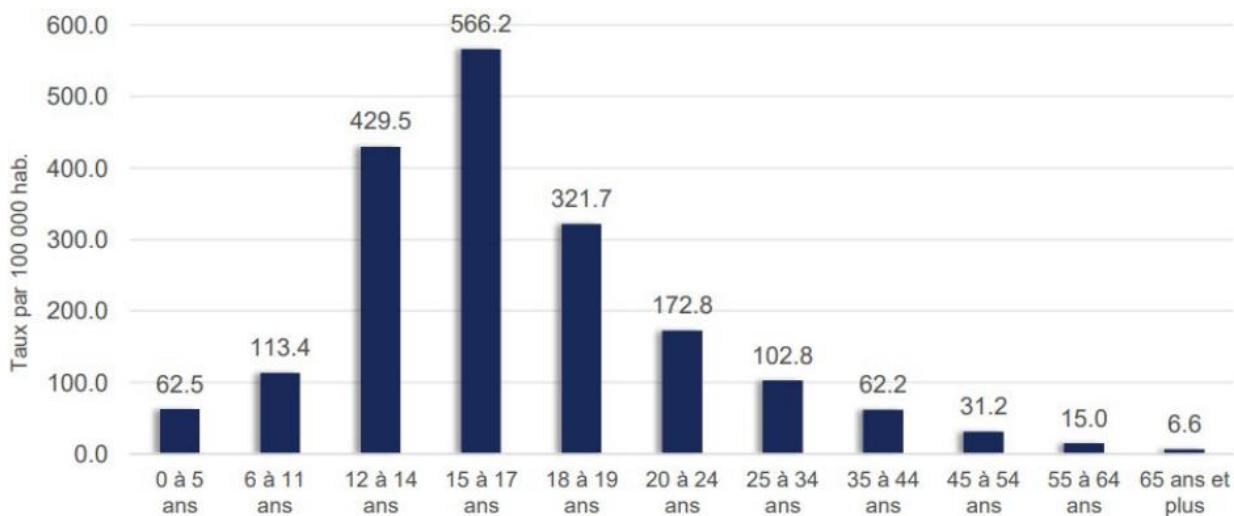
« [...] une violence qui s'exerce dans le cadre d'une relation amoureuse, qu'elle soit actuelle ou passée. Elle peut survenir dans tout type de relation intime, peu importe sa durée : personnes mariées ou unies civilement, conjoints de fait ou toute autre relation intime entre personnes de même sexe ou non » (Éducaloi, 2025).

Ainsi, selon Statistique Québec, l'indicateur de violence conjugale se définit comme suit :

« Victimes d'infractions contre la personne déclarées par les services policiers et présumées avoir été commises par le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou ex-conjointe, l'ami ou amie intime ou l'ex ami ou ex-amie intime au moment du crime. » (Gouvernement du Québec, 2025).

Plus précisément, la définition des relations examinées dans le présent rapport s'inscrit dans la catégorie élargie des « partenaires intimes actuels ou anciens » (cf. annexe 3) établie par le ministère de la Sécurité publique du Québec. En 2022, parmi l'ensemble des victimes de crimes contre la personne recensées dans l'agglomération de Montréal dont la relation avec l'agresseur a été identifiée, **23,3 % ont été victimes de violences conjugales** dans l'agglomération de Montréal, soit plus d'une victime sur cinq.

Graphique 40 : Taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) chez les victimes dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, province de Québec, 2022p



Source : ministère de la Sécurité publique : Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2022 (graphique 4, p. 25).

À l'échelle de la province de Québec, les données concernant les victimes mineures sont limitées, mais une certaine tendance se dessine. De manière générale, toutes tranches d'âge confondues, à l'échelle provinciale, les agressions sexuelles impliquent dans 27 % des cas un partenaire intime actuel ou ancien, tandis que 21,2 % des auteurs présumés sont une connaissance. Cette répartition est semblable chez les 12 à 17 ans dans l'agglomération de Montréal. Les auteurs présumés des autres infractions à caractère sexuel sont fréquemment un membre de la famille immédiate (20,8 %) ou une connaissance (18,9 %).

Par ailleurs, les affaires de violence commises dans un contexte conjugal s'étendent au-delà de la relation conjugale. Les auteurs présumés peuvent également faire d'autres victimes lorsqu'un crime contre le partenaire intime actuel ou ancien est commis. En effet, selon les données policières recueillies par le ministère de la Sécurité publique à l'échelle de la province de Québec, environ une affaire sur 20 (5,7 %) de violence commise dans un contexte conjugal compte également une ou plusieurs autres victimes d'acte criminel (les « victimes indirectes ») outre le partenaire intime actuel ou ancien (les « victimes directes »). La victime indirecte peut être un membre de la famille, un proche, une connaissance ou un étranger (ministère de la Sécurité publique, 2024b).

Selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique (2024b : graphique 10), à l'échelle de la province de Québec, les jeunes entre 12 et 17 ans sont les plus à risque d'être des victimes indirectes d'actes de violence dans un contexte conjugal, suivis de la tranche des 18 à 24 ans.

Cette vulnérabilité précoce touche à la fois les jeunes qui sont des victimes directes que ceux qui sont témoins de violences dans leur milieu familial, notamment entre parents ou figures d'autorité.

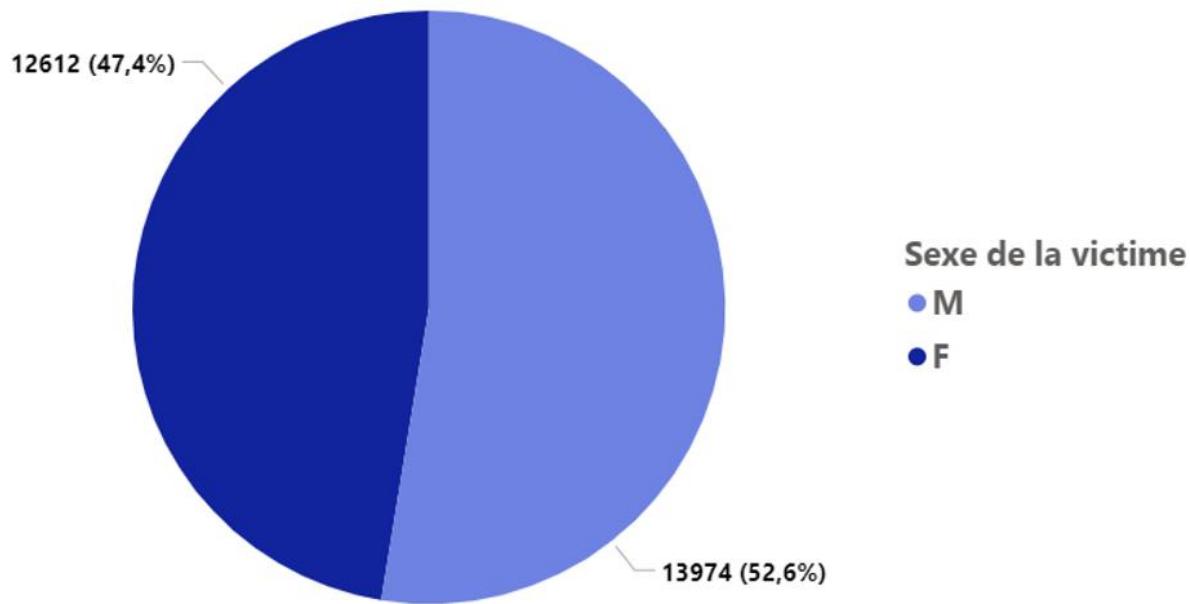
L'exposition des enfants et des adolescentes à la violence conjugale est aujourd'hui reconnue comme une forme de victimisation indirecte, aux conséquences graves et durables sur leur bien-être, leur développement socioaffectif et leur sentiment de sécurité dans la sphère privée comme dans l'espace public. Les enfants témoins de violence conjugale développent souvent des troubles anxieux, de la méfiance envers les figures d'autorité, un repli social et un sentiment d'insécurité chronique pouvant persister à l'âge adulte (INSPQ, 2023a). Les répercussions sont encore plus marquées si l'exposition aux risques est répétée, si le contexte de violence n'a pas été dénoncé et si les victimes ne bénéficient d'aucune reconnaissance sociale ni d'aucun soutien adapté (RAIV, 2022 ; Alvarez-Lizotte, P., Lessard, G. et Robitaille, C., 2021).

De plus, les jeunes affectés par la violence conjugale subissent également des infractions graves. À l'échelle de la province, ces jeunes sont les principales victimes des autres infractions d'ordre sexuel (70,6 %), des infractions visant ou entraînant la mort (62,5 %), d'agressions sexuelles (57,7 %) ainsi que d'enlèvement, de traite et de séquestration (55,0 %) (ministère de la Sécurité publique, 2024b).

Quant à l'analyse des victimes indirectes selon leur âge et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, nous remarquons qu'en 2022, à l'échelle du Québec, les jeunes ont surtout subi des agressions d'un auteur présumé faisant partie de leurs proches. En effet, près de neuf jeunes victimes indirectes sur dix d'un acte de violence commis dans un contexte conjugal ont été la cible d'un membre de leur famille (89,5 %), principalement d'un parent ou d'un beau-parent (86,4 %). Peu de jeunes de moins de 18 ans ont été victimes d'une personne qui n'est pas un parent (10,5 %) (ministère de la Sécurité publique, 2024b : graphique 14).

Sexe des victimes par catégories de crimes commis dans l'agglomération de Montréal

Graphique 41 : Victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PRÉVENCÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En 2022, parmi les 26 586 victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié dans l'agglomération de Montréal, les pourcentages de répartition selon le sexe étaient assez semblables, avec **52,6 % de victimes de sexe masculin et 47,4 % de victimes de sexe féminin**. En 2022, à l'échelle de la province de Québec, les victimes de crimes contre la personne étaient plus souvent des femmes (taux de 1 197 par 100 000 habitants, comparativement à un taux de 1 113 par 100 000 habitants pour les hommes). Le pourcentage des victimes de sexe féminin était donc de 51,7 % comparativement à 48,3 % pour les victimes de sexe masculin. Les pourcentages de répartition selon le sexe dans l'agglomération de Montréal ne suivent pas la tendance provinciale¹⁸ (ministère de la Sécurité publique, 2024).

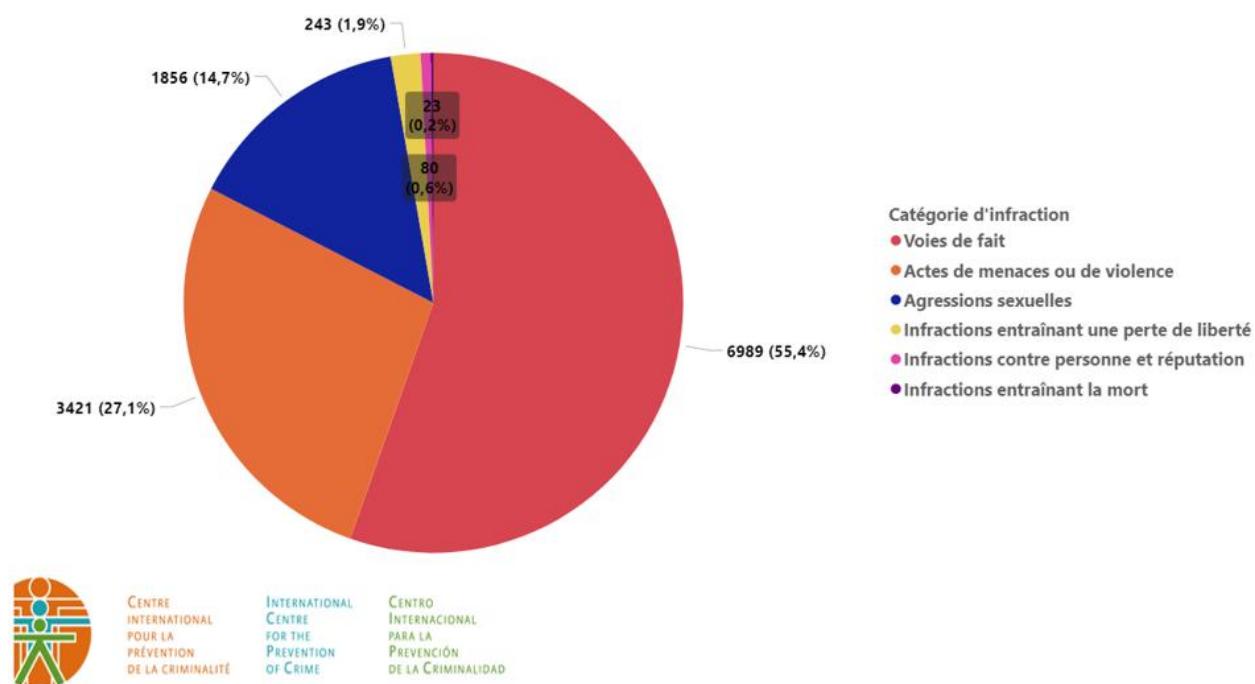
Ces résultats peuvent être mis en perspective avec les données sociodémographiques issues du plus récent recensement canadien de 2021 (Statistique Canada, 2021), selon lesquelles l'agglomération de Montréal compte 1 020 465 femmes (50,9 %) et 983 805 hommes (49,1 %). Ainsi, bien que les femmes constituent la

¹⁸ Cette inversion relative entre la répartition démographique et la répartition des victimes mérite d'être interprétée avec nuance. Elle peut refléter des différences dans les types d'infractions subies, dans les dynamiques de signalement ou encore dans les contextes d'exposition au risque, selon le sexe.

part majoritaire de la population montréalaise, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes parmi les victimes de crimes contre la personne enregistrées par le service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Toutefois, ces données ne reflètent qu'une partie de la réalité. En effet, selon l'Enquête sociale générale conduite en 2019 par Statistique Canada, « seulement 6 % des victimes d'agressions sexuelles [au Canada] ont dénoncé à la police le crime qu'elles ont subi » (Gouvernement du Canada, 2021). Les données du Programme DUC relatives aux infractions sexuelles et d'autres infractions déclarées par la police sont donc susceptibles de sous-estimer la violence faite aux femmes et aux filles (Conseil du statut de la femme, 2025). Ces limitations peuvent jouer sur l'analyse globale de l'incidence de certains crimes et des dynamiques relationnelles impliquées dans l'agglomération de Montréal.

Graphique 42 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En examinant les catégories de crimes contre la personne touchant des victimes de sexe féminin dont l'âge et le sexe ont été identifiés, nous remarquons que les voies de fait sont l'infraction la plus répandue en termes de nombre de victimes. Les actes de menace ou de violences suivent avec des pourcentages semblables.

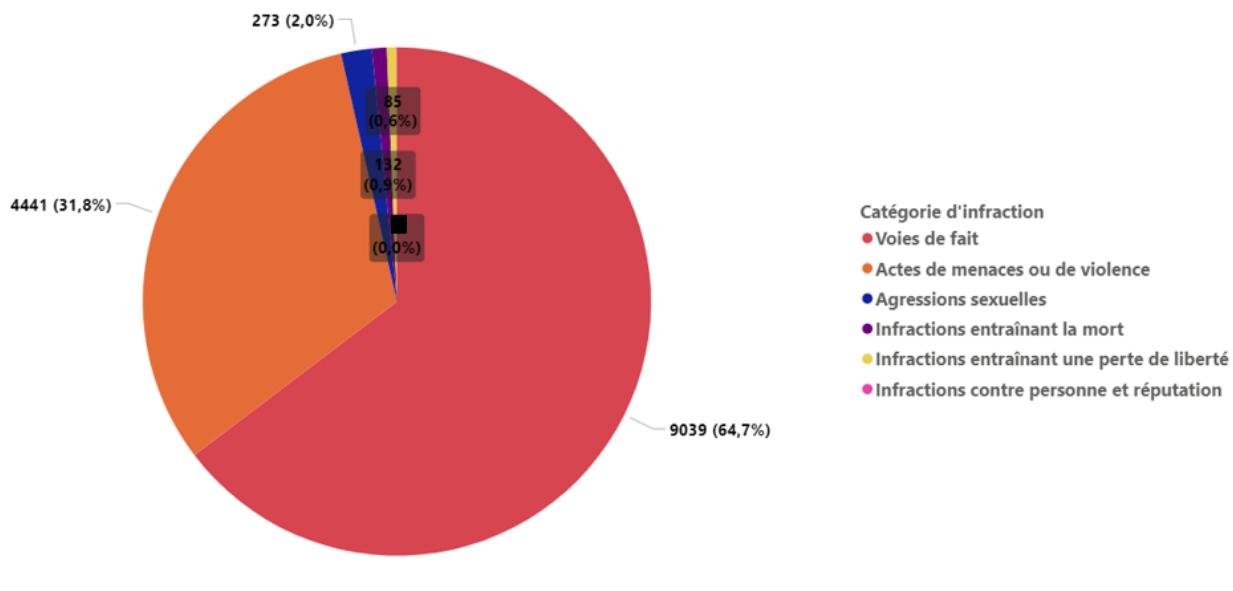
Toutefois, les victimes d'infractions sexuelles sont principalement des femmes. En effet, en 2022, parmi les victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal, plus d'une sur dix était victime d'une infraction sexuelle (14,7 %).

De plus, selon le Secrétariat à la condition féminine (2024), en 2021, dans l'agglomération de Montréal, les personnes de sexe féminin étaient les principales victimes d'agressions sexuelles (88,4 %) et d'autres infractions sexuelles (80,9 %), en comparaison aux personnes de sexe masculin (dont les pourcentages se situaient à 11,6 % et à 19,1 % respectivement).

Selon les données policières de 2021, les femmes dans l'agglomération de Montréal sont les principales victimes d'agressions sexuelles (147,1 victimes par 100 000 personnes) et d'autres infractions sexuelles (49,9 victimes par 100 000 personnes). Plus précisément, dans l'agglomération de Montréal, les femmes sont plus de six fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir été victimes d'infractions sexuelles (197,0 victimes de sexe féminin par 100 000 personnes contre 31,6 victimes de sexe masculin par 100 000 personnes). Parmi les victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police en 2021, les personnes de sexe féminin (197,0 victimes par 100 000 personnes) étaient moins nombreuses, comparativement à l'ensemble de la population du Québec (233,7 victimes par 100 000 personnes) (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

Malgré les écarts notables, cette répartition concorde avec celle observée à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024). En effet, à l'échelle provinciale, les femmes et filles victimes de voies de fait représentent 49 % des victimes de sexe féminin, celles victimes de menaces ou d'actes de violence constituent 26,6 %, tandis que les infractions sexuelles concernent 19,9 % des cas (ministère de la Sécurité publique, 2024). Ainsi, le pourcentage d'infractions sexuelles enregistrées dans l'agglomération de Montréal est moins élevé comparativement à la moyenne provinciale (ministère de la Sécurité publique, 2024 : tableau 3).

Graphique 43 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

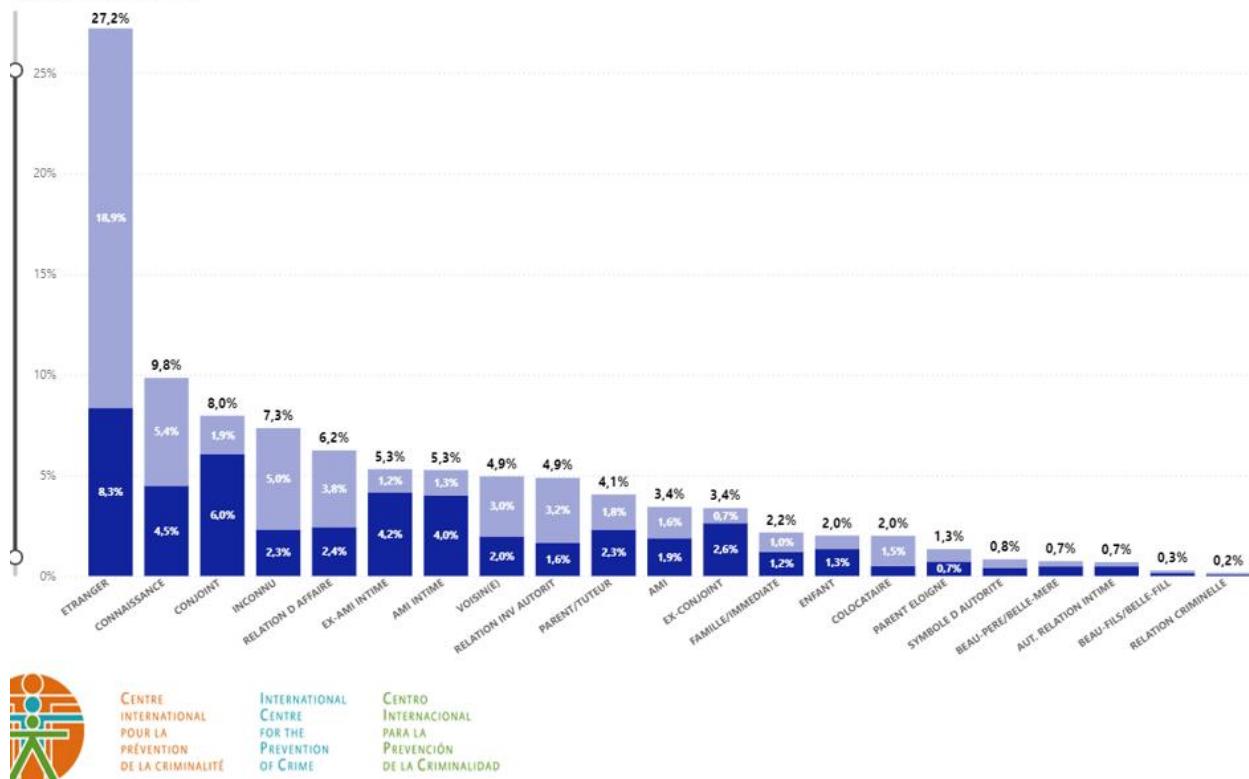
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Comparativement aux données concernant les femmes, en 2022, les victimes d'infractions sexuelles de sexe masculin ne représentaient que 2 % des victimes dans l'agglomération de Montréal. En revanche, **le pourcentage d'hommes victimes de voies de fait ou d'actes de menace et de violence était plus élevé.** Ces pourcentages sont semblables à ceux observés à l'échelle provinciale (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 44 : Parts en pourcentage du type de relation entre les victimes de crimes contre la personne et leur auteur présumé, par sexe, agglomération de Montréal, 2022

Sexe de la victime • F ● M



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitemet de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre les liens¹⁹ entre la victime et son agresseur selon le sexe identifié de la victime dans l'agglomération de Montréal en 2022. Nous constatons que les **femmes** sont presque autant victimes d'une personne étrangère (8,3 %) que de leur conjoint (6 %). De plus, un pourcentage non négligeable de femmes sont victimes d'une connaissance (4,5 %), de leur ami intime (4,2 %) ou de leur ex-ami intime (4 %).

Parmi les victimes de crimes contre la personne pour lesquels le sexe et la relation avec l'agresseur ont été identifiés, commis dans l'agglomération de Montréal en 2022, 23,3 % ont subi des violences conjugales. Plus précisément, parmi les 12 612 victimes de sexe féminin recensées, 4 471 ont subi des actes de violence conjugale, soit **plus d'un tiers d'entre elles (35,5 %)**.

Selon le ministère de la Sécurité publique (2024b), en tenant compte du profil des actes criminels commis en contexte conjugal dans les six régions les plus populeuses du Québec (plus de 500 000 habitants),

¹⁹ Il est toutefois important de souligner aux fins de l'interprétation de ces données que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes impliquées dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) n'est pas en mesure de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

l'agglomération de Montréal affiche le plus bas taux d'agressions sexuelles (16,8 pour 100 000 habitants) de la province.

Dans l'ensemble du Québec (76,5 %), tout comme dans l'agglomération de Montréal, en 2021, les femmes (77,6 %) étaient les principales victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal comparativement aux hommes (Secrétariat à la condition féminine, 2024). Il est également important de souligner qu'en 2023, à l'échelle de la province de Québec, les personnes de sexe féminin représentaient 73 % des victimes d'actes de violence commis dans un contexte conjugal et susceptibles d'entraîner des blessures (Gouvernement du Québec, 2025).

Ces données sont représentatives des actes de violence conjugale et de contrôle dans une relation, dirigés, de manière disproportionnée, contre des personnes de sexe féminin. Les signalements des actes de violence domestique (violence psychologique et/ou physique) sont souvent peu nombreux. Dans l'agglomération de Montréal ainsi qu'à l'échelle de la province de Québec, les crimes qui sont signalés sont souvent des crimes commis par des proches, notamment un partenaire ou un membre de la famille immédiate (INSPQ, 2023a).

En revanche, les **hommes** sont moins fréquemment victimes d'un proche et sont, pour la plupart, victimes de personnes qui leur sont étrangères. En 2022, ils représentaient presque une victime sur cinq (18,9 %) dans l'agglomération de Montréal. Ils peuvent quelquefois être victimes d'une connaissance (5,4 %), d'une personne inconnue impossible à identifier (5 %) ou d'une relation d'affaires (3,8 %). Ces données pourraient être le reflet d'un type de violence externe, comme des agressions aléatoires ou des conflits dans des contextes sociaux ou publics.

En résumé, ce portrait chiffré de la criminalité démontre que l'agglomération de Montréal est confrontée à des défis spécifiques liés à l'évolution des formes de criminalité, à la vulnérabilité de certaines communautés locales et aux transformations des espaces urbains. En misant sur la concertation, la prévention des risques et l'adaptation aux réalités du territoire, l'agglomération de Montréal peut renforcer ses capacités collectives et créer des milieux de vie sûrs, inclusifs et résilients.

Sommaire du portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal

Taux de criminalité en 2022

- En 2022, l'agglomération de Montréal affiche un taux de 24,9 crimes contre la propriété pour 1 000 habitants, et un taux de 10,8 crimes contre la personne pour 1 000 habitants.
- Les arrondissements les plus criminogènes :
 - **Crimes contre la propriété** : arrondissement de Ville-Marie (69,8 crimes contre la propriété pour 1 000 habitants).
 - **Crimes contre la personne** : arrondissement de Montréal-Est (51,2 crimes contre la personne pour 1 000 habitants).

Crimes contre la propriété en 2022

- **Tendances générales** : augmentation de 11,6 % entre 2018 et 2022, avec une augmentation notable entre 2021 et 2022 (+21 %).
- **Catégorie d'infractions dominantes** : les vols de véhicule ou dans un véhicule constituent 33,4 % des crimes contre la propriété, avec une augmentation de 44 % entre 2018 et 2022.
 - Tendance générale à la baisse des crimes contre la propriété de 2018 à 2022, malgré l'augmentation des vols de véhicule ou dans un véhicule, des fraudes (+28,2 %) et des recels (+63,3 %).
- **Lieux** : les crimes contre la propriété se produisent majoritairement dans des espaces publics ouverts (42,7 %), notamment sur des voies publiques (27,8 %).
 - L'arrondissement de Ville-Marie est celui dans lequel le plus grand nombre de crimes contre la propriété sont commis (7 326 affaires criminelles).
- **Profils des auteurs présumés de crimes contre la propriété** :
 - Les 31 à 45 ans représentent 34,6 % des auteurs présumés de crime contre la propriété et les 18 à 30 ans en représentent 31,8 %.
 - Les personnes de sexe masculin représentent 79,2 % des auteurs présumés de crime contre la propriété.
 - Diminution du nombre d'auteurs présumés de crime contre la propriété dans toutes les tranches d'âge, notamment les 12 à 17 ans (-34,6 %).
- **Particularités des auteurs présumés par tranches d'âge** :
 - 12 à 17 ans : fort pourcentage d'auteurs présumés de méfaits.
 - 18 à 30 ans : fort pourcentage d'auteurs présumés de fraudes.
 - 31 à 45 ans : profil semblable aux auteurs présumés ayant entre 46 et 60 ans avec un fort pourcentage d'auteurs présumés d'introductions par effraction.
 - 46 à 60 ans : fort pourcentage d'auteurs présumés d'introduction par effraction.
 - 61 ans et plus : fort pourcentage d'auteurs présumés de vols de 5 000 \$ et moins.

Crimes contre la personne en 2022

- **Tendances générales :** augmentation de 33,8 % entre 2018 et 2022.
- **Catégories d'infractions dominantes :** les voies de fait constituent 58,3 % des crimes contre la personne.
 - Toutes les catégories d'infractions ont connu une augmentation, notamment les voies de fait (+44,5 %).
- **Lieux :** 48,8 % des crimes se produisent dans des espaces de vie privés, principalement dans des unités d'habitation (39,2 %).
 - L'arrondissement de Ville-Marie est celui dans lequel le plus grand nombre de crimes contre la personne sont commis et subis (2 685 affaires criminelles).
- **Profil des auteurs présumés de crimes contre la personne :**
 - Les 31 à 45 ans représentent 38 % des auteurs présumés de crime contre la personne et les 18 à 30 ans en représentent 30 %.
 - Les personnes de sexe masculin représentent 79,9 % des auteurs présumés de crimes contre la personne.
 - Diminution du nombre d'auteurs présumés dans la plupart des tranches d'âge, à l'exception des 31 à 45 ans (+16,2 %) et des 61 ans et plus (+17,9 %).
- **Particularités des auteurs présumés par tranches d'âge :**
 - 12 à 17 ans : fort pourcentage d'auteurs présumés d'infractions sexuelles.
 - 18 à 30 ans : profil semblable aux auteurs présumés dans la tranche des 31 à 45 ans avec un fort pourcentage d'auteurs présumés de voies de fait.
 - 31 à 45 ans : fort pourcentage d'auteurs présumés de voies de fait.
 - 46 à 60 ans : fort pourcentage d'auteurs présumés d'actes de menace et de violence.
 - 61 ans et plus : profil semblable aux auteurs présumés dans la tranche des 46 à 60 ans.

Profil des victimes de crimes contre la personne

- **Tendances générales :**
 - Les personnes de sexe masculin représentent 52,6 % des victimes.
 - Les 18 à 30 ans représentent 31,2 % des victimes, suivis des 31 à 45 ans qui en représentent 29,4 %.
 - Augmentation dans toutes les tranches d'âge, notamment la tranche des 61 ans et plus (+57,8 %) et des 46 à 60 ans (+39,1 %).
- **Particularités des victimes par tranches d'âge :**
 - 0 à 11 ans : plus grand pourcentage de victimes d'infractions sexuelles.
 - 12 à 17 ans : profil des victimes semblable à celui de la tranche des 0 à 11 ans avec un pourcentage élevé d'infractions sexuelles.
 - 18 à 30 ans : fort pourcentage de victimes de voies de fait et d'actes de menace et de violence.
 - 31 à 45 ans : fort pourcentage de victimes de voies de fait et d'actes de menace et de violence.
 - 46 à 60 ans : fort pourcentage de victimes de voies de fait.
 - 61 ans et plus : plus grand pourcentage de victimes d'actes de menace et de violence.

- **Liens avec l'agresseur :**
 - Part dominante de victimes de personnes qui leur sont étrangères (27,6 %) ou d'une connaissance (10,4 %).
 - 23,3 % des victimes dans l'agglomération de Montréal sont victimes de violences conjugales.



Centre d'histoire

Place d'Youville

EXCHANGE BUILDING

CONCLUSION, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport met en lumière une augmentation préoccupante de la criminalité dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. D'une part, nous observons une augmentation importante des crimes contre la personne, plus spécifiquement du nombre de voies de fait et de crimes contre la propriété, avec une forte hausse du nombre de vols de véhicule ou dans un véhicule. La criminalité demeure en grande partie concentrée dans les secteurs centraux, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'analyse révèle également un nombre préoccupant de jeunes entre 12 et 17 ans impliqués dans des infractions sexuelles. En parallèle, les situations de victimisation sont en forte augmentation dans toutes les tranches d'âge, notamment chez les 46 à 60 ans et chez les 61 ans et plus. En dernier lieu, les actes de violence conjugale sont nombreux dans l'agglomération de Montréal et touchent beaucoup plus fortement les adultes de sexe féminin.

En conclusion de ce diagnostic local de sécurité, le CIPC propose l'adoption de recommandations visant à répondre aux enjeux spécifiques relevés. Selon les constats observés, il serait possible de mettre en place des mesures de prévention adéquates pour renforcer la sécurité et le bien-être dans l'agglomération de Montréal.

L'arrimage des efforts, l'élaboration de solutions conjointes et la collaboration entre les acteurs du milieu sont essentiels pour parvenir à des changements durables. L'agglomération de Montréal dispose déjà de mesures de collaboration intersectorielles et de mécanismes de concertation bien établis. Toutefois, ces efforts pourraient être optimisés dans le but d'obtenir des milieux de vie plus sûrs et plus positifs pour la population. La consolidation de la synergie entre les diverses parties prenantes permettra de tisser un filet de sécurité robuste et de contribuer à la protection et à l'épanouissement des résidents de l'agglomération de Montréal.

Le renforcement de ces principes fondamentaux, déjà présents dans l'agglomération de Montréal, contribuera à la mise en œuvre efficace des recommandations formulées dans le présent rapport. Cette approche favorisera une transformation positive et durable dans laquelle chaque personne, quels que soient son âge, son sexe et sa situation, contribuera à la création de milieux de vie sécuritaires.

Recommandations

1. Optimiser la lutte contre le vol de véhicules et le recel (court terme – priorité élevée)

Poursuivre le développement des opérations concertées entre le SPVM, la Sûreté du Québec, l'Agence des services frontaliers et Interpol, et lancer des campagnes de prévention destinées aux propriétaires (dispositifs antivol, sensibilisation dans les concessionnaires, quartiers ciblés, etc.).

2. Prévenir les fraudes et arnaques ciblant les aînés (court terme – priorité élevée)

Lancer des campagnes de sensibilisation ciblées, animer des ateliers dans les milieux communautaires et renforcer la vigilance des institutions bancaires et postales pour limiter les fraudes en ligne et par téléphone²⁰.

3. Sécuriser les espaces publics à forte fréquentation (court terme)

Effectuer la vérification de l'éclairage et de la visibilité dans les parcs, voies piétonnes, arrêts d'autobus et axes commerciaux, en priorisant les secteurs identifiés comme points chauds, puis procéder à des améliorations ciblées.

4. Réduire la violence dans les espaces privés (moyen terme)

Déployer des programmes de prévention de la violence conjugale et intrafamiliale, comprenant des services de soutien psychosocial, des formations pour les intervenants communautaires et un meilleur accès aux refuges d'urgence.

5. Renforcer l'accompagnement des jeunes impliqués dans des actes criminels (moyen terme)

Mettre en place des parcours individualisés de réinsertion sociale (mentorat, formation professionnelle, activités sportives et culturelles) destinés aux jeunes auteurs présumés.

6. Prévenir la cyberviolence et les crimes en ligne (moyen terme)

En collaboration avec les établissements scolaires, organismes communautaires et services de police, déployer des initiatives de sensibilisation à la citoyenneté numérique, de repérage des comportements à risque et de protection des données personnelles.

7. Prévenir les actes de violence entre étrangers dans les espaces de divertissement et de socialisation (moyen terme)

Mettre en place des programmes de prévention et de gestion des conflits à l'intention des opérateurs des lieux de divertissement, des installations culturelles et sportives, ainsi que des établissements de nuit. Ces initiatives devraient être composées d'ateliers de formation en médiation, de protocoles de désescalade, de mesures de gestion des foules et de partenariats avec les services policiers et communautaires afin de réduire les risques d'agression dans de tels contextes.

8. Renforcer la présence sur le terrain dans les zones à plus forte vulnérabilité (continu)

Augmenter la présence policière et communautaire dans les secteurs de Ville-Marie et de Montréal-Nord ainsi que dans les autres arrondissements à forte concentration, en misant sur des patrouilles mixtes (police et intervenants sociaux).

²⁰ L'expérience du modèle IPAM (Intervention policière auprès des aînés maltraités), mis en œuvre notamment par le SPVM, offre une approche inspirante. Ce modèle repose sur la collaboration entre services policiers, organismes communautaires et institutions publiques pour mieux repérer les situations de maltraitance, accompagner les victimes et développer des outils de prévention adaptés. L'intégration de ces principes dans la lutte contre les fraudes permettrait de renforcer l'efficacité des interventions, en conjuguant sensibilisation, soutien aux victimes et réponse concertée des acteurs concernés (Beaulieu et al., 2016).

9. Stimuler la cohésion sociale et l'entraide de quartier (continu)

Soutenir les initiatives locales (fêtes de quartier, comités de voisinage, programmes de surveillance communautaire) visant à renforcer le lien social et la résilience collective, particulièrement dans les secteurs les plus défavorisés.

BIBLIOGRAPHIE

Académie de la transformation numérique (ATN). (2020). *La famille numérique*.

Agence de la santé publique du Canada. (2024). *Associations entre les expériences négatives liées à la COVID 19 et les symptômes d'anxiété et de dépression : étude fondée sur un échantillon national canadien représentatif. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada.* 2024 ; 44 (2) : 60-70.

<https://doi.org/10.24095/hpcdp.44.2.03f>

Alvarez-Lizotte, P., Lessard, G. et Robitaille, C. (2021). Exposition à la violence conjugale : des relations affectées, d'autres victimisations liées et des stratégies vers l'émancipation. Fiche-synthèse Recherche, Québec : RAIV.

<https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/FicheAlvarezLizotteVC.pdf>

Beaulieu, M., Coté, M., Blais, J., Diaz, L., Cloutier, J., Loock, J., D'Amours, M. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Guide d'accompagnement à l'implantation du modèle*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal. 39 p.

http://www.spvm.qc.ca/upload/Fiches/2016_Beaulieu_Cote_Blais_Diaz_IPAM-Guide.pdf

Beaulieu, M., Carbonneau, H., Rondeau-Leclaire, A., avec la collaboration de Marcoux, L., Hébert, M. & Crevier, M. (2022). *Maltraitance psychologique et maltraitance matérielle et financière envers les personnes aînées ayant des incapacités*. Rapport de recherche partenariale entre la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS remis à l'OPHQ. Sherbrooke. 148 p.

https://maltraitancedesaines.com/wp-content/uploads/2022/02/Beaulieu_Rp-OPHQ_janvier2022.pdf

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), ville de Montréal, ville de Bordeaux, ville de Liège. (2007). Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution — Manuel pratique pour l'action locale. Montréal. Centre international pour la prévention de la criminalité.

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2011). Rapport d'évaluation du Centre international pour la prévention de la criminalité réalisé pour le compte de l'arrondissement de Ville-Marie.

<https://numerique.bang.qc.ca/patrimoine/details/52327/2505375>

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2022). *Rapport sur la criminalité dans l'agglomération de Montréal*.

<https://cipc-icpc.org/rapport/le-cipc-publie-le-premier-rapport-sur-la-criminalite-dans-lagglomeration-de-montreal/>

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2023). *Deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal*.

https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-VCSJ_2023.pdf

Chinchilla, F. A., St-Maurice, A., Montinat, J., & Stiefvater, C. (2021). *Rapport sur la violence commise et subie chez les jeunes de Montréal*, 2^e édition (p. 70).

https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-violence-subie-et-commise chez-les-jeunes_CIPC_2021.pdf

CIUSSS de l'Estrie. (2023). *Faits saillants : Enquête sur la santé psychologique des 12-25 ans*.

https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/salle_de_presse/actualites/2023/faits_saillants.pdf

Comelli, C. (2013). Quelle incidence du genre sur la vie nocturne des étudiants bordelais ? In Y. Raibaud & K. Marius (Éds.), *Genre et Construction de la Géographie* (p. 109-125). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

<https://doi.org/10.4000/books.msha.4756>

Conseil du statut de la femme (2025). Portrait des Québécoises. Édition 2024 — Violence.

<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoise-edition-violence.pdf>

Di Méo G. (1991). *De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe*. L'Espace géographique, n° 4, pages 359 à 373.

Éducaloi. (2025). *Qu'est-ce que la violence conjugale*? Éducaloi.

<https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/>

Glowacz F. & Born M. (2017). *Psychologie de la délinquance* (4^e éd.). De Boeck Supérieur.

Gouvernement du Canada, S. C. (8 septembre 2020). Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302

Gouvernement du Canada, S. C. (2021). Enquête sociale générale—Sécurité des Canadiens (ESG).

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504

Gouvernement du Canada. (2024). *598 Vehicles recovered as a result of Project Vector*.

<https://www.canada.ca/en/border-services-agency/news/2024/04/598-vehicles-recovered-as-a-result-of-project-vector.html>

Gouvernement du Canada. (2024a). *Le gouvernement du Canada annonce l'octroi d'un soutien fédéral pour les enquêtes sur les vols de véhicules et la récupération de véhicules volés*.

<https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2024/02/le-gouvernement-du-canada-annonce-loctroi-dun-soutien-federal-pour-les-enquetes-sur-les-vols-de-vehicules-et-la-recuperation-de-vehicules-voles.html>

Gouvernement du Québec (2025). Statistique Québec — Violence en contexte conjugal.

<https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal>

Hoodstock et al. (2023). *La justice sociale à Montréal-Nord : Comprendre les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes Nord-Montréalaises*. Montréal-Nord.

<https://lepole.ca/wp-content/uploads/2024/05/V4-janvier-2024-Rapport-La-justice-sociale-a-Montreal-Nord-1.pdf>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2007). *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire* (p. 64).

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/721_indicateurs_final_crpsc.pdf

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020). *Facteurs de risque*.

<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/facteurs-de-risque>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2022). *Maltraitance envers les personnes aînées*.

<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/maltraitance-envers-les-personnes-ainees>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2023). *Indice de défavorisation matérielle et sociale*.

<https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2023a). *Statistiques*.

<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024). *Ampleur des agressions sexuelles chez les enfants et les jeunes*.

<https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024a). *La violence communautaire commise et subie par les jeunes de 25 ans et moins* (p. 93).

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3487-violence-communautaire-commise-subie-jeunes-25-ans-moins_0.pdf

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025). *Approche de prévention de la violence*.

<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/approche-de-prevention-de-la-violence>

Lapalud, P., & Blache, C. (2019). Le genre la nuit. Espace sensible. *L'Observatoire*, 53(1), 25-28.

<https://doi.org/10.3917/lobs.053.0025>

Le Bigot, E. (2022). *Pratiques de femmes dans les espaces publics : représentations, stratégies corporelles et inégalités sociales. Une comparaison entre Caen, Rouen et Portsmouth*. Géographie. Université de Caen Normandie, 2022. Français.

<https://normandie-univ.hal.science/tel-04074174v1>

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2025). Occupation du territoire.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/montreal/portrait-regional/occupation-du-territoire>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022 – 2027. Gouvernement du Québec.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-830-44W.pdf>

Ministère de la Sécurité publique (2024). Criminalité au Québec — Principales tendances 2022, Québec, 73p.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats-annuelles-principales-tendances/stats_criminalite_principales_tendances_2022.pdf

Ministère de la Sécurité publique (2024a). Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2022, Québec, 50p.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2022.pdf

Ministère de la Sécurité publique (2024b). Criminalité au Québec — Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022, Québec, 61 p.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2022.pdf

OMS. (2024). *Maltraitance des personnes âgées*.

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abuse-of-older-people>

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval (586 p.).

Pallanca, D. (2018). #MoiAussi : Le mouvement qui a tout changé.

<https://fpcsn.qc.ca/2018/12/19/moiaussi-le-mouvement-qui-a-tout-change/>

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014.*

<https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn36423-fra.pdf>

RAIV. (2022). L'exposition à la violence conjugale. Fiche-synthèse.

https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/fiche-30-exposition-enfants-violence-conjugale_0.pdf

Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale : Édition 2024 — Montréal (Région 06).* Gouvernement du Québec.

<https://Québec.ca/gouvernement/ministères-et-organismes/secretariat-condition-feminine>

Service de police de la Ville de Montréal. (2025). Rapport annuel 2024.

https://spvm.qc.ca/upload/03/SPVM_RappActivite2024_FR.pdf

Statistique Canada. (2021). Données du recensement de la population 2021.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Longueuil&DGUIDlist=2021A00052458227&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>

Statistique Canada. (2022). Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021 [jeu de données].

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?r=1&Lang=F&dguid=2021A00052475017&TOPIC=>

Statistique Canada. (2024). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada en 2023.*

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240725/dq240725b-fra.pdf>

Ville de Montréal. (2025). *Pour une mobilité active, collective, sécuritaire et durable dans Ville-Marie.*

<https://montreal.ca/articles/pour-une-mobilite-active-collective-securitaire-et-durable-dans-ville-marie-44496>

ANNEXES

Annexe 1 : Infractions liées aux catégories de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété

Notons que la liste suivante ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les infractions codées dans le Programme DUC.

Crimes contre la personne

Infractions pouvant entraîner la mort	Cette catégorie comprend les meurtres, les homicides involontaires, la négligence criminelle entraînant la mort, les tentatives de meurtre, les conspirations pour meurtre, etc.
Infractions sexuelles	Cette catégorie comprend les agressions sexuelles, les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels, le voyeurisme, la diffusion non consensuelle d'images intimes, la bestialité, la corruption d'enfant, le leurre au moyen d'un ordinateur, fournir de la pornographie à un mineur, etc.
Voies de fait	Cette catégorie comprend les voies de fait, les voies de fait graves, les agressions armées et l'infliction de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu, l'usage d'une arme à feu, le braquage d'une arme à feu, les voies de fait contre un policier, les voies de fait contre un agent de la paix, la négligence criminelle entraînant des lésions, les pièges susceptibles de blesser, etc.
Infractions entraînant une perte de liberté	Cette catégorie comprend les enlèvements, la séquestration, la prise d'otage, la traite de personne, etc.
Actes de menace ou de violence	Cette catégorie comprend le vol qualifié sur une personne, dans un commerce, dans une institution financière, dans un véhicule, d'un sac à main, d'une arme à feu, etc., l'extorsion, le harcèlement criminel, les communications indécentes ou harassantes, la profération de menaces, l'intimidation, les autres crimes violents, etc.
Proxénétisme et obtention de services sexuels	Cette catégorie comprend l'obtention de services sexuels contre rétribution, l'avantage matériel provenant de

	services sexuels, le proxénétisme et la publicité de services sexuels.
--	--

Crimes contre la propriété

Incendies criminels	Cette catégorie comprend les incendies criminels de bien immobilier, de véhicule et d'autres biens.
Introductions par effraction	Cette catégorie comprend les introductions par effraction dans une résidence privée, dans un camp, chalet, roulotte, dans un établissement commercial, le vol d'arme à feu dans un véhicule, etc.
Vols et recels	Cette catégorie comprend les vols (de biens, de sac à main, à l'étalage, de bicyclette, de véhicules, etc.) et les recels.
Fraudes	Cette catégorie comprend les fraudes (par carte de service, par chèque, par guichet automatique), l'obtention de gîte ou de nourriture sans payer, l'obtention frauduleuse de transport, le changement d'étiquette (prix), la fraude à l'identité, le marketing de masse, les fausses réclamations au gouvernement, les valeurs mobilières et les instruments financiers, les fausses réclamations d'assurance, le clonage de cartes de service, le vol d'identité, etc.
Méfaits	Cette catégorie comprend les dommages matériels, les graffitis, les méfaits sur un véhicule, les méfaits sur un monument commémoratif, sur un bien culturel, etc.

Infractions criminelles reliées aux drogues et aux autres substances

Possession	Cette catégorie comprend la possession d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Trafic	Cette catégorie comprend le trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.

Possession aux fins de trafic	Cette catégorie comprend la possession aux fins de trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Importation et exportation	Cette catégorie comprend l'importation et l'exportation d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Production	Cette catégorie comprend la production d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Fraudes médicales	Cette catégorie comprend les visites multiples, les fausses ordonnances et la supposition de personnes.
Autres	Cette catégorie comprend toute autre infraction à la loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).
Loi sur le cannabis	Cette catégorie comprend la possession, la distribution, la vente, l'importation et l'exportation et la production de cannabis.

Infractions aux lois provinciales

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA)	Cette catégorie comprend la vente sans permis, la vente après les heures, les bouteilles non timbrées et les boissons avec alcool non acheté à la SAQ.
Autres lois provinciales	Cette catégorie comprend la loi sur les valeurs immobilières, sur les explosifs, les règlements sur le camionnage, les taxis, les autobus ainsi que la loi sur la santé publique, la sécurité privée et le tabac.

Annexe 2 : Lexique

Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, en ayant recours à la force ou à la contrainte ou au moyen de menaces implicites ou explicites. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Souvent obtenues par la menace, la force, la fraude ou l'autorité de l'agresseur, les agressions sexuelles se présentent sous des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), y compris sous forme de harcèlement sexuel ou de voyeurisme (SPVM, 2021).
Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> • Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; • Inflige des lésions corporelles au plaignant ; • Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion — personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : <ol style="list-style-type: none"> ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ; ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de

	<p>confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction,</p> <p>c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.</p>
Fraude carte de service :	<p>Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exposte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à commettre une infraction ; b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.
Harcèlement criminel :	<p>Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.</p>
Méfaits :	<p>Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.
Proférer des menaces :	<p>Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ;

	c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.
Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	<p>Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015).</p> <p>Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. « Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015).</p> <p>Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).</p>
Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Elles font souvent l'usage de la menace, de la force, de la fraude, ou de l'exercice d'autorité de la part de l'agresseur, pouvant prendre des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), du harcèlement sexuel ou du voyeurisme (SPVM, 2021).

Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel possible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas : a) Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; b) Inflige des lésions corporelles au plaignant ; c) Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion — personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ; b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction, c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.
Fraude carte de service :	Est coupable soit d'un acte criminel possible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes : a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à commettre une infraction ; b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.
Harcèlement criminel :	Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de

	lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.
Méfaits :	Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.
Proférer des menaces :	Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ; c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.
Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015). Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015). Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).
Vol d'identité :	Commet une infraction quiconque obtient ou a en sa possession des renseignements identificateurs sur une autre

	personne dans l'intention de les utiliser pour commettre un acte criminel dont l'un des éléments constitutifs est la fraude, la supercherie ou le mensonge.
--	---

Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé

Autre relation	Ami; Autre relation intime; Relation inverse d'autorité ; Symbole d'autorité
Autres membres de la famille	Beau-fils/Belle-fille ; Beau-père/Belle-mère ; Parent éloigné.
Connaissance	Colocataire ; Connaissance ; Voisin.
Étranger	Étranger (la victime déclare ne pas connaître son agresseur).
Famille immédiate	Enfant ; Famille immédiate ; Parent/Tuteur.
Inconnu	Inconnu (n'a pas pu être établie par la police).
Partenaires intimes actuels ou anciens	Ami intime ; Conjoint ; Ex-ami intime ; Ex-conjoint.
Relation d'affaires ou criminelle	Relation criminelle ; Relation d'affaires

Annexe 4 : L'approche par espace de vie

Espace privé	Résidences (unités d'habitation, maisons unifamiliales), camps, chalets, roulettes, maison de retraite, garages contigus, isolés, remises, remises d'appartement et toutes les catégories dont le premier mot commence par résidence, sauf « résidence commerciale ».
Milieu scolaire	Écoles (activités surveillées et non surveillées).
Espace public (fermé)	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles commerciaux ou abritant une société, industries, entrepôts, édifices à bureaux, bureau des douanes, endroits commerciaux corporatifs et non commerciaux corporatifs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce de détail et de service (restaurants, pharmacies, dépanneurs, garages et stations-service, concessionnaires automobiles, centres commerciaux, clubs, boîtes de nuit, bijouteries, boutiques, brocantes, centre d'inspection des véhicules, magasins, marchés d'alimentation, épicerie). • Lieux publics (établissements publics, hôpitaux, cliniques, CLSC, centres de jour, arénas, lieux de culte, aéroports, cours de justice, centres communautaires, édifices du gouvernement, banques, établissements institutionnels à vocation religieuse, établissements publics autres comme des bibliothèques, centres d'accueil, hôtels de ville, musées, etc., cliniques vétérinaires, stationnements, universités, cégeps, marinas). • Établissements correctionnels (prisons, foyers et maison de transition). • Résidences commerciales (gîtes, centres de villégiature, chambres d'hôtel et motel) • Refuge pour itinérants et foyers (pour sans-abri)
Espace public (ouvert)	<ul style="list-style-type: none"> • Voies publiques, rues et routes, autoroutes, pistes cyclables, tunnels piétons, passages, espaces pour piétons, vélos, motoneiges, véhicules tout terrain, et autres. • Transport en commun (métro, véhicules, installations de transport public, autobus STM, abribus, trains). • Parcs, plans d'eau. • Chantiers de construction (construction sur propriété, site de construction)
Autres	Marché public, territoire du SPVM, voie ferrée, cabine téléphonique, fourrière et port de Montréal) — Postes de police — Véhicules routiers ou remorques (lors de vols dans un véhicule) — Propriétés privées — inconnues

Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières

D'une part, il est possible qu'un service de police attribue jusqu'à quatre codes d'événement à chaque affaire transmise. Toutefois, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée dans les statistiques, en général l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du Code criminel (gouvernement du Canada, 2020). Par exemple, dans une situation impliquant une introduction par effraction dans un domicile, des voies de fait, des menaces armées et un vol de véhicule, seule l'infraction relative aux voies de fait (soit la plus grave des quatre) sera prise en compte. En outre, si l'affaire concerne plus d'une victime, un événement sera enregistré pour chacune d'entre elles. Toutefois, pour les crimes contre la propriété et les vols qualifiés, une seule infraction est comptabilisée par occurrence, même lorsqu'il y a plusieurs plaignants (Ouimet, 2015).

D'autre part, les pourcentages relatifs aux victimes et aux auteurs présumés inconnus proviennent souvent des renseignements déclarés par les services de police, qui n'ont pas identifié précisément les personnes mises en cause ni précisé le genre et/ou l'âge de celles-ci. De plus, une même personne pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue une limitation importante pour l'analyse des données portant sur la criminalité. Aussi, il est nécessaire de tenir compte du fait que certaines données sont imprécises et parcellaires, puisqu'elles comportent des variables parfois inconnues, tels l'âge et le genre de l'auteur présumé et/ou de la victime. C'est le cas notamment des affaires non résolues jusqu'à présent et des crimes rarement portés à l'attention des autorités, comme les crimes « sans victime », entre autres la prostitution, la vente de drogues, les jeux et les paris. Ici, on ne peut parler de victime, puisqu'un acteur propose un bien ou un service et l'autre l'achète (Ouimet, 2015).

Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitative

Il est important de tenir compte de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire le nombre d'incidents criminels qui ne sont jamais signalés à la police et dont le nombre est élevé (Perreault, 2015). La comparaison des statistiques sur la criminalité déclarée aux autorités et des données portant sur les infractions démontre qu'une part importante d'affaires criminelles ne sont jamais signalées à la police (Gouvernement du Canada, 2021). Les raisons pour lesquelles une personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs que les personnes invoquent le plus souvent sont l'impossibilité d'être dédommagée, le manque de confiance envers les services de police et l'appareil judiciaire, la crainte de ne pas être crue et, par conséquent, d'être victimisée à nouveau, ainsi que la peur des représailles ou le désir de se venger par soi-même. Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait qu'une victime est beaucoup plus portée à dénoncer une personne qu'elle ne connaît pas ou une connaissance plutôt qu'un membre de sa famille. Ainsi, il est important de prendre en considération les relations entre les victimes et les auteurs présumés lorsqu'elles sont connues. Par conséquent, les données représentent davantage un état des activités des services de police qu'une mesure réelle de la criminalité. Malgré cela, elles sont un indicateur fiable de l'état de la criminalité et de son évolution sur un territoire donné. Dans ce contexte, l'analyse chiffrée présentée ne renvoie pas à l'ensemble des crimes commis et subis dans l'agglomération de

Montréal, mais plutôt aux infractions qui ont fait l'objet d'un signalement aux services de police, pour la plupart provenant d'un rapport du SPVM.

Les infractions déclarées par les services de police à l'échelle canadienne concernant la cybercriminalité sont comprises comme « toute infraction relevant du Code criminel du Canada dans laquelle la technologie de l'information et des communications (TIC) est l'objet du crime, ou dans laquelle la TIC est nécessaire à la perpétration de l'infraction et en fait partie intégrante ». Certaines règles et nuances sont à connaître concernant cette définition et la codification du dossier. Dans l'immédiat, retenons que les indicateurs de cybercriminalité permettent uniquement de déterminer si des TIC ont été utilisées dans le cadre d'une infraction au Code criminel ou si ceux-ci étaient nécessaires pour commettre l'infraction (ou s'ils en faisaient partie intégrante).

De plus, nous devons tenir compte de l'influence des mouvements sociaux qui ont généralement une incidence sur le nombre de déclarations des crimes aux autorités. Par exemple, le lancement de campagnes de sensibilisation aux agressions sexuelles peut avoir une incidence sur le nombre de plaintes rapportées à la police. Particulièrement, le mouvement de dénonciation #MoiAussi, qui a pris de l'ampleur à l'automne 2017, semble avoir joué sur le nombre de signalements d'infractions sexuelles depuis cette période (Pallanca, 2018).

La pandémie de COVID-19 a également eu un effet sur la population, sur ses vulnérabilités ainsi que sur les infractions commises et subies dans l'agglomération de Montréal. Toutefois, nous n'avons pas remarqué de répercussions importantes sur les données policières consignées en 2020 et 2021. Un manque de recul nous empêche pour l'instant de formuler des conclusions définitives. Nous devrons étudier plus en profondeur les répercussions sur la population de la ville au moyen de mécanismes de consultation et de discussion.

Toutefois, à des fins d'interprétation de ces données, il est important de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2) ne nous permet pas de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes. Ce même impératif de protection de la vie privée explique pourquoi les codes d'événements par types de crimes tirés de la DUC qui sont inférieurs à cinq, ne sont pas illustrés dans les graphiques, les tableaux et les figures. En effet, la publication de totaux trop peu élevés pourrait permettre d'identifier des personnes impliquées.

Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières

Une première révision est effectuée afin de s'assurer que les données reçues sont classées dans le bon ordre. Une fois cette étape accomplie, nous poursuivons en effectuant les croisements pertinents entre les données qui nous intéressent. Ensuite, nous procédons à la création et à la définition des catégories respectives nécessaires à notre analyse. Entre autres, nous définissons les tranches d'âge étudiées et nous attribuons des valeurs en fonction du genre, du lieu du crime et du quartier concerné. Une fois ces opérations terminées, il nous est possible d'explorer et de cartographier les données sous la forme de figures, de

tableaux, de cartes et d'outils interactifs de visualisation. Les principaux outils que nous utilisons pour traiter les données sont variés, et comprennent, sans s'y limiter, Excel, Power BI, QGIS et Python.